

Le Québec dit oui au Sénat égal

« Le poids politique du Québec est protégé », maintient Robert Bourassa

Chantal Hébert et Michel Venne

OTTAWA — Le premier ministre du Québec a dit oui, hier, au Sénat égal que réclament les petites provinces en échange de la protection à perpétuité de la place du Québec dans une Chambre des communes élargie.

Le feu vert du Québec à l'égalité provinciale au Sénat a permis la conclusion d'une entente unanime sur un des chapitres les plus épineux de la négociation en cours et ouvert la

porte à d'autres discussions aujourd'hui et la semaine prochaine pour tenter de compléter la ronde constitutionnelle actuelle à temps pour l'échéance référendaire québécoise.

Résultat d'une séance à huis clos de neuf heures qui a vu tous les premiers ministres du pays tenter, calculées en main, de débiter la place des uns et des autres au Parlement fédéral, le premier ministre Mulroney a annoncé en début de soirée une entente « provisoire » truffée de chiffres.

Le projet convenu donnerait six

sièges à chaque province au Sénat, ajouterait 42 députés aux Communes, dont 18 de plus pour l'Ontario et le Québec respectivement et enchâsserait dans la Constitution un plancher de 25 % des sièges aux Communes pour le Québec.

Une fois cette nouvelle Chambre haute mise en place, toute réforme des institutions fédérales se ferait également en fonction de la règle de l'unanimité. Le Québec disposerait donc à l'avenir d'un veto sur ces questions.

Mais au-delà des chiffres, les pre-

miers comptes indiquent que tout le monde y a laissé des plumes. Le Québec, qui avait maintenu jusqu'à cette semaine qu'il ne laisserait jamais décoller un Sénat égal, et les partisans du Sénat triple E qui ont dû accepter de couper les ailes de la future Chambre haute, dont les pouvoirs sont à peu près complètement circonscrits par la Chambre des communes, pour rallier Robert Bourassa.

« Ce sera difficile de vendre au Québec et difficile de vendre ailleurs. Personne n'a obtenu tout ce qu'il vou-

lait », a résumé le premier ministre du Manitoba Gary Filmon, auquel la plupart de ses collègues du reste du Canada ont fait écho.

Plusieurs provinces manifestent en effet déjà de la nervosité à l'idée de voir leurs électeurs accueillir comme un statut particulier pour le Québec la notion de lui garantir, par voie constitutionnelle, un quart des sièges des Communes sans égard à la croissance éventuelle de sa population.

Dans cet esprit, certaines délégations se sont même empressées, hier

après-midi, de faire circuler des pronostics de Statistique Canada indiquant qu'on pouvait espérer que la natalité aidant, le Québec garderait sa part actuelle de la population canadienne au moins jusqu'en 2011. « À moins qu'ils n'arrêtent d'avoir des activités sexuelles, ils devraient tenir leur bout », a ainsi affirmé le ministre Moe Sihota de la Colombie-Britannique au sujet de la proportion réelle de Québécois dans la population.

« Le poids politique du Québec est Voir page 4 : Sénat

SOCIÉTÉ



Maurice : petite île, grand dessein

Considérée comme « la clé de la Mer des Indes », l'île Maurice n'occupe pas large en superficie mais constitue tout de même un lieu de convergence des grandes cultures mondiales. Geneviève de la Tour Fondue-Smith nous décrit ce microcosme des civilisations où se pratique un bilinguisme anglais-français qui nous le rend déjà familier.

Page 11

La Russie est sur la voie de la guérison du mal communiste, estime Boris Eltsine

d'après Reuter

MOSCOU — Un an après le coup d'État avorté des conservateurs soviétiques contre Mikhaïl Gorbatchev, la Russie est sur la voie de la guérison du mal communiste, a estimé hier le président russe Boris Eltsine.

« La Russie n'a pas seulement un grand passé mais aussi un grand avenir », a-t-il dit dans une allocution télévisée.

« La réforme se poursuivra, nous guérirons notre pays tous ensemble. Nous relèverons la Russie. Nous lui insufflerons une vie nouvelle », a ajouté le président russe, qui a joué un rôle décisif dans l'échec du coup d'État puis dans l'éclatement de l'Union soviétique quatre mois plus tard.

Depuis, Boris Eltsine est aux prises avec les difficultés de la transition vers l'économie de marché. Il a annoncé hier une mesure liée au programme de privatisation.

Il a promis que chaque Russe recevrait un bon d'une valeur de 10 000 roubles au dernier trimestre 1992 pour acheter des actions lors de la vente de biens publics.

« Nous voulons qu'il y ait des millions de propriétaires, et non pas une poignée de millionnaires », a-t-il dit.

Avant son intervention, le vice-président Alexandre Routskoï, proche des conservateurs, avait de son côté souligné que l'euphorie de l'après-putsch avait laissé la place à la désillusion face aux difficultés économiques.

Ses mises en garde ont été reprises hier par l'ex-président Gorbatchev, qui n'avait retrouvé le pouvoir fin août 1991 que pour assister à la désintégration de l'URSS et, finalement, à sa propre éviction.



Boris Eltsine

Il a déclaré que des réformes mal conçues entraînaient des souffrances pour le peuple russe et pouvaient conduire à une catastrophe.

En compagnie de son épouse Raïssa, il a déposé une gerbe de fleurs sur les tombes des trois jeunes gens tués par l'armée au troisième et ultime jour du coup d'État.

« Je suis navré qu'ils soient morts, mais je ne pense pas qu'ils aient été en vain », a-t-il déclaré aux journalistes.

Boris Eltsine s'est expliqué à la télévision sur les problèmes rencontrés dans la mise en place des réfor-

mes. Voir page 4 : Russie



Les premiers ministres Robert Bourassa (Québec), Joe Ghiz (Île-du-Prince-Édouard), Bob Rae (Ontario), Gary Filmon (Manitoba) et Don Getty (Alberta) ne cachaient pas leur enthousiasme, hier, à Ottawa.

PHOTO CP

Les points saillants de la réforme du Sénat

OTTAWA — Voici les grandes lignes du nouveau Parlement fédéral tel que proposé hier à la conférence des premiers ministres sur la Constitution :

■ Le Sénat sera égal, chaque province étant représentée par six sénateurs et chaque territoire par un sénateur, pour un total de 62 sièges à la Chambre haute.

■ Le nombre de sièges du Québec au Sénat passerait de 24 à 6 et son poids relatif de 23 à 9,6 %.

■ Les sénateurs seront élus, selon des modalités qui seront définies dans une loi-cadre fédérale; une province pourra toutefois faire élire ses sénateurs par son assemblée législative (l'Assemblée nationale au

Québec).
■ En revanche, l'Ontario et le Québec obtiennent 18 députés de plus à la Chambre des communes, la Colombie-Britannique 4 et l'Alberta 2; le nombre de députés aux Communes passe de 295 à 337.

■ Le nombre de députés du Québec aux Communes passera de 75 à 93 (sur 337) et son poids relatif grimpe de 24,8 à 27,6 %, jusqu'à la prochaine révision de la carte électorale du Canada.

■ Le Québec obtient toutefois la garantie constitutionnelle de conserver un minimum de 25 % des sièges à la Chambre des communes, peu importe que son poids démographique dans la fédération canadienne di-

minue dans l'avenir; compte tenu de cette contrainte, les sièges seront distribués à la Chambre selon le principe de la représentation effective de la population.

■ Le Sénat disposera d'un veto absolu, par un vote de 50 % plus un des sénateurs élus, sur tout projet de loi se rapportant aux richesses naturelles et d'un veto suspensif sur les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (money bills).

■ Les projets de loi touchant la langue et la culture seront soumis à une double majorité, ce qui confèrera aux sénateurs francophones (sur majorité simple) un veto absolu sur les lois de cette nature.

■ Le Sénat ne disposerait pas de pouvoirs suffisants pour défaire un projet de loi ordinaire (tous les autres projets de loi); un projet de loi battu par la majorité au Sénat devrait revenir devant le Parlement au cours d'une séance conjointe de la Chambre des communes et du Sénat, où un vote à majorité simple déciderait de son sort.

■ Toute modification aux institutions centrales exigerait dorénavant l'unanimité des provinces, ce qui confèrerait au Québec comme à toutes les provinces un droit de veto.

■ Ces dispositions ne pourront toutefois vraisemblablement pas entrer en vigueur avant 1997.

« Comme un serpent qui se bat contre sa vieille peau »

Aimée Lavoie, 16 ans, raconte son séjour dans la Russie en crise

Caroline Montpetit

AIMÉE LAVOIE avait seize ans en 1991 lorsqu'elle a choisi l'URSS sur la carte du monde pour effectuer son premier voyage outremer pour une période d'un an.

Partie de son Rimouski natal, elle était munie de nerfs d'acier, d'une folle envie de découvrir le monde, d'une bourse et des services de l'American Field Services, et, par le biais de cette agence, d'une adresse à Krasnodar, au pays des Caucases, tout au sud de la Russie.

Onze mois plus tard, c'est une Russie en pleine crise qu'elle quittait

presque à regret, après avoir vécu en russe dans une famille russe, partagé l'uniforme bleu et blanc et le tablier noir des jeunes filles russes qui fréquentaient l'école numéro 26 de son quartier.

« La Russie, c'est comme un serpent qui se débat contre sa vieille peau alors qu'il lui en pousse une nouvelle. Il a la nouvelle, mais il se bat encore contre la vieille », dit-elle, souriante et bien en vie, après ce périple.

La bourse, elle l'a obtenue après avoir soumis son dossier à l'ASF, une agence américaine née à la fin de la Deuxième Guerre mondiale qui envoyait alors des bénévoles en pays

de guerre pour secourir les blessés, et qui s'est transformée depuis en programme d'échanges pour des élèves de partout dans le monde.

L'envie de découvrir le monde, elle l'avait probablement depuis toujours.

De l'école secondaire publique 26 de Krasnodar, l'une des mieux cotées de la ville, qui a déjà été dirigée par la femme de Lénine, elle garde un souvenir rigide et conservateur, gérée par un ancien communiste rétrograde, mais remplie aussi d'étudiants hautement lettrés qui devaient les derniers livres traduits dans leur langue, mais qui rêvent par-des-

voir page 4 : Serpent



PHOTO JACQUES GRENIER

Aimée Lavoie, de Rimouski à Krasnodar.

CAHIER SPÉCIAL

RENTRÉE CULTURELLE 1992-1993

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 21 août 1992

PARUTION le 29 août DANS LE DEVOIR

- Cinéma
- Danse
- Spectacle
- Télévision
- Musique
- Arts visuels
- Vidéo
- Théâtre
- Disques
- Radio

Paraphrasé par Mulroney, Jean Chrétien tient à dissiper tout malentendu

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Alors que tous les yeux étaient tournés vers les premiers ministres réunis pour une deuxième journée de négociations sur la Constitution, le chef libéral Jean Chrétien a quand même trouvé le moyen hier de mettre son grain de sel.

Alors que son caucus se réunissait pour la seconde fois cet été, il a rendu publique une lettre qu'il avait fait parvenir lundi au premier ministre Mulroney afin de lui souhaiter bonne chance et lui rappeler le minimum requis pour obtenir l'appui du P.L.C.

Comme il l'a répété depuis le printemps 1991, le chef libéral a encore demandé la tenue d'un référendum national pour entériner tout accord. « Comme la Constitution appartient au peuple, le Parti libéral est d'avis que l'accord doit être soumis à un référendum national », écrit-il.

Mardi, à l'issue de la première journée de négociations constitutionnelles, M. Mulroney avait paraphrasé la lettre de M. Chrétien. S'estimant mal cité, M. Chrétien a voulu dissiper tout malentendu en publiant sa lettre.

Il y recommande au premier ministre Mulroney de « ne pas succomber à la tentation de vouloir répon-

dre à toutes les doléances sociales, politiques et économiques ».

Au sujet du Sénat, il rappelle à M. Mulroney la place traditionnelle des francophones au sein de cette institution. « La réforme du Sénat n'encouragera pas l'unité canadienne si elle amoindrit le rôle des francophones au Parlement. Il faut donc un Sénat élu, plus égal et plus efficace, qui n'amoindrira pas le rôle des francophones au Parlement », poursuit-il.

Dans sa lettre, il estime fondamental qu'on inscrive dans la Constitution « une forme d'autonomie gouvernementale au sein du Canada pour les autochtones ».

M. Chrétien a refusé de commenter les négociations constitutionnelles en cours. Mais dans sa lettre, il établit clairement qu'il tient à ce que les communications et l'environnement demeurent aussi des juridictions fédérales.

Il y réitère aussi sa volonté de renforcer l'union économique canadienne.

Par ailleurs, il écrit que le caractère distinct du Québec doit être reconnu tout comme le rôle du gouvernement québécois de le promouvoir et de le préserver.

À son avis, la Constitution doit aussi affirmer que tous les gouvernements ont l'obligation « d'assurer la vitalité et l'épanouissement des minorités de langues officielles ».

La majorité des Québécois serait souverainiste et voterait PQ tout en appuyant les négociations

Jean Dion

LA MAJORITÉ des Québécois se disent favorables à la tenue d'un référendum sur la souveraineté dès cet automne, lors duquel ils voteraient « oui ». Ils sont insatisfaits du gouvernement Bourassa qu'ils feraient renverser par le Parti québécois, mais appuient le retour du premier ministre à la table de négociations constitutionnelles.

Si le portrait de l'état d'âme politique des Québécois, qu'ont dessiné les sondages rendus publics en début de semaine par les firmes Léger et Léger et CROP, paraît embrouillé, les réactions des principaux intéressés sont un peu plus claires et témoignent, de part et d'autre, d'une confiance prudente.

Ainsi Robert Bourassa a-t-il laissé entendre que, somme toute, la situation pourrait être pire : « Je regarde la demi-douzaine de sondages publiés depuis quelques jours, je fais la moyenne et je me dis que ça ne va pas si mal... ». Le premier ministre a d'ailleurs affirmé que « certains sondages nous placent en avant, d'autres en arrière, et nous en avons un qui nous met nez à nez (avec le PQ) ».

Pour sa part, le député de Lac-

Saint-Jean et critique de l'opposition en matière de Constitution, Jacques Brassard, s'est gardé de réactions « euphoriques ou triomphalistes, parce qu'un sondage n'est qu'une photographie de l'opinion à un moment donné », mais a souligné que « les données viennent confirmer la tendance que nous avions observée et indiquent qu'il faudrait tout un bouleversement au sein du gouvernement pour renverser celle-ci ».

Selon Léger et Léger, 76 % des répondants favorisent la tenue dès octobre d'un référendum sur la souveraineté et ce, peu importe le résultat des discussions constitutionnelles. 57 % répondraient dès lors par l'affirmative. De plus, les Québécois sont d'avis, par 51 % contre 45 %, que le Québec ne doit pas chercher « à tout prix » à conclure une entente avec le reste du Canada.

CROP, de son côté, fait état d'un taux d'insatisfaction de 64 % à l'égard du gouvernement québécois actuel et indique que le PQ balaitrait la province lors d'élections générales en récoltant 56 % des suffrages contre 34 % (47-37, selon Léger et Léger). Pourtant, la majorité des répondants (47 % vs 34 %) se disent en accord avec le fait que le Québec ait accepté de retourner à la table constitutionnelle.

Pour Soucy Gagné, expert en sondages auprès de la maison Multi Réso, ces données en apparence contradictoires ne sont guère surprenantes.

« Les Québécois poursuivent leur valse à deux temps. Ils expriment leur volonté que les choses se règlent, mais sans que cela entraîne de trop grands dérangements. Ils sont heureux de ce que Robert Bourassa soit retourné à la table mais maintiennent le 'couteau sur la gorge' du Canada anglais. »

Hypothèse que rejette d'emblée M. Brassard. « Cette stratégie a été mise au rancart, ainsi que l'a lui-même expliqué M. Bourassa qui préférerait la tenue d'un référendum sur les offres du Canada anglais. M. Bourassa est terrorisé à l'idée d'un référendum sur la souveraineté, et cela, le Canada anglais le sait. Le

bluff ne fonctionne plus.

« À mon avis, les Québécois appuient la souveraineté tantôt par conviction tantôt parce qu'ils ont acquis la certitude que la transformation en profondeur du régime actuel était devenue impossible. Ils sont las des négociations constitutionnelles mais appuient la reprise des pourparlers parce que, par nature, ils ne sont jamais opposés au principe de discuter », souligne le député, ajoutant que les sondages internes de son parti font état de résultats plus modérés : environ 50 % d'appuis au PQ mais un écart comparable entre les deux formations.

M. Gagné souligne à cet égard que l'appui donné au parti souverainiste n'est pas lié qu'à la situation constitutionnelle. « Il est très fréquent, tous les sondages le démontrent, que le parti d'opposition obtienne la faveur des électeurs. C'est une situation normale. L'insatisfaction est aussi liée aux problèmes économiques que connaît le Québec. »

Pour l'analyste, il n'est guère surprenant que les Québécois soutiennent la poursuite des négociations sans écarter la possibilité de voter pour le PQ. « Ce n'est pas contradictoire en soi. Les Québécois rejettent traditionnellement les prises de position dogmatiques. Fondamentalement, ils ne veulent pas rompre avec le Canada, mais ils tiennent à leur intégrité et à leur dignité. En somme, j'ai l'impression qu'ils veulent dire au Canada : nous vous donnons une chance, mais... »

Et c'est justement sur cette attitude, poursuit M. Gagné, que compte M. Bourassa pour « continuer de tergiverser. Il sait que les Québécois ne prendront aucun risque à moins que cela en vaille vraiment la peine. »

Le premier ministre s'est en quelque sorte fait l'écho de cette affirmation, hier. Soulignant qu'il est très difficile de commenter un sondage en particulier, il ne s'en est pas moins rabattu sur celui de CROP pour mentionner qu'après tout, la majorité des gens appuient le fait que je revienne à la table constitutionnelle.

EN BREF...

Une femme chef des Micmacs

STE-ANNE-DE-RESTIGOUCHÉ (PC) — Brenda Gedeon-Miller est devenue, en fin de semaine dernière, la première femme à diriger la réserve micmac de Sainte-Anne-de-Restigouche, en Gaspésie. Elle a défait le chef Ronald Jacques lors d'élections générales qui ont également modifié passablement le reste du conseil de bande. Mme Gedeon-Miller, qui a récolté 437 voix, 125 de plus que son principal opposant, met donc un terme à une douzaine d'années de leadership du chef Jacques, qui avait été élu pour la première fois en 1972, connaissant deux interruptions de pouvoir de 1976 à 1982 et de 1984 à 1987. « Je suis la première femme élue chef du conseil de bande mais historiquement, les femmes jouaient un rôle beaucoup plus important auprès de nos communautés », a confié Mme Gedeon-Miller, en faisant allusion au pouvoir exercé par les femmes dans les sociétés autochtones avant l'intervention des Blancs. La communauté micmac de Sainte-Anne-de-Restigouche compte quelque 2400 âmes.

La Défense tient à la retraite obligatoire

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Défense a fait connaître son intention, hier, d'en appeler à la Cour fédérale du jugement d'un tribunal des droits de la personne, qui qualifie de discriminatoire la politique de retraite obligatoire des Forces armées. Dans un communiqué, le ministre a soutenu que cette décision est « contraire à d'autres jugements relatifs aux droits de la personne ». Il a cité, en particulier, la cause de McKinley contre l'Université de Guelph, où la Cour suprême du Canada a maintenu l'âge obligatoire de la retraite à 65 ans. Dans les Forces armées, l'âge de la retraite varie selon la date d'enrôlement, le grade et le genre de travail. Elle peut être prise à 37 ans, après 20 ans de service, et la plupart des militaires doivent partir à 55 ans. La plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne avait été portée par un militaire en service et neuf autres à la retraite. Le tribunal a ordonné que des indemnités, variant de 5000 \$ à 216 000 \$, soient versées aux neuf retraités.

Élargir la protection de la vie privée

OTTAWA (PC) — Le Commissaire à la protection de la vie privée estime que les prélèvements de sang, d'urine ou de tissus doivent recevoir la même protection légale que l'information tirée des déclarations d'impôt sur le revenu, et que la Loi sur la protection de la vie privée doit être renforcée dans ce sens. Devant l'usage grandissant qui est fait de tests de dépistage de drogue à l'embauche de nouveaux employés, et la disponibilité et l'usage croissants des tests génétiques, les impératifs de la protection de la vie privée exigent que la loi définisse explicitement la protection légale accordée aux tissus et fluides corporels, écrit le commissaire Bruce Phillips dans son rapport annuel, rendu public hier. « La moindre goutte de fluide, la moindre parcelle de tissu recèlent plus d'informations sur un individu que tout ce que le gouvernement peut détenir. La génétique a un tel potentiel de dommages à notre vie privée que cela justifie de lui consacrer une clause spécifique dans la loi », dit-il. À l'heure actuelle, la loi accorde aux citoyens l'accès aux informations que détiennent le gouvernement à leur sujet, limite l'accès d'autres personnes à ces informations et reconnaît aux citoyens un certain contrôle sur la collecte et l'usage de ces informations par le gouvernement fédéral. La législation stipule que ces informations incluent les renseignements d'ordre médical, mais ne précise pas clairement qu'elles englobent les échantillons de tissus ou fluides corporels.

À la recherche de la vie sur Mars

WASHINGTON (Reuter) — Une sonde spatiale américaine partira le mois prochain pour un voyage vers Mars visant à déterminer si la planète rouge a, par le passé, pu abriter une forme de vie, a annoncé la Nasa hier. Le module Mars Observer, engin spatial bourré d'instruments scientifiques, se placera en orbite basse autour de la planète pendant 687 jours — une année martienne — et dressera une carte détaillée de sa surface et de son climat. Ce travail permettra de choisir des sites d'atterrissage pour de futures missions — d'abord robotisées puis habitées. Avec ses volcans immenses, ses canyons et des gigantesques tempêtes de sable, « Mars est un exemple extrême de ce que la Terre pourrait être ou a peut-être été », a déclaré à la presse Andrew Ingersoll, de l'Institut de technologie de Californie. L'Observer sera lancé par une fusée Titan le 16 septembre de Cap Canaveral. Il tournera d'abord autour de la Terre avant d'entamer un voyage de 11 mois vers Mars. Il commencera à enregistrer des données et à les transmettre vers la Terre en décembre 1993. Si la surface de la planète, très froide, semble actuellement dépourvue d'eau, les scientifiques estiment pourtant que l'eau peut être présente en profondeur ou sur les pôles.



Les vétérans défilent fièrement dans Dieppe.

Dieppe: le doute demeure 50 ans après le carnage de 900 soldats canadiens

Michel Dolbec
de la Presse canadienne

DIEPPE — Une foule sans précédent a assisté hier au 50e anniversaire du raid de Dieppe, dans lequel plus de 900 soldats canadiens ont perdu la vie.

Entre 20 000 et 30 000 personnes se sont massées sur les trottoirs de la ville pour voir défiler les vétérans de ce désastre militaire dans les rues que 2000 Canadiens empruntèrent il y a un demi-siècle en prisonniers des Nazis.

Plusieurs cérémonies, ponctuées de dépôts de gerbes et de musiques militaires, ont marqué la journée, qui s'est déroulée par un temps lourd et chaud, dans une atmosphère empreinte d'émotion. Le ministre canadien des Anciens combattants avait invité 36 vétérans de Dieppe, dont moins d'une demi-douzaine de francophones. Quelques dizaines d'autres s'étaient déplacés à leurs frais.

La commémoration du 50e anniversaire avait aussi un côté bon enfant : les rues étaient pavées aux couleurs du Canada, de la Grande-

Bretagne, de la France et des États-Unis. Les anciens combattants prenaient des photos ou signaient des autographes tout en échangeant, avec de grands gestes, leurs souvenirs de régiment, tandis que sur la plage toute proche bronzaient de paisibles vacanciers.

Le débat sur l'utilité du raid du 19 août 42 n'a pas été évacué pour autant. Plusieurs dignitaires ont évoqué la controverse mais c'est tout de même la thèse officielle qui a prévalu : l'attaque sur Dieppe a fourni aux Alliés des enseignements sans lesquels le grand Débarquement de juin 44 n'aurait pas été possible.

« Seulement quelques heures de combat ont donné lieu à 50 ans de débat et de controverse », a résumé le ministre canadien des Anciens combattants, Gerald Merrithew, incapable lui aussi d'expliquer « comment et pourquoi on a permis qu'un tel désastre se produise ».

« Mais au fil des ans, a-t-il dit lors d'une cérémonie au cimetière des Vertus où sont inhumés les Canadiens, nous avons eu de plus en plus de preuves que les leçons apprises à Dieppe ont effectivement sauvé nombre de vies au Jour J. »

Malgré cette version rassurante des faits, certains anciens combattants gardent au coeur une certaine amertume, que le ministre trouve normale. « Il leur aurait fallu être des saints, a-t-il déclaré, pour ne pas garder un certain ressentiment. »

En tout cas, 50 ans plus tard, le Montréalais Georges Giguère, aujourd'hui âgé de 71 ans, croit, quoi qu'on en dise, que le carnage a été totalement inutile. M. Giguère était responsable des communications chez les Fusiliers du Mont-Royal. « Pour moi, dit-il avec amertume, ça a été un massacre, qui n'a servi à rien. C'est tout. »

Les Canadiens-français des Fusiliers ont été les derniers à débarquer sur la plage de Dieppe et aux pieds de ces immenses falaises vers 7 h du matin le 19 août 42, alors qu'y régnait la plus totale des confusions. Le bilan a été lourd : 108 fusiliers ont tués, 48 blessés et 235 faits prisonniers.

« On devait débarquer sur le sable, on s'est retrouvés dans six pieds d'eau. Il n'y avait rien à faire. C'était chacun pour soi. Les balles sifflaient. Je me suis caché. »

Détenu en Pologne, M. Giguère restera prisonnier pendant 42 mois. Il réussira à s'évader pendant la « Marche de la mort », ces centaines de kilomètres que les Allemands firent parcourir à pied à leurs prisonniers pendant les derniers mois de la guerre.

Son compagnon des Fusiliers, Raymond Geoffron, 71 ans, un Franco-canadien bourru et têtue, a connu le même sort. Mais il ne partage pas les mêmes états d'âme.

« C'était l'enfer, raconte-t-il. Les balles dans l'eau, on pensait que c'était la pluie tellement il y en avait. Quand j'ai débarqué, je suis tombé à l'eau avec une mitrailleuse et un sac à dos rempli de chargeurs. J'ai calé au fond. Je ne sais pas comment je m'en suis sorti. »

Après avoir rapidement compris que tout était *fall-ball*, il s'est retrouvé coincé contre les falaises puis a été fait prisonnier. Malgré tout, il croit fermement que le raid valait la peine d'être tenté.

« Cela a prouvé, estime-t-il, qu'on ne fait pas une attaque frontale sur un port fortifié. Les Américains envisageaient de débarquer avec un demi-million d'hommes. Ils auraient subi le même sort que nous. C'est mieux de sacrifier 5000 hommes qu'un demi-million. Hitler, il en a tué combien lui ? C'est la guerre, puis la guerre, c'est de la politique... »

Comment intéresser les étrangers au drame canadien ?

OTTAWA (PC) — Les correspondants de médias étrangers à Ottawa trouvent difficile la tâche d'expliquer à leurs lecteurs, aux prises avec des problèmes beaucoup plus graves, le débat constitutionnel au Canada.

« Comment dire aux Allemands que cela peut représenter une menace pour l'unité canadienne ? » a demandé Barbara Halsig, du *Deutsche Presse Agentur*. « Quelle est la menace ? Dois-je commencer par le SÉNat ? »

Mme Halsig a rédigé, récemment, un long article pour le magazine *Der Spiegel* sur la lutte des autochtones pour l'autodétermination. « Cela intéresse vraiment les gens », a-t-elle signalé.

Mais les détails des négociations constitutionnelles ? « Les Canadiens ne veulent pas connaître les détails, a-t-elle rappelé. Alors pourquoi les Allemands ? »

Même son de cloche de la part de Rongsheng Yuan, de l'agence de presse chinoise Xinhua, qui croit que « les politiciens canadiens exagèrent l'importance des problèmes ».

Valentin Vasilets, de l'agence TASS : « Il est très difficile pour les Russes de tirer quelque leçon que ce soit de l'expérience canadienne. »

Au Pakistan, Bilal Syed, du *Newswaqd*, est convaincu qu'on ne peut pas comprendre qu'un pays qui n'a pas de problèmes économiques puisse être divisé.

Il existe pourtant une catégorie de lecteurs étrangers qui s'intéressent aux négociations constitutionnelles au Canada : les investisseurs.

« On manifeste beaucoup d'intérêt à Hong-kong », a signalé Anthony Boade, chef du bureau d'Ottawa de l'agence Reuter, qui a rappelé les investissements de cette colonie britannique au Canada.

Il en va de même aux États-Unis, a-t-il noté, parce que le Canada est le plus important partenaire commercial des États-Unis.

Bernard Simon, qui écrit dans le *U.S. News and World Report* et dans le *Financial Times* de Londres, assure que les investisseurs britanniques sont également intéressés.

Tolérance 0 face à la violence faite aux femmes

Le difficile objectif fixé par un comité fédéral

OTTAWA (PC) — La société canadienne doit se fixer comme objectif un degré zéro de tolérance à l'encontre de la violence contre les femmes. C'est ce que propose un comité canadien qui s'est penché sur cette question et qui décrit le problème comme bien plus répandu qu'on ne le croit généralement.

Dans un rapport préliminaire rendu public hier, le Comité canadien sur la violence contre les femmes affirme que la solution au problème passe par une redéfinition des priorités et par l'affirmation d'une volonté politique d'adopter une politique de zéro tolérance contre la violence faite aux femmes. Ce n'est qu'à ces conditions, dit le comité, que les institutions, le système de santé et la justice pourront assurer aux femmes victimes de violence des services adéquats, appropriés et efficaces.

Le comité de neuf membres compte soumettre un plan de lutte contre les agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et rituelles dans son rapport final, attendu pour le mois de décembre.

En attendant, il recommande aux gouvernements fédéral et provincial un éventail de mesures à prendre immédiatement, et qui vont du financement adéquat et permanent des refuges pour femmes battues, centres de femmes et organisations nationales féminines, aux services d'aide aux enfants battus ou agressés sexuellement en passant par la construction et le financement de maisons d'hébergement sûres pour les femmes et enfants autochtones soumis à la violence.

Le comité demande aussi aux gouvernements qu'ils fassent en sorte que le système judiciaire traite la violence contre les femmes comme un crime grave, de façon à ce que cela se reflète dans les poursuites intentées et le prononcé des sentences.

La pertinence de cette dernière recommandation a été illustrée par un des 4000 témoignages entendus par le comité au cours d'audiences tenues dans 139 communautés au pays, plus tôt cette année, et que cite le rapport : « Quand mon mari a volé une pizza, il a écopé d'une amende de 100 \$; il m'a battu, et il a eu une amende de 50 \$. Est-ce que je ne vaudrais pas plus qu'une pizza... »

Mme Judy Rebick, présidente du Conseil canadien d'action sur le statut de la femme, a critiqué le comité pour avoir passé trop de temps à identifier un problème qu'elle juge déjà connu, plutôt qu'à trouver des solutions à ce problème.

Le rapport du comité ne fait aucune allusion au fait que le Conseil et un certain nombre d'autres organisations féminines nationales ont retiré leur appui au comité, plus tôt cet été, à cause d'un conflit sur la composition du comité. Les groupes auraient voulu que le comité compte davantage de femmes immigrantes et de couleur. Leur demande a été rejetée.

Néanmoins, le CCASF a décidé « d'appuyer les propositions qu'il jugerait adéquates », a expliqué Mme Rebick, ajoutant que plusieurs des recommandations du rapport entraîneraient dans cette catégorie.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Policiers et pompiers : Québec favorise la médiation obligatoire et l'arbitrage

Danny Veary

« AFIN DE favoriser la tenue d'une véritable négociation entre les municipalités et leurs policiers et pompiers », une médiation obligatoire, suivie d'un arbitrage, devrait remplacer le régime de négociation qui prévaut actuellement entre les deux parties, recommande le comité interministériel chargé d'examiner cette question, dans son rapport rendu public hier.

« Avec ce rapport, nous visons simplement à civiliser ces négociations », a affirmé hier Pierre Gabrielle, président du comité.

Créé en février dernier par le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, Claude Ryan, et le ministre du Travail, Norm Cherry, le comité devait analyser la procédure d'arbitrage à laquelle doivent recourir les municipalités et les corps policiers et les pompiers en cas de différends.

Fait important, le comité rejette la solution que préconisait le président de l'Union des municipalités du Québec, Ralph Mercier, soit d'accorder le droit de grève aux policiers et aux pompiers.

Le comité affirme « qu'il ne serait pas opportun de remplacer l'actuel système d'arbitrage, aussi perfectible soit-il, par l'exercice des droits de grève et de lock-out des pompiers et des policiers ». Le comité souligne que ce droit, dont les policiers ne voulaient pas, serait de toute façon symbolique puisque soumis au Conseil des services essentiels.

En vertu des recommandations du comité, une phase de médiation serait introduite entre les parties dès qu'une demande d'arbitrage serait déposée devant le ministre du Travail. À partir d'une liste, le ministre nomme un médiateur qui dispose de 60 jours pour en venir à une entente. Le médiateur pourrait suggérer que cette période soit prolongée de 30 jours. À défaut de règlement, le médiateur peut rendre publique la position des parties. « En rendant publiques leurs positions, les parties devraient être incitées à plus de réalisme dans leur demande », indique le rapport.

Si la médiation devait rater, le ministre peut alors nommer un arbitre.

De plus, selon le régime actuel, les arbitres doivent régler les différends selon les critères généraux de « l'équité et la bonne conscience ». Or, recommande le comité, on devrait plutôt tenir compte des conditions de travail précises d'une municipalité.

Le régime de négociation actuel provoque un débat de longue date. Le régime d'arbitrage favoriserait les policiers et pompiers au détriment des autres employés municipaux, a toujours soutenu l'Union des municipalités du Québec.

Aujourd'hui, les principaux intéressés, notamment l'UMQ et la Fraternité des policiers de la CUM, ont reçu une copie de ce rapport. « Nous attendons maintenant leurs réactions », a lancé François Grenon, porte-parole du ministre Ryan.

La STCUM a commis une erreur de 8,1 millions \$

Guy Tallefer

LA SOCIÉTÉ de transport de la CUM a sous-évalué de 8,1 millions \$ le coût de construction à Ville La-Salle d'un garage destiné à abriter, à compter de janvier 1995, une partie de sa flotte d'autobus.

Au moment où elle prenait en 1989 la décision de faire l'acquisition d'un terrain et d'y construire un garage tout neuf en remplacement de ceux de Saint-Henri et de Namur, qu'elle juge désuets, la STCUM évaluait que l'opération lui coûterait en dépenses d'immobilisation la somme de 23 millions \$. Trois ans plus tard, ces coûts ont grimpé, pour de multiples raisons, à 31,1 millions \$.

La société avait à l'origine été autorisée à emprunter 28 millions \$ pour financer l'ensemble du projet. Hier soir, elle se présentait devant le conseil de la Communauté urbaine de Montréal, qui réunit, une fois tous les deux mois, les élus de 29 municipalités de la région métropolitaine, afin d'obtenir une autorisation d'emprunt additionnelle de 13 millions \$ pour compenser l'inflation des coûts.

L'erreur d'évaluation commise par la STCUM tient notamment au fait que le budget initial avait été basé sur le contrat octroyé en 1983 pour la construction du garage Saint-Laurent, à une époque où les coûts de construction étaient bas. La société a en outre omis en 1989 de prendre en considération la répercussion financière des normes environnementales entrées en vigueur... quatre ans plus tôt.

D'autres facteurs ont poussé à la hausse les coûts du projet, au sujet duquel un appel d'offres doit d'ailleurs être lancé au début du mois de septembre. La STCUM devra notamment effectuer des travaux d'aménagement supplémentaires de près de 4 millions \$ au terrain de Ville La-Salle — situé sur le site d'une ancienne base militaire — dont elle a fait l'acquisition en novembre 1990 au montant de 6,7 millions \$.

On n'en estime pas moins à la société que le projet mérite d'être mené à terme. La rénovation des garages de Namur et Saint-Henri aurait coûté 18,1 millions \$, fait-on valoir, alors que la construction du nouveau garage, qui pourra abriter 335 autobus, permettra de faire des économies annuelles de l'ordre de 2,5 millions \$. Économies qui tiendront notamment à l'élimination de 42 emplois. Qui plus est, soutient la société de transport, des dépenses de plus de 9 millions \$ ont déjà été engagées.

La société croit pouvoir se départir des deux vieux garages pour la somme de 9,4 millions \$. Elle s'attend à ce que les coûts additionnels du projet d'acquisition et de construction aient à long terme un impact de 1,6 million \$ sur le service de la dette.

Les médecins préconisent un casque obligatoire pour tous les cyclistes

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — L'Association médicale canadienne préconise le port obligatoire du casque pour les cyclistes canadiens de tous âges.

Dans une série de résolutions adoptées hier à l'assemblée annuelle de l'association, les médecins ont invité tous les gouvernements des provinces et des territoires à légiférer pour rendre le port du casque obligatoire.

L'association a par ailleurs décidé de créer un fonds de 100 000 \$ pour l'octroi de bourses destinées à encourager des autochtones à devenir médecins.

Les campagnes de sensibilisation publique ont fait grimper le port volontaire du casque, a reconnu le docteur Barry Adams, directeur du conseil de l'AMC sur la santé, en conférence de presse, mais ce n'est pas encore assez. À son avis, il reste encore trop de gens qui font de la bicyclette sans casque, s'exposant ainsi à des dangers graves.

Tous les ans au Canada, jusqu'à 130 personnes perdent la vie à bicy-

clette et environ 15 000 autres sont blessées, révèlent les statistiques de la Fondation de recherche sur les blessures dues aux accidents de la circulation. En 1990, près de 50 de ces décès impliquaient des enfants âgés de 5 à 14 ans.

Le Dr Adams est persuadé que le public acceptera des lois imposant le port du casque. Lorsque le gouvernement ontarien a annoncé, récemment, qu'il se proposait d'adopter une loi en ce sens — la seule province à le faire jusqu'à présent — un sondage d'opinion a établi que plus de 70 % des gens interrogés étaient favorables à l'idée.

L'association médicale, qui représente 46 000 médecins à travers le pays, a aussi recommandé que les provinces révoquent les dispositions qui exemptent les policiers et les chauffeurs de taxi du port de la ceinture de sécurité.

L'AMC est préoccupée par le taux élevé de mortalité et de suicide chez les autochtones et l'espérance de vie réduite, surtout des femmes autochtones.

Déraillement de six wagons «explosifs»

Roland-Yves Carignan

LES PASSAGERS du Canadien National entre Montréal et l'Ontario devront se contenter de prendre l'autobus au moins jusqu'à samedi, allongeant leur parcours de près d'une heure dans certains cas, en raison du déraillement d'un train dont six des wagons contenaient des matières hautement explosives hier matin à Les Cèdres, un peu à l'ouest de l'île de Montréal.

Les équipes d'urgence dépêchées sur les lieux ont dit avoir besoin de deux jours, au minimum, pour compléter le nettoyage et en particulier afin de drainer tout le gaz propane qui s'échappe par une fissure à l'un des 16 wagons ayant quitté les rails. La fuite laisse s'échapper cinq litres de propane à la minute — le wagon en contient près de 55 000.

« Le propane, à l'état liquide, s'évapore et se disperse presque instan-

tanément en sortant. Nous savons grâce à des explosimètres qu'il n'y a pas de danger », explique André Pronovost, directeur du district Laurentien, au CN. Il ajoute que la concentration de gaz n'est pas suffisante pour créer une explosion mais toute étincelle pourrait être dangereuse. On ne déplore pour l'instant aucun blessé.

L'opération colmatage, avec des tissus imbibés d'eau, a débuté en fin d'après-midi hier. Quatre autres wagons en travers de la voie sont aussi remplis de propane et un cinquième contient du méthanol. Les experts n'y ont cependant constaté aucune fuite. Les dix wagons restants transportaient du bois et de la pulpe.

Les équipes doivent procéder dès ce matin au transfert du gaz par pompage, à l'intérieur d'autres wagons-citernes.

Les équipes du CN, d'Environnement Québec et d'Environnement Canada sont sur les lieux et une sta-

tion météorologique a même été installée « afin de prédire la direction des vents avec précision, histoire de toujours se mettre à l'abri des gaz », a expliqué un des responsables.

Les wagons du train de marchandises qui en comportait 101 au total, en provenance de Winnipeg et à destination de Montréal, ont déraillé peu après 8 h hier, faisant craindre la pire aux autorités qui ont ordonné presque immédiatement l'évacuation complète dans un périmètre d'un kilomètre et demi. Cette mesure préventive, qui a touché une trentaine de familles en plus de faire fermer l'autoroute 20 dans les deux sens, a toutefois été abandonnée peu après midi. Le périmètre fut réduit à moins de 500 mètres.

« Je travaillais juste à côté de là au moment du déraillement et je n'ai rien entendu, pas un seul bruit », raconte un ouvrier de la municipalité, Bernard Latreille, opérateur de pelle mécanique. « On m'a dit de m'en al-

ler au centre communautaire — lieu de rassemblement — et de me tenir en état d'alerte. C'est là que j'ai appris ce qui se passait... mais il était trop tard pour avoir la trouille », ajoute-t-il.

En raison du déraillement, les convois de marchandises en direction ou en provenance de l'ouest transiteront temporairement sur les voies du Canadien Pacifique tandis que les passagers qui devaient emprunter ce tronçon devront prendre l'autobus.

Via rail a annoncé que les liaisons ferroviaires entre Montréal et Cornwall et entre Montréal et Ottawa seront remplacées par des circuits d'autobus, aujourd'hui et demain. Les passagers voyageant plus loin que Cornwall retrouveront le train à cette étape, non sans avoir été retardés d'environ une heure.

Les experts du CN poursuivent leur enquête afin de connaître les causes du déraillement. Ils ont refusé d'émettre une hypothèse.



Le gaz propane que contiennent cinq des seize wagons ayant déraillé hier matin à l'ouest de l'île de Montréal sera pompé dans d'autres citernes dès ce matin. L'opération nettoyage ne pourra être complétée avant demain.

PHOTO JACQUES GRENIER

Les cégeps n'ont jamais été aussi populaires

QUÉBEC (PC) — L'enseignement collégial n'a jamais été aussi populaire. Pour une troisième année consécutive, on prévoit une hausse de fréquentation lors de la rentrée qui s'amorce cette semaine dans les cégeps et collèges privés du Québec.

Le réseau collégial devrait accueillir cette année quelque 166 000 étudiants, ce qui représente une augmentation d'environ 5 % par rapport à l'année dernière.

La rentrée scolaire au collégial s'échelonne du 17 au 31 août.

Mais l'institution que sont les cégeps n'a jamais été autant critiquée. Cette forme d'enseignement, issue du rapport Parent, il y a 25 ans, et particulièrement au système d'éducation

québécois, fera l'objet d'une remise en question complète cet automne. Dans certains milieux, on craint même pour son avenir.

Lorsque la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a annoncé la convocation d'une commission parlementaire sur l'avenir de ces institutions, pour la fin de novembre, elle a précisé que « tout sera sur la table ».

Pour Mme Robillard, les parlementaires auront à faire le point sur tous les aspects de la vie et du fonctionnement des collèges, notamment la pertinence et l'atteinte des objectifs visés par la création même de cet ordre d'enseignement, il y a 25

ans. Certains observateurs craignent que ces séances soient l'occasion pour le gouvernement d'abolir en tout ou en partie le gratuit scolaire qui est l'apanage des cégeps depuis leur création.

Le Service d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) qui supervise les admissions dans 26 cégeps, a reçu 55 342 demandes, soit une hausse de 7000 sur l'année précédente. Les cégeps ne pourront cependant recevoir que 42 994 nouveaux étudiants, ce qui représente quand même une augmentation de 2500 par rapport à 1991.

Les demandes d'admission pour le trimestre d'automne dans les neuf

cégeps des régions de Québec, Beauce-Appalaches, Amiante, La Pociatière et Rivière-du-Loup, ont augmenté de 21 % cette année. En 1991, le Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ), avait reçu 16 141 demandes d'admission. C'était déjà une hausse de 15,5 % sur 1990. Cette année, tous les records ont été battus avec 19 546 demandes acheminées au SRAQ.

Devant l'affluence de la demande, les autorités collégiales ont décidé de créer 800 nouvelles places dans les quatre cégeps du Québec métropolitain.

La tendance à la hausse est aussi constante dans l'Est du Québec et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les projets-pilotes sur les sages-femmes se butent à l'obstination des hôpitaux

Isabelle Paré

PLUS DE deux ans après l'adoption de la loi sur les projets-pilotes intégrant la pratique des sages-femmes, aucun projet n'a encore reçu le feu vert du gouvernement. La réticence des hôpitaux demeure le principal obstacle à ce démarrage qui pourrait ne pas avoir lieu avant encore un an.

En fait, sur les 12 projets présentés jusqu'ici par des CLSC, seulement deux ont réussi à arracher l'aval d'un accord à des hôpitaux ou des maisons de naissances. Or, cette fameuse collaboration d'un hôpital, ou d'une maison de naissances rattachée à un hôpital, est une condition sine qua non pour recevoir la bénédiction du Conseil d'évaluation des projets-pilotes créé par la loi.

Devant la difficulté d'obtenir ce

précieux support, plusieurs instigateurs de projets ont d'ailleurs déjà baissé les bras. Le CLSC Plateau Mont-Royal — le premier à avoir présenté un projet —, retirera bientôt le sien, faute d'avoir obtenu l'appui d'un hôpital montréalais, a indiqué hier son directeur, M. Léon Lafleur. En plus, le Conseil avait pressé le CLSC de réécrire complètement son projet.

« La réception de ce projet dans les hôpitaux n'a jamais été facile et les équipes médicales semblent coler encore au mot d'ordre de leur association professionnelle », a déploré ce dernier. Quatre hôpitaux de Montréal avaient été sollicités pour participer au projet du CLSC Plateau Mont-Royal, mais aucun n'a répondu.

La représentante des sages-femmes au Conseil d'évaluation des projets-pilotes croit elle aussi que l'ab-

sence d'engagement formel de la part des hôpitaux demeure la principale pierre d'achoppement au lancement des projets. « L'entente avec les conseils des médecins, pharmaciens et dentistes des hôpitaux n'est pas acquise. Ce sont des questions politiques qui bloquent », croit-elle.

Plusieurs estiment d'ailleurs que cette valse-hésitation des hôpitaux est nourrie par l'Association des obstétriciens-gynécologues. Car de façon individuelle, croit-on, plusieurs médecins seraient prêts à collaborer.

À ce chapitre, le président du Conseil d'évaluation, le Dr Simon Racine, fait valoir qu'un bon bout de chemin a été fait en deux ans. « Ça nous préoccupe énormément mais, au niveau local, nous réalisons que le discours est beaucoup plus positif qu'au niveau officiel », a soutenu ce dernier.

Bref, malgré ces écueils, le Dr Racine croit que, dès l'automne, son comité pourra présenter au ministre Marc-Yvan Côté des recommandations claires sur les sept projets à retenir.

Mais même une fois choisis, ces

projets ne pourront démarrer au mieux avant le printemps 1993. Car avant cette date, on estime qu'aucune sage-femme n'aura encore complété les tests d'admission nécessaires pour pratiquer légalement au Québec.

Joint en Hollande, le sage-femme M. Paul de Reu, président du comité d'admission à la pratique, indiquait récemment au DEVOIR que les sages-femmes intéressées à joindre les projets-pilotes passeront leurs premiers tests théoriques d'ici novembre. Toutefois, l'évaluation de leurs connaissances pratiques ne commencera qu'en mars 1993. Somme toute, on s'attend à ce que les sages-femmes qui auront passé le cap des examens ne seront autorisées à pratiquer qu'au début de l'été prochain.

Dernière ombre au tableau, on espère finalement que les sages-femmes qui auront reçu l'aval du ministre viendront des mêmes régions que les projets-pilotes retenus. « Chose certaine, rappelle le Dr Racine, il n'y aura pas de projet-pilote qui pourra démarrer nulle part, s'il n'y a pas de sages-femmes pour y participer. »

Appuyez

Aide à l'enfance - Canada
Save the Children - Canada

HONDA

Nous dépassons les plus hauts sommets dans les ventes, le service et les pièces

Le premier de nos modèles '93 est arrivé!

Plus, Plus, Plus!

Les plus bas prix jamais vus sur l'import

quelle Accord LX, EX & EXR

1110 rue Bligny, Montréal, Tél: 879-1550

Notre prix est ce qui vous attire, mais vous allez rester pour notre nouveau

SERVICE ROSE

1110 rue Bligny, Montréal, Tél: 879-1550

266 boul. Labelle, Laval, Tél: 625-1953

La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

NOURAIE

Tapis de Perse de Qualité

PLACE BONAVENTURE
MONTREAL (QC) CANADA H5A 1C1
(514) 879-9176

La convention républicaine ne suffit pas à redorer l'image de Bush

HOUSTON, Texas (Reuter) — La Convention nationale du Parti républicain n'a pas contribué jusqu'ici à relever la popularité de George Bush, selon le premier sondage effectué à l'échelon national depuis l'ouverture de la réunion de Houston.

D'après l'enquête ABC News-Washington Post publiée hier, George Bush a perdu deux points durant la semaine écoulée — baisse qui se si-

tué dans la marge d'erreur du sondage — et recueille 33 % des intentions de vote, contre 58 % pour Bill Clinton, candidat démocrate à la présidence américaine.

Un sondage rendu public la semaine dernière accordait 35 % des intentions de vote à George Bush et 61 % à Bill Clinton.

La dernière enquête, réalisée auprès de 598 électeurs virtuels de ven-

dredi à mardi, a une marge d'erreur estimée à cinq points.

D'après un sondage réalisé par le journal *Houston Chronicle* et la lettre d'informations politiques *Hotline* à la fin de la première journée de la convention, Bill Clinton recueillait 52 % des intentions de vote lundi soir et George Bush 36 %.

Des dirigeants républicains ont dit s'attendre que l'écart séparant les deux candidats soit réduit de moitié

à la fin de la convention et que les deux hommes soient à égalité courant octobre.

Le sondage ABC News révèle une augmentation de la proportion des indécis — 7 %, contre 2 % la semaine dernière.

Par ailleurs, le maintien de Dan Quayle comme colistier de George Bush ne semble pas favoriser le président sortant. Seules 4 % des person-

nes interrogées se disent plus enclines à voter George Bush du fait de la présence de Dan Quayle, et 13 % disent que cela les inciterait plutôt à ne pas soutenir le président. Pour 75 %, la présence de Dan Quayle n'affecte en rien leur choix.

L'économie reste le critère-clé du choix des électeurs consultés — 57 % pensent que la situation économique se dégrade et, parmi ceux-ci, trois

sur quatre comptent voter Bill Clinton.

Ceux qui pensent que l'économie se redresse soutiennent George Bush dans une proportion équivalente, mais ils ne représentent que 9 % de l'électorat, selon ABC. Parmi ceux qui jugent l'économie à peu près stable, 50 % penchent en faveur de Bill Clinton et 42 % en faveur de George Bush.



Le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, et son homologue albertain, Don Getty, étaient souriants à l'annonce de l'entente sur la réforme du Sénat.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Sénat

protégé, a maintenu de son côté Robert Bourassa. Je ne vois aucun problème à convaincre les Québécois que cette entente est acceptable », a-t-il prédit.

Une partie des espoirs entretenus par le premier ministre du Québec à ce sujet se fondent sur les concessions acceptées hier par les partisans du Sénat triple E.

Selon le projet « provisoire » entériné hier, seul le symbole de l'égalité est en effet intégralement respecté. L'élection des sénateurs comporte de sérieux bémols. Quant à l'efficacité de la future Chambre haute, elle sera largement circonscrite.

Ainsi, par comparaison à la Chambre des communes, le nouveau Sénat sera minuscule : 62 contre 337. La place du français y sera tout aussi minime. Même si des provinces comme le Nouveau-Brunswick et l'Ontario pourraient réserver certains de leurs sièges à des francophones, il n'y aura jamais plus d'une dizaine de sénateurs de langue française dans la nouvelle Chambre haute.

Seus membres ne seront pas non plus tous choisis de la même façon, ni nécessairement élus : le Québec entend désigner ses représentants à partir du plancher de l'Assemblée nationale. Et le Nouveau-Brunswick voudrait étudier l'hypothèse d'en faire autant, pour s'assurer que la composition de sa représentation au nouveau Sénat tienne compte de sa dualité linguistique.

Sur le plan des pouvoirs, finalement, le projet de Sénat a l'allure d'un tigre de papier par rapport aux grands rêves des promoteurs de la

formule triple E. La future Chambre haute n'aura en effet des dents que pour bloquer les projets de loi touchant les richesses naturelles des provinces. Les projets de loi touchant la langue et la culture devraient rallier une majorité de sénateurs francophones. Tout autre projet de loi, s'il ne rallie pas une majorité de sénateurs, sera soumis à un vote de l'ensemble du Parlement (Communes et Sénat) lors d'une séance conjointe.

« Nous référons davantage à un Parlement fédéral où les deux institutions qui le composent vont travailler plus étroitement ensemble », explique à ce sujet Robert Bourassa selon qui les Québécois devraient se sentir complètement rassurés de voir que, presque à tous coups, la Chambre des communes, où ils sont largement représentés, aura le dernier mot sur le Sénat égal.

À l'origine, Québec tentait cependant d'arracher une représentation garantie de 25 % au Parlement, Sénat et Chambre des communes confondus. Plusieurs provinces dont l'Ontario ont vigoureusement résisté à cette proposition, jugeant qu'elle accroîtrait indûment la place du Québec à la Chambre.

« Quand vous parlez de recul, je ne suis pas sûr que nous sommes sur la même planète », conclut cependant Robert Bourassa au sujet des accords qui sont finalement intervenus avec ses collègues.

◆ Serpent

sus tout de découvrir l'Amérique. « Les étudiants sont très cultivés en Russie, l'éducation est importante et tout le monde veut faire des études supérieures, dit-elle. Mais en dehors de la littérature, toute l'information est subjective. Pendant que j'étais là, on en était à la transformation des programmes d'histoire de l'URSS, selon lesquels le salut vient de la révolution prolétarienne. Dans les nouveaux programmes, cette idéologie est plus subtile, mais

on la sent encore extrêmement présente. »

En pleine crise, le rêve américain envahit la Russie, dit-elle. Les jeunes ne vivent que pour quitter le pays et leurs parents ne souhaitent d'ailleurs que leur offrir ainsi un avenir meilleur.

« À la télévision, on présente une copie conforme du *Price is right* américain. Sauf que les prix, au lieu d'être des bateaux et des voyages, ce sont des parapluies offerts par Marlboro et des robots culinaires », explique-t-elle, pour illustrer son propos.

L'avenir des jeunes en Russie ? Difficilement palpable, presque inexistant.

« Tout le monde veut étudier, mais étudier ne mène nulle part. Les professionnels sont mal payés. Les médecins et les ingénieurs, par exemple. Des emplois d'été, il n'y en a pas. Ce qui est payant, c'est de travailler avec le public, d'être caissière dans un café par exemple. On fait de l'argent en faisant payer les gens pour un droit de passage dans les files d'attente », ajoute-t-elle.

Spectatrice attentive du putsch spectaculaire qui devait déchirer la carte du monde, elle était au bord de la mer Noire, lorsque la mère de sa famille d'accueil lui apprenait tout bonnement que l'URSS venait de changer de gouvernement.

« À l'époque, je ne parlais pas le russe, et tout ce que je voyais autour de moi, c'était des visages moroses, et des gens rivés devant la télévision. Ce n'est que lorsque j'ai téléphoné à Montréal, presque un mois plus tard, à ma fête, que j'ai compris clairement ce qui se passait. »

Pourtant, Aimée ne voit pas l'horizon sous le ciel de l'URSS. Le capitalisme, c'est une jungle, dit-elle, mais en Russie, c'est une jungle sans bananes. Et le voyage lui a fait apprécier les douceurs de son chez-soi québécois.

Ce qui la fait rire, ce sont les promesses lancées par Boris Eltsine, d'un rétablissement de la situation économique dans six mois.

Les ventes de cigarettes dégringolent

OTTAWA (PC) — Les ventes de cigarettes ont dégringolé au Canada depuis le début de l'année, mais les statistiques fédérales qui illustrent la baisse ne disent pas tout, préviennent certains.

Statistique Canada a constaté qu'au cours des sept premiers mois de l'année, les ventes sur le marché intérieur ont totalisé 20,49 milliards de cigarettes, soit 10,1 % de moins qu'à la même période, l'an dernier.

Mais les porte-parole des manufacturiers de tabac aussi bien que ceux du lobby des droits des non-fu-

meurs jugent ces chiffres trompeurs.

Selon les données de l'agence fédérale, les Canadiens ont moins fumé pendant la première moitié de 1992, mais la chute de la consommation n'a été que de 5 %, soit la moitié moins que ce que les données de Statistique Canada laissent croire, affirme M. David Sweanor, de l'Association pour les droits des non-fumeurs. C'est que les chiffres ne tiennent pas compte du commerce transfrontalier des cigarettes.

M. Sweanor a souligné que les ex-

portations de cigarettes canadiennes au cours des sept premiers mois de 1992 totalisaient 4,15 milliards, soit 50 % de plus qu'à la même période, un an plus tôt. Environ 80 % de ces cigarettes reviennent au Canada pour y être vendues, ou son achetées par des Canadiens lors d'expéditions de magasinage au sud de la frontière, a-t-il dit.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ne prélèvent aucune taxe sur les cigarettes destinées à l'exportation. Les consommateurs épargnent donc lorsqu'ils vont se procurer leurs cigarettes canadiennes aux États-Unis, et les contrebandiers prospèrent en les vendant aux détaillants canadiens.

M. Jacques LaRivière, vice-président du Conseil canadien des manufacturiers du tabac, a lui aussi reconnu que la contrebande et l'achat outre-frontière réduisent les ventes de cigarettes sur le marché canadien — un phénomène nuisible à toute l'économie, selon lui.

Mais à son avis, tant que les cigarettes canadiennes seront aussi lourdement taxées, ces pratiques ne sont pas près de disparaître.

À Revenu Canada, on assure que de nouvelles mesures permettront à la police de mieux combattre la contrebande.

« Cela ne changera pas avant cent ans, affirme-t-elle. En Russie, le bien-être, un petit bien-être, est tout simplement inaccessible. »

◆ Russie

« Si je pouvais écarter ces difficultés avec un décret présidentiel, je l'aurais signé depuis longtemps. Mais cela n'arrive que dans les contes de fées et les légendes, a-t-il dit. Nous faisons nos premiers pas vers une vie humaine normale et nous trébuchons naturellement, nous trébuchons beaucoup. »

« Mais la plupart des gens comprennent et sentent que l'on ne peut pas revenir en arrière. La Russie ne pourrait pas supporter une nouvelle ère communiste », a-t-il ajouté, en promettant des augmentations de salaires dans le secteur public.

La télévision de la Communauté des États indépendants a rediffusé les images du putsch de l'année dernière et des banderoles égayaient les principales places de Moscou.

La télévision russe a de son côté diffusé une interview d'un officier disant que l'appareil de sécurité qui a succédé au KGB depuis un an restait un dangereux État dans l'État.

Le chef du KGB, Vladimir Krioutchkov, est incarcéré dans l'attente de son jugement pour participation au coup d'État avorté, mais « les acteurs des événements d'août conservent leurs postes et leurs fonctions », a déclaré le lieutenant-colonel Alexandre Kichikhine, membre d'une commission d'enquête parlementaire sur le KGB.

Le ministère de la Sécurité russe, qui a succédé au KGB, a bloqué les efforts de la commission parlementaire pour enquêter sur le rôle des organes de sécurité dans les événements d'août, a-t-il affirmé.

Des officiers conservateurs se sont rassemblés hier devant la tombe richement fleurie du maréchal Sergueï Akhromiev, qui s'est pendu dans son bureau du Kremlin après l'échec du coup d'État. Devant

deux banderoles rouges déployées au-dessus de la tombe, les militaires présents ont prêté serment de resusciter la défunte Union soviétique.

20 août
par la PC et l'AP

1991 : à Moscou, la résistance au nouveau régime soviétique prend de l'ampleur et quatre partisans du président Russe, Boris Eltsine, sont tués.

1989 : décès de Georges Adamson, 83 ans, spécialiste des lions, assassiné au Kenya.

1988 : un tremblement de terre fait un millier de morts en Inde et au Népal; décès de Jean-Paul Aron, écrivain et philosophe, qui avait révélé publiquement être atteint du sida.

1987 : l'expédition, qui explore l'épave du *Titanic*, remonte une sacoche contenant des bijoux.

1985 : l'explosion d'une voiture piégée fait 45 morts à Tripoli au Liban.

1983 : un important responsable de l'OLP, Mahmoud Muraich, est assassiné par deux motocyclistes, à Athènes.

1981 : un militant nationaliste irlandais, Michael Devine, 27 ans, meurt après une grève de la faim de 60 jours à la prison de Maze, près de Belfast.

1975 : lancement, au Cap Canaveral, en Floride, de la sonde spatiale américaine Viking Un en direction de Mars.

1970 : une tornade fait dix morts et 200 blessés à Sudbury.

1968 : l'URSS et les pays du Pacte de Varsovie interviennent en Tchécoslovaquie pour mettre fin au Printemps de Prague.

Il s'est né le 20 août : La femme de lettres anglaise Emily Brontë (1818-1848); l'homme d'État français Raymond Poincaré (1860-1934); l'homme politique français Laurent Fabius (1946); le chef d'orchestre canadien Mario Bernardi (1930).

Cabrel honoré

Pascale Pontoreau

AVEC sa voix riche, légèrement chantonnante comme ils l'ont dans le sud de la France, avec sa guitare et son air perdu, Francis Cabrel vient de recevoir la preuve de son succès québécois, un double disque de platine confirmant la vente de 200 000 exemplaires de son album *Sarbacane*.

Quand on l'interroge sur les raisons de son succès, Francis Cabrel se contente d'évoquer son rythme de vie, son train-train plus proche de celui des artistes d'ici que de celui des Français. Sa modestie lui fait oublier ses chansons, ses ballades qui s'inscrivent plus dans la lignée des Vigneault que dans celle des Voisine. Sorti en 1989, *Sarbacane* était le neuvième album de Cabrel. Depuis, le sieur chanteur nous a offert *D'une ombre à l'autre*, un triple album enregistré en public.

Profitant d'un mois de vacances passé dans la Belle Province, Francis Cabrel s'est vu remettre les honneurs dans un restaurant japonais de la métropole. Telle une star hollywoodienne, les caméras de télévision attendaient celui dont le public ne cesse de croître en particulier grâce à la version de *Quand j'aime une fois j'aime pour toujours* de Richard Desjardins qu'il a chantée sur le disque *Urgence* destiné aux victimes du sida.

Mais Francis Cabrel n'est pas venu uniquement au Québec pour y recevoir des honneurs et goûter au sirop d'érable qu'il apprécie particulièrement. D'une part, il est allé se promener du côté de Nashville où il a même acheté une guitare. D'autre part, monsieur Cabrel est venu en tant que conseiller municipal de son village d'Astaffort, village qui vient d'être jumelé avec celui de Saint-Zénon dans la région des Laurentides, Saint-Zénon, coincé sur une colline du côté de Saint-Michel-des-Saints, qui accueillera dès samedi une quarantaine d'habitants du village français.

Cabrel raconte la naissance de l'aventure : « Christian Maurissoneau, le conseiller municipal de Saint-Zénon, est un ami de longue date. Et, depuis longtemps je cherchais à jumeler mon village avec un endroit d'une taille similaire. Quand Christian est venu chez nous vanter le pittoresque de son coin de pays, le succès a été tel qu'il a fallu refuser du monde pour le voyage. »

Si ce premier échange est tout à fait officiel, le maire d'Astaffort, Hubert Delpech, venant rencontrer le maire de Saint-Zénon, d'autres échanges à vocation plus culturelle devraient suivre sous peu. En particulier, Francis Cabrel aimerait mettre sur pied des voyages pour les enfants des deux villages.

PARTICIPATION MD

À vous de jouer.

CAHIER SPÉCIAL

SALON ICOM 1992

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 4 septembre 1992

À l'occasion du Salon international des musées ICOM 1992, un événement organisé en parallèle à la XVI^e Conférence générale du Conseil international des Musées, LE DEVOIR publiera un cahier spécial le 12 septembre prochain.

De format tabloïd, ce cahier présentera la liste des exposants à ce salon où on retrouvera les **grands musées du monde** et le programme d'animation du Salon. Il sera également question des grandes orientations de développement que prendront les **musées** au cours des prochaines années.

PARUTION
le 12 septembre
DANS
LE DEVOIR

Marconi Canada songe à licencier 300 employés de son usine de Mont-Royal

Jean Dion

LA SOCIÉTÉ Marconi pourrait, dès novembre prochain, licencier jusqu'à 300 employés de son usine de Mont-Royal, ce qui a déclenché hier une vive inquiétude au sein des syndicats représentant les travailleurs de l'entreprise.

Marconi, un fabricant d'équipement de pointe dans les domaines de la défense, de l'aérospatiale et des télécommunications, a en effet fait parvenir au gouvernement du Québec, le 10 août dernier, un avis de licenciement qui pourrait toucher pas moins de 299 de ses employés. Informés hier par lettre des intentions de l'employeur, deux des syndicats — employés d'usine et personnel de bureau, affiliés aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) — ont aussitôt vivement réagi.

Ce ne serait pas la première fois que Marconi Canada procéderait à des coupures de postes draconiennes. Le personnel de l'entreprise, dont le siège social est aussi situé à Mont-Royal, a chuté de 43 % depuis 1989, moment où la vague de mises à pied a débuté. On y compte actuellement 1325 employés.

La direction de l'entreprise a fait

savoir hier que l'avis ne constituait qu'une « mesure de prévention », que les mises à pied n'étaient pas « inévitables » et qu'elle n'était pas encore en mesure de préciser la nature des emplois touchés.

Le porte-parole de Marconi Canada, Sheris Atallah, a indiqué que les possibles mises à pied étaient liées à une baisse enregistrée dans son carnet de commandes, causée notamment par la diminution des investissements gouvernementaux dans le secteur militaire. « Notre client principal, le département américain de la Défense, a diminué ses dépenses de près de 50 % depuis cinq ans », a-t-il dit, ajoutant que le montant des commandes avait diminué de 430 à 290 millions \$ au cours de la dernière année.

Les profits de l'entreprise ont également connu une baisse, passant de 4,7 millions \$ lors du premier trimestre de 1991 à 2,6 millions \$ pour une période similaire en 1992.

« Mais Marconi n'est pas tout autant dans la rue », répliqua Suzanne Proulx, porte-parole du syndicat des employés d'usine. « La compagnie nous dit qu'elle a des problèmes, mais elle continue d'acheter des entreprises ailleurs, comme celle de

GEC (Kansas) récemment. On fait des profits au Québec, mais on les réinvestit à l'extérieur. C'est inacceptable. »

« Pourquoi tous les licenciements ont-ils lieu à Montréal ? », questionne de son côté Melvin Marquis, président du syndicat des employés de bureau. « Nous reconnaissons que le carnet de commandes a enregistré une baisse, mais il y aurait peut-être lieu d'en mieux répartir les effets entre les diverses usines de la compagnie ». Outre Mont-Royal, Marconi Canada exploite des usines à Halifax, Cornwall et Kanata (Ontario).

Le syndicat reproche également à l'employeur de « mettre le personnel devant le fait accompli. Il dit qu'il pourrait licencier 300 employés, mais prévient que ce n'est qu'à titre préventif et assure même ne pas savoir combien d'emplois seront touchés dans chaque catégorie. C'a n'a aucun sens. »

De son côté, M. Atallah a affirmé que l'entreprise faisait « tout en son pouvoir » pour augmenter son carnet de commandes, notamment en se tournant vers le secteur de l'aérospatiale commerciale, et qu'elle « (espérait) de tout coeur éviter les mises à pied ».

Autre objet d'inquiétude chez les syndicats : l'annonce déjà faite par la compagnie de déménager au cours des prochains mois. Marconi Canada procède actuellement à l'examen de huit sites potentiels dans la région de Montréal. Or si la direction, souligne M. Atallah, « a très clairement fait connaître son désir de maintenir ses activités au Québec », le syndicat ne s'en trouve pas pour autant rassuré.

« Marconi dit à qui veut l'entendre qu'elle restera à Montréal, mais nous n'avons aucune certitude à ce sujet, affirme Mme Proulx. La réalité est qu'un comité a été formé pour étudier toutes les possibilités de déménagement. Rien ne nous dit que le fait de « maintenir ses activités » n'équivaudrait pas à garder ouverts quelques bureaux ou à poursuivre la seule fabrication de certains prototypes. »

La semaine prochaine, les représentants québécois des TCA rencontreront le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, afin de le sensibiliser au problème et l'inciter à faire pression sur l'entreprise pour qu'elle investisse davantage au Québec et protège les emplois montréalais.

Air Canada fait l'objet d'une plainte pour pratiques déloyales

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Un groupe, apparemment des employés de Canadian International, accuse Air Canada de pratiques déloyales en matière de prix et ont déposé une plainte en ce sens auprès du Bureau de la politique de concurrence.

C'est ce qu'a révélé le directeur des enquêtes et recherches du Bureau, M. Howard Wetston, lors de sa comparution hier devant un comité parlementaire qui étudie le dossier de la fusion possible d'Air Canada et de Canadian International.

Plus précisément, le groupe, que M. Wetston croit être des employés de Canadian, accuse Air Canada de pratiquer une politique de prix qualifiée de « prix d'éviction ».

Il s'agit de vendre des produits à un prix déraisonnablement bas, dans le but ou avec l'effet de sensiblement réduire la concurrence ou d'éliminer un compétiteur.

Un geste semblable peut faire l'objet de poursuites criminelles ou encore être jugé par le Tribunal de la concurrence qui imposera des mesures de redressement.

C'est la première fois que le Bureau reçoit une plainte du genre au sujet d'un transporteur aérien. Il a amorcé une enquête préliminaire afin de déterminer s'il y a lieu de mener une enquête plus approfondie.

Mais le Bureau avance avec prudence car les allégations demeurent vagues, a indiqué M. Wetston.

Les deux entreprises connaissent des difficultés financières sérieuses. Air Canada a perdu 293 millions \$ au cours des six premiers mois de 1992. PWA, la compagnie-mère de Canadian, a perdu 110 millions \$ au cours de la même période mais il s'agit d'une entreprise plus petite.

Le poids des dettes et des pertes des deux firmes sont en partie à l'origine des négociations de fusion qui furent interrompues vendredi dernier. Cette situation a aussi encouragé la recherche d'alliances stratégiques avec des transporteurs américains comme celle conclue mardi entre Air Canada et United Airlines.

Le ralentissement de l'économie n'a rien fait pour aider les finances des deux entreprises. Résultat : les deux compagnies s'arrachent les voyageurs à coup de réductions de prix, de ventes de sièges et de bonis

de toutes sortes et ce, depuis des mois.

Le Bureau ne pouvait jeter un oeil sur ces pratiques, a expliqué M. Wetston, car il devait attendre le dépôt d'une plainte.

Le directeur n'a pas caché son scepticisme face à cette plainte. Il a rappelé qu'une politique de prix d'éviction était fort risquée car elle supposait des pertes financières.

« On s'attendrait à ce qu'une plainte soit logée par le concurrent car c'est sa survie qui est en jeu, en particulier lorsque l'autre partie a la force commerciale suffisante pour le mettre dans cette situation. Je dois donc me demander bien simplement pourquoi nous n'avons pas reçu ce genre de plainte », a-t-il noté.

Canadian International est en plus mauvaise posture qu'Air Canada. Les échanges informels en vue d'une fusion se poursuivent entre les deux entreprises mais les négociations formelles ont pris fin la semaine dernière alors que Canadian décidait d'étudier une offre d'injection de fonds de ses employés évaluée à 200 millions \$.

Si une fusion devait se concrétiser, le Bureau de la politique de concurrence devrait déterminer si celle-ci ne va pas à l'encontre des dispositions régissant la concurrence au pays.

Selon la loi, les deux entreprises devraient donner un avis de 21 jours avant de conclure leur accord. Le Bureau amorcera alors son étude. Selon M. Wetston, il faudrait entre cinq ou six semaines pour décider d'approuver la fusion, d'y apporter des modifications ou de référer le tout au Tribunal de la concurrence.

Dans ce dernier cas, il faudrait un minimum d'un an pour obtenir une décision si on applique les procédures actuelles, a indiqué le directeur.

Par ailleurs, une étude du Western Centre for Economic Research montre qu'une fusion entre Air Canada et Canadian International coûterait entre 3000 et 4000 emplois aux provinces de l'Ouest.

« L'intégration à Air Canada, a poursuivi M. Reschensthaler, mettrait en péril une proportion élevée des 1100 cadres de Canadian », dont la plupart se trouvent en Colombie-Britannique et en Alberta, en plus d'autres postes subalternes.

Ingénierie Joly joue son avenir

Danny Vear

D'ICI LE 6 octobre prochain, un fabricant montréalais de pièces de précision du secteur de l'aéronautique, Ingénierie Joly, devra trouver de nouveaux investisseurs dans le but de redresser sa situation financière difficile et de répondre aux craintes de ses créanciers.

« On joue notre avenir », a admis hier Bruno Morin, président et chef de la direction d'Ingénierie Joly, précisant que ces difficultés n'étaient pas étrangères à celles que connaît le monde de l'aviation montréalais.

Victime d'une concurrence internationale accrue et du repli de l'économie canadienne, l'entreprise a dû proposer un plan de redressement à ses créanciers inquiets le 8 juillet dernier.

Conformément à la proposition concordataire, adoptée à son assemblée des créanciers le 24 juillet, Ingénierie Joly a promis d'accroître l'efficacité de sa production, de rationaliser les salaires et, surtout, de trouver de nouveaux partenaires financiers d'ici le 6 octobre prochain.

« Nous sommes toujours en discussions avec des investisseurs d'ici et d'ailleurs. Nous ferons tout pour éviter une faillite », a noté Monsieur Morin.

L'entreprise, qui se spécialise dans les engrenages de métal et l'usinage de précisions et qui compte parmi ses clients Canadair, Héroux et Pratt & Whitney, a accumulé de légères pertes en 1991. Elle voyait ses pertes passées à 1,2 millions, à la fin de l'exercice du 30 avril 1992.

De plus, l'entreprise a vu ses ventes diminuer. Pour le même exercice de 1992, l'entreprise a réalisé des ventes de 7,6 millions alors que celles-ci s'élevaient à plus de 10 millions en 1990.

Le Syndicat, affilié à la CSD, s'inquiète. Les quelque 70 emplois spécialisés sont menacés par les mesures de rationalisation annoncées, a prévenu Alain Cenatio, secrétaire du syndicat.

Ingénierie Joly a des dettes accumulées de près de 10 millions

Astral se réjouit de l'exclusion de la culture de l'ALÉNA

Robert Dutrisac

LE PRÉSIDENT du conseil d'Astral, M. Harold Greenberg, a loué, hier, les négociations canadiennes et le ministre Michael Wilson pour avoir réussi à faire exclure les industries culturelles de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Répondant aux questions de la presse à l'issue de l'assemblée annuelle de la compagnie, M. Greenberg a estimé qu'il y avait eu un « danger réel » que les industries culturelles soient touchées par l'accord en raison de l'insistance des Américains. « Ils ont exercé très fortes pressions. Les Américains ont des lobbies très puissants », a-t-il souligné.

M. Greenberg préside le Comité canadien des industries culturelles et des communications qui s'est porté à la défense de l'exclusion des récentes négociations sur le libre-échange à trois. À ce titre, il a rencontré M. Jack Valenti qui représente les grands studios américains, « un lobbyiste très qualifié », a-t-il estimé.

Paradoxalement, Astral, qui changeait de nom, hier, pour celui d'Astral Communications, tire une bonne partie de ses revenus des liens qu'elle a tissés avec les majors américaines, que ce soit avec la vente et la location de vidéo-cassettes, l'exploitation de la télé payante (First Choice et Super Ecran) et celle de la télévision à la carte (Viewer's Choice). Astral a signé des ententes commerciales avec Disney, notamment, et le réseau USA Network qui rejoint via la câblodistribution 56 millions d'Américains.

Plus récemment, en juin dernier, Astral a formé une co-entreprise avec Warner, Warner-Astral-Eu-



Harold Greenberg

ropa, qui financera des coproductions canado-européennes. Selon les explications de M. André Bureau, l'ex-président du CRCT, devenu depuis président du Groupe de radiodiffusion Astral et promu vice-président du conseil d'Astral, Warner investira dans de ces coproductions

sentiellement télévisuelles et en obtiendra les droits mondiaux à l'exception de ceux couvrant les pays participants. Ainsi, si le Canada et la France s'unissent dans une coproduction dans laquelle Warner investit, la major américaine pourra distribuer cette production partout sauf au Canada et en France. « Les investissements de Warner se feront à la pièce et on vise une douzaine de projets par année », a précisé M. Bureau.

Par ailleurs, Astral vient de clore un placement qui résultera en l'émission à l'automne de 3 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote. Des investisseurs institutionnels et Rogers Communications — qui récolte le tiers de l'émission — participent à ce placement qui fournira à Astral 32 millions \$. La compagnie diminuera d'autant sa dette qui passera à un faible 15 millions \$.

Quant à l'exercice qui s'est terminé le 29 février, il a été marqué par le lancement du service de télé à la carte en langue anglaise, Viewer's Choice, a signalé M. Greenberg.

Des négociations ont cours avec Vidéotron et le Réseau des sports visant l'introduction d'un service semblable en français. Un tel service pourrait voir le jour en septembre 1994, croit M. Bureau. Après l'audience « structurelle » du CRCT, le printemps prochain, qui évaluera tous les nouveaux services disponibles sur le câble depuis 1987, l'organisme pourra entendre la requête d'Astral et de ses deux partenaires à l'automne 1993 ou au début de 1994, a-t-il précisé.

Au cours de son dernier exercice, Astral a encaissé des revenus de 289,2 millions \$ et un bénéfice net de 5,6 millions \$.

Le CPQ veut sensibiliser le public au problème de la dette gouvernementale

Catherine Leconte

LE CONSEIL du patronat du Québec veut conscientiser les masses sur le douloureux et « très urgent » problème de l'endettement gouvernemental, « qui nous tient beaucoup à coeur », disait hier en conférence de presse le président du CPQ, Ghislain Dufour.

Et pour cause : plus la dette augmente, plus la pression fiscale s'alourdit, notamment sur les entreprises que représente le CPQ. Mais « les gens ne savent pas où vont leurs impôts », déplore M. Dufour, et « le gouvernement ne demande pas mieux que de ne jamais être interrogé publiquement sur ses dépenses ». Le CPQ a donc l'intention de « sensibiliser citoyens et politiciens au fait qu'on ne peut pas vivre indéfiniment au-dessus de ses moyens », en alertant la population avec deux chiffres qu'il croit de nature à révolter le contribuable moyen :

— Sur chaque dollar d'impôt payé aux gouvernements fédéral et provincial, plus de 50 cents servent uniquement à payer les intérêts de la dette publique : 36 cents pour celle d'Ottawa et 13,5 cents pour celle de Québec (au provincial, le chiffre atteint même 17 cents si on inclut le service de la dette d'Hydro-Québec et des autres institutions publiques dont le gouvernement du Québec garantit les emprunts)

— Pour chaque travailleur québécois, la dette totale fédérale-provinciale (montant des emprunts et intérêts à payer) aura augmenté de 32,7 % de 1990 à 1993, passant de 60 738 \$ à 80 652 \$.

Répartie entre tous les citoyens québécois, la dette totale des deux gouvernements n'augmenterait « que » de 20,2 %, passant de 28 316 \$ en 1990 à 34 061 \$ en 1993. Les politiciens préfèrent utiliser cette notion plus diluée de dette *per capita* mais, fait remarquer M. Dufour, « ce ne sont pas tous les citoyens qui paient des impôts ».

Le CPQ a donc plutôt basé ses savants calculs sur une répartition de la dette au pro rata de la population active, les « travailleurs ». C'est ainsi qu'il en arrive à une autre formule choc : en 1992, chaque travailleur québécois paiera en moyenne, par le biais de ses impôts, 3 476 \$ pour le seul service de la dette fédérale et 3 256 \$ pour le service de la dette provinciale, soit 6 732 \$ d'impôt. Ce qui signifie, au taux d'imposition moyen du contribuable ordinaire, que le travailleur québécois doit gagner 15 000 \$ dans son année pour payer sa part du service de la dette.

À la fin de l'année fiscale 1992, terminée le 31 mars dernier, la dette totale (intérêts et principal) du gouvernement fédéral était de 461,3 milliards \$ et la dette totale du secteur public au Québec (incluant le déficit des régimes de retraite) atteignait 109,6 milliards \$. Une situation « déprimante, décourageante et qui frise même la catastrophe », selon le président du CPQ, car « elle ne s'améliore pas, elle se détériore » à un rythme « vertigineux ».

Le remède que préconise le CPQ est toujours le même : l'adoption, par l'Assemblée nationale et le Parlement fédéral, de lois qui obligeraient les gouvernements à équilibrer leurs budgets d'opérations courantes. Ce que le CPQ appelle la politique du « déficit zéro, qui seul permettra éventuellement de réduire les impôts » : les recettes fiscales devraient obligatoirement couvrir les dépenses de l'année, y compris le service de la dette. Faute de quoi le gouvernement devrait amender la loi, ce qui l'obligerait à ouvrir un débat parlementaire pour obtenir l'autorisation d'accroître la dette.

Proposition réaliste, affirme le CPQ, puisque les municipalités ont, de tout temps, été soumises à une telle interdiction de faire des déficits, en vertu d'une loi du gouvernement du Québec. Mais pour appliquer ainsi au gouvernement provincial sa propre médecine, il faut impérativement réduire ses dépenses, affirme M. Dufour.

Pour l'aider à prendre ces décisions difficiles, le CPQ propose la création d'un « comité d'analyse des programmes, politiques et contrôles gouvernementaux », composé non seulement de « fonctionnaires qui, entre eux, justifient leurs propres programmes et de politiciens qui, entre eux, justifient leurs propres politiques », mais aussi de représentants des milieux syndicaux et patronaux du secteur privé.

Ce comité pourrait désigner au gouvernement les secteurs où sabrer dans les dépenses. Suggestions que le CPQ ne se hasarde pas à faire lui-même, non pas faute de courage, soutient M. Dufour, mais « parce qu'on n'a pas l'information, surtout au niveau des programmes, pour dire à tel ministre : c'est là qu'il faut couper ».

Forte baisse du surplus commercial canadien en juin

OTTAWA (PC) — Pendant que les importations atteignent des sommets records, les exportations canadiennes baissent pour la première fois en six mois, a rapporté, hier, Statistique Canada.

Il en résulte que le surplus commercial du mois de juin a dégringolé à 353 millions \$. En données révisées, il était de 876 millions \$ en mai.

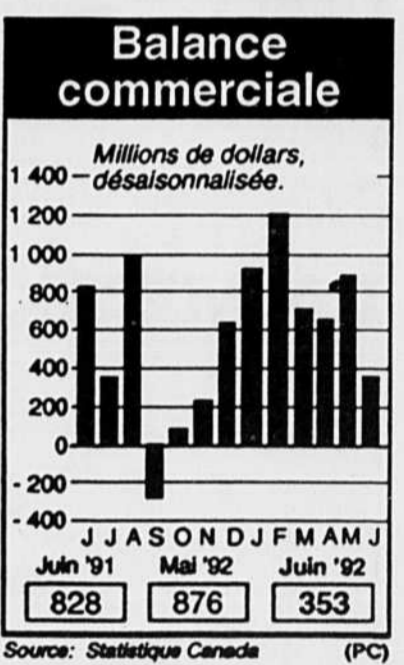
Les exportations ont chuté à 12,7 milliards \$ en juin contre 12,9 milliards \$ en mai et la baisse était générale chez les produits forestiers, l'énergie, la machinerie et l'équipement de même que chez l'équipement de transport.

« Toutefois, en dépit de ce déclin, la valeur des exportations était quand même de huit pour cent supérieure au niveau atteint en novembre 1991 », a précisé l'agence gouvernementale.

Les importations ont augmenté à 12,3 milliards \$ en juin contre 12 milliards \$ en mai. À moins que ce soit indiqué, les chiffres sont ajustés aux variations saisonnières.

Statistique Canada a révélé que le pays a importé plus de produits de l'automobile, d'énergie, de denrées alimentaires et de produits des pêcheries de même que plus de machinerie et d'équipement en juin.

Durant avril, mai et juin, les exportations canadiennes ont augmenté à 38,2 milliards \$, une hausse de 917 millions \$ par rapport au premier mois de l'année.



Les importations ont fortement augmenté à 36,4 milliards \$ au cours du deuxième trimestre, une augmentation de 1,1 milliard \$ sur le premier.

Cette plus grande augmentation des exportations fait que le surplus commercial de marchandises du deuxième trimestre a été réduit à 1,8 milliard \$, une baisse de 161 millions \$ par rapport au premier.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1778.93 + 7.37
TSE-300	3385.52 + 7.70
Dow Jones	3307.06 - 22.42
Dollar canadien (US Cents)	83.51 + 0.07
Or (New York-US\$)	337.90 + 2.10

(PC)

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B1-C
La maîtrise des intangibles

Pour informations publicitaires contactez:
JOHANNE GUIBEAU
1-800 363-0305
(514) 842-9645

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:
SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

ECONOMIE

Petro-Canada se défait de ses actions de Westcoast Energy

CALGARY (PC) — Petro-Canada a annoncé hier qu'en vue de réduire sa dette, elle vendrait sa part de 37% des actions ordinaires de Westcoast Energy. Cette part représente environ 342 millions \$.

Petro-Canada a précisé qu'elle s'était entendue avec un syndicat de courtiers canadiens, avec à sa tête ScotiaMcLeod, qui vendra la totalité de plus de 21 millions d'actions ordinaires qu'elle détient dans la compagnie de Vancouver.

« La vente par Petro-Canada de ces actions dans Westcoast représente une étape de plus dans notre engagement à réduire notre dette, à améliorer notre rendement et à raffermir davantage notre bilan », a déclaré M. Bill Hopper, président et chef de la direction de Petro-Canada.

Avec une perte de 598 millions \$ l'année dernière, Petro-Canada avait

à la fin de 1991 une dette cumulative de plus de 1,5 milliard \$.

Aussi, pour assainir ses finances, la compagnie a-t-elle fermé des stations-service et vendu certains actifs. Et, pour les six premiers mois de cette année, elle a rapporté un bénéfice de 38 millions \$, comparativement à une perte de 149 millions \$ au cours du premier semestre de 1991.

« Grâce à la vente de ces actions dans Westcoast, une charge après impôts d'environ 54 millions \$ sera imputée au bénéfice de Petro-Canada au cours du troisième trimestre de 1992 », a souligné la compagnie.

Westcoast Energy exploite un réseau de distribution de gaz naturel par pipeline en Colombie-Britannique ainsi que le long de la côte ouest des États-Unis. Par l'intermédiaire de ses divisions, la compagnie distribue également du gaz naturel aux foyers et aux industries d'autres régions d'Amérique du Nord.

Le prix de vente des actions de Westcoast est de 16,25 \$ l'action, payable par versements échelonnés. Le premier versement de 8 \$ l'action sera payable à la signature de l'entente, qui devrait avoir lieu vers le 15 septembre 1992. Le versement final de 8,25 \$ l'action sera payable un an plus tard.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

Tembec lorgne Donohue à Matane

TEMBEC et une compagnie coréenne s'intéressent à l'usine de Donohue à Matane.

La direction de Tembec a émis un communiqué hier pour confirmer avoir soumis en mai dernier une lettre d'intention à Rexfor, l'un des partenaires de l'usine de Matane. Présentement, aucune négociation n'a lieu et il semble qu'une option ait été accordée à autre firme intéressée à en faire l'acquisition.

Le groupe coréen Shin Ho aurait déjà présenté une offre conditionnelle en vue de devenir partenaire et d'acheter 50% de la production de pâte sortant de cette usine. Shin Ho a posé des conditions liées au coût de la fibre, des transports, de l'énergie, de la main-d'oeuvre et de la production.

Pour sa part, Tembec qui possède déjà une usine de pâte chimico-thermo-mécanique blanchie à Témiscaming, se considère comme un leader en ce domaine, d'où son intérêt pour l'usine de Matane.

Un comité gouvernemental doit présenter bientôt un rapport à propos de ce dossier et le conseil des ministres devrait avant la fin du mois se pencher sur les recommandations de ce comité. On ne s'attend pas cependant à une décision rapide. Il se pourrait que les négociations se poursuivent pendant encore quelques mois, sinon davantage.

Les pays d'Asie de l'Est réalisent 14% des exportations mondiales

Le Monde

LES ANNÉES 80 ont été celles du « succès économique » pour les principaux pays en développement d'Asie de l'Est. Selon un rapport de la Banque des règlements internationaux (BRI), la croissance de la Chine, de la Corée du Sud, de Hongkong, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Taïwan et de la Thaïlande a été supérieure depuis 1981 à celle des autres pays en développement, et même à celle des grands pays industriels : le produit intérieur brut réel des pays d'Asie de l'Est a progressé en moyenne de 7,5% par an, contre 2% dans le reste du monde en développement et 2,5% pour les pays industriels.

« Leur part des exportations mondiales est passée de quelque 8% à près de 14% entre 1980 et 1991 », souligne le rapport de la BRI, qui note une « expansion rapide du commerce intrarégional ». Résultat, la balance des paiements courants de tous ces pays s'est améliorée dans la seconde moitié des années 80.

Après une décennie de forte croissance, les pays d'Asie de l'Est sont

aujourd'hui devenus « d'importants fournisseurs et utilisateurs de fonds » sur les marchés internationaux de capitaux. Les investissements directs en provenance de l'étranger ont atteint environ 10% du volume brut mondial, stimulés par une forte productivité du capital investi : dans la majorité des cas, cette productivité a avoisiné les 30%, alors qu'elle n'atteignait que 15% dans les pays industriels. Les principales places financières de la région, Hongkong et Singapour, ont très fortement accru leur activité internationale.

Selon les experts de la BRI, le succès économique de ces pays a une origine commune : « Une politique de stabilité macroéconomique, de discipline budgétaire et monétaire, de maintien d'un taux de change réaliste, d'ouverture à la concurrence extérieure et à l'investissement étranger et de promotion de l'initiative privée. » Ce à quoi s'ajoutent la modération des salaires et la vigueur de l'épargne.

La récession d'une grande partie de l'économie mondiale en 1990-1991 a certes entraîné un détérioration des paiements courants de la région,

mais la Chine a su tirer son épingle du jeu, réalisant ces deux dernières années des résultats « particulièrement bons à l'exportation » : entre 1985 et 1991, les exportations chinoises vers les pays de l'OCDE ont presque quadruplé pour dépasser 50 milliards \$ (250 milliards de francs).



LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location

200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location

300-399 MARCHANDISES

400-499 OFFRES D'EMPLOI

500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES

600-699 VEHICULES

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **286-1200**

Télécopieur: **286-8198**

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

160 Appartements-logements à louer

AUBAINE
1800 PENFIELD
3 1/2 - 4 1/2 - Penthouse
937-6719, 932-2955

BOUL. ST-JOSEPH E. 6 1/2 chauffé, boiserie, balcon, métro 7523 521-4698

BRIGHTON, 5 1/2 grand, clair, tranquille, chauffé, tout équipé, près de centre d'achats, U de M, hôpital 739-1056

C.D.N. près U de M, bien situé. Beau duplex, deux 1/2, spacieux, Meublé ou non, jardin, face parc 733-8723

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, récent, tapis, 2e, 2 s/bains, 10265 344-2974

C.D.N., Rockhill, U de M, 4 1/2, grand, lumineux, 2 s/bains, 2 garages, tapis mur à mur, 9473 1er sept. - ler oct. 341-4587

CENTRE-SUD, charmant 6 1/2 (près de Radio-Québec) 3as avec jardin fermé. Murs de briques, système d'aérosols. 7005 987-1300

CHATEAU LAUZANNE
2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sud deck, garage, métro, 933-3322

COTE ST-CATHERINE, près U de M, haut duplex, 7 1/2, 2 s/bains, toilé, 10255 341-4296

DE LANAUDIERE/BEAUBIEN, 4 pièces 2 doubles 3255 274-4251

160 Appartements-logements à louer

RUE EVERETT, 3 1/2, 4 1/2 à louer, très petit, près métro 321-0619, 324-8206

SICARD, près, Pie-IX, 7 1/2, 5403, août gratuit 256-3079, 528-9451

SNOWDON, près métro, gr 6 1/2, haut duplex, 1/2, spacieux, ensoleillé, très petit, très propre, stat., privé, 8955 Roméo, 964-1309

ST-BRUNO, app de luxe, 1 3855
labelle, 644-6575

ST-HENRI, 952-954 Ste-Marguerite 5 1/2, bas, 4255, 4 1/2, 2e, 3005, chauffé, métro 2646/2648. Après 14h30 334-2405

ST-LEONARD, 5 1/2 + s/jeu, garage double, cour privé, 9008 non chauffé, réf. 404-2344, 461-6727

VERDUN, plusieurs logements rénovés à louer. BON PRIX 766-2171

VICTORIA près Queen Mary, 3 1/2 - 4 1/2, chauffé, propre, large, 683-7783, 383-9272

210 Commerces à vendre

BAR, situation excellente, boul. St-Laurent, toute offre raisonnable sera considérée. M. Papi. 844-2484, 845-1608

220 Entrepôts (vente-location)

IDÉAL ENTREPRISE
10,000 p.c.a. à louer, centre-ville, avec manutention et service de transport. 934-1700

251 Bureaux à louer

BUREAU/CA à louer ou à partager, 273 St-Zotique est entre St-Laurent & St-Denis, stationnement 271-6644

PIE-IX et NÉLAI, 1200 p.c.a. neuf, a.c. idéal professionnel 327-2525, 643-0394

275 Locaux à louer

M. H. BOURASSA, 1018-1020 H. Bourassa est, 2934 p.c.a., 1-de-ch. commercial, 1er étage bureau. Richard Poirier 382-8559

315 Téléphonie

SYSTEME téléphonique à vendre pour plus amples infos 442-1243

325 Instruments de musique

NOUVELLES SENSATIONNELLES
Introduction du nouveau piano BOSTON
Performance extraordinaire, prix très abordable, comp. par STEINWAY & SONS
PIANOS PRESTIGE, vendeurs exclusifs pour le Québec
BOSTON, STEINWAY, BOSENDORFER
6078 Sherbrooke ouest, Mtl. 482-5304

501 Occasions d'affaires

CHEFCHER investissements sérieux pour projet d'entreprise internationale. Minimum 100 000 \$ info. Paul, (514) 526-6770

501 Occasions d'affaires

FRANCHISE MAITRESSE DISPONIBLE
Un franchiseur listé parmi les 50 compagnies ayant obtenu la plus grande cotation au Canada durant les deux dernières années d'après la revue Profit magazine, est en mesure d'offrir une franchise maîtresse courtoise à Québec au complet. La possibilité d'offrir un service sous le nom d'une chaîne nationale est un atout unique et incontestable. Pour plus de renseignements, veuillez composer le 1-800-267-9749 et demandez Jean-Paul ou Nadine.

529 Services professionnels

REMBOURSEMENT SÉLECT
Estimation gratuite. 341-2347

546 Cartomancie, astrologie

M. SAKHO, médium, voyant, vous aide à résoudre vos problèmes d'amour, retour, chance, affaires, etc. Rapide et efficace 271-0734

560 Entretien, rénovation

Ciment-Brique-Chiméris 455-8803
RESTAURATION LAZARE ENR.
RÉNOVATION, meilleurs outils-prix-seize, aussi lavage de tapis. RENOVATEX 337-3969

562 Peintre, peinture

Peinture, réparation de plâtre, vite et surtout bien fait. Benoit 522-2914

575 Déménagement

A BAS PRIX ACE Déménagement Local-Longue distance. Assuré. 30 ans d'exp. Rég. 939-1533

DISPONIBLE TOUT TEMPS
Déménagement, emballage, Entrepôt Local et longue distance. Assurance complète 253-3275

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète 253-4374

Pick-up, petit déménagement 522-2914, BENOIT.

675 Bateaux, yachts, voiliers

MORGAN 41', stee, aux Iles Verges, 50% associés ou 45 000\$. 463-1288

695 Automobiles

PEUGEOT 405 DL, 1989, carrosserie et mécanique A1, pneus, amortisseurs et silencieux neufs, climatisé, air/m/cool, 6 h.p. man., 150 000km, 6900\$, 621-3010

101 Propriétés à vendre

AHUNTSIC
Très grande propriété 63 x 25. Intérieur unique, 2 foyers, 3 s/séjours, 3 s/bains. Piscine creusée, face au parc. 278 000\$.
PIERRE HUDON
LA CAPITALE CRTR
382-8000
18-09-92

101 Propriétés à vendre

OUTREMONT ADJ. - IDÉAL POUR FAMILLE
Cottage 2 étages, 8 pièces, 5 c.c., 2 s/bains, salon, s/manger, cheminée, 2 cuisines, s/lat fini, Pombère, fenêtrés + tout neufs, superbe jardin, arbres fruitiers 344-8825 voir.

103 Condominiums Co-propriétés

OUTREMONT, haut duplex, 3 c.c. + 1 bureau fermé, rénové, 100% prêt pour occ. immédiate. Garage 271-8111

PRÈS HORTAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Méridis, 5ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière. Intérieur: 1 500 p.c.a. plus terrasse près de 400 p.c.a., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluent sauna, piscines extérieurs et arboréennes, bain turquise, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

115 Extérieur de Montréal

GATINEAU, bord de rivière Outaouais, rue Hurtubise, maison luxueuse, 3000 p.c.a., beaucoup d'extra 390 000\$.
819-663-3388, 669-9257

RAWDON, pour gentleman farmer. M. domaine, mi-ferme, 9 arpents, maison, écurie, rivière, piscine, 10 ans. Vue magnifique. 199 000\$ négociable. 1-834-2634

120 Laurentides

PRÉVOST, (10 min St-Jérôme), 2 unités log. confort, 89 s.c.c., 2 s/bains par unité, 46 515 p.c.a., 10 min St-Jérôme, poss 14003 rev, 219 000\$. 514-224-2529

PRÉVOST-PETIT DOMAINE (8 min St-Jovite) Terrain 31 700 p.c.a., maison 5 1/2 pièces, 2 c.c., pavillon d'inversés Rousseau, arbres matures. 1-224-4155

121 Cantons de l'Est

LAC BROME MANOIR INVERNESS
Élagage copropriété de style classique, dans rare ensemble riverain. 1 100 p.c.a., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluent 2 piscines, manna, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

LAC MAGOG, directement bord première rangée, endroit boisé, calme, meublé, 2 3 chambres, lave-vaisselle, 2 foyers, bilbo, belle page, confort. Près Mont-Orléans et autoroute 55. 15003. 819-664-7117 ou 819-822-7823

MEMPHREMOG, Soumère sur le Lac, magnifique maison de style ancien et campagnard, toit cathédrale, foyer naturel, 2 s/bains, 3 c.c., accès privé sur lac. 149 000\$, sans intermédiaire, peu nég. 270-3225

152 Chalets

BORD RIVIÈRE à louer, pour amoureux de la nature et de l'isolement, 100 000 p.c. et + terrain boisé, constr. impeccable, foyer, 3 c.c., 66 500\$. Re/max lan inc. Cfr. L. Gaudois 1-759-3028

LANAUDIERE, terrain bord lac, 44 800 p.c.a. boisé, petit chalet en bois nord, site exceptionnel, 44 000\$. Re/Max Lan inc. Cfr. L. Gaudois 1-759-3028

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT, prix très réduit, meublé hiver/été, 2 c.c., 1 mile des services et pentes de ski, accès piéger privé à St-Denis, 45 000\$ nég. 1-819-424-1955

121 Cantons de l'Est

SUTTON, LA PINÈDE, chalet-condo entre 39 500\$ et 46 500\$, concept européen, occupation nov. 92.
Luc Vaillancourt, 591-3226.

160 Appartements-logements à louer

DISCRIMINATION INTERDITE
« La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne capable de payer le loyer et d'inspecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge ou localité ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap »

DORVAL, à sous-louer 5 1/2 près commodités, 1er sept. 631-1387

DORVAL, à sous-louer, penthouse 4 1/2 sur lac, près commodités, 1er sept. 597-5238, 3er 631-1878

GRAND 3 1/2, 2 pas métro U de M, chauffé, e.u.ch., accès/éto/éto. 731-7610

HOCHELAGA/SHEPPARD, 3 1/2, très petit, chauffé, élect., ent. ovivèché. 522-7732

METRO L'ASSOMPTION, 4 1/2, impeccable, misonné, pas grat. 727-9336

MTL-NORD, Gouin, vue rivière, 5 1/2, duplex, tranquille, stat., 4905 chauffé, 4905 328-2489

MTL-NORD, grand 5 1/2, haut duplex, résidentiel. Services 322-9463 ou 329-1632

MÉTRO LAURIER, calme, grande cour, rénové, 6 1/2, 5805, chauffage élect. 597-2420

MÉTRO LIONEL-GROULX, un super loft équipé à 3955! Infos 933-0760

MÉTRO, 1 mos grat. Joliette, beau 4 1/2, 1/2, très tranquille, demi s/b, s/jeu, condo, 2 ch. fermées, chauff. élect. 505/505/mos 402-5028

N.D.G., 7 1/2 + s/sol, bas duplex de caractère, rénové août 92, rue possible, à 2 min du métro Villa-Maria, 11005 chauffé 482-6972

N.D.G., haut duplex, 2 chambres, boiserie, bas franc, chauffé, près métro, 5955 485-7337

NOUVEAU-BORDEAUX, lumineux 4 1/2, stat., 1 mos grat., d'après de 4905 336-1951

OUTREMONT (Bernard), 4 1/2 rénové, équipé, cuisine neuve, 2 balcons, garage, ascenseur, 7505 274-8878, 938-8629

OUTREMONT, 50 Wilfrid-Laurier, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, anciens, chauffé 768-7051

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, gym, "sun deck", 277-5873

OUTREMONT, face à l'Église St-Viateur, immeuble de prestige, magnifique 7 1/2, boiserie, ensoleillé, 13005 948-4303, 733-2228

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, plateau, 455-276-7334

PLATEAU MONT-ROYAL, 5 1/2 rénové, 3 pces fermées, terrasse, environnement agréable, 5805 525-7395

PLATEAU, Cornet/Sherbrooke, grand 3 1/2, rénové à 100%, tapis céramique, r-de-ch. 4605 Aaa To/uc 497-2232

PRÈS CENTRE-VILLE 1 MOIS GRATUIT
Beaux logements 3 1/2 - 3505, 4 1/2 - 4205, 5 1/2 - 4605, stat. élect. 932-1825, 938-0707

PRÈS U de M Haut duplex, 8 1/2, ensoleillé, chauffé, eau chaude, cuisinière/frigo, foyer, garage, 10005 737-3232

164 Condominiums à louer

BORD DE L'EAU, lumineux grand 3 1/2, moderne, belle vue, garage int., piscine ext., 7005 nég. 434-6654

CONDOS D'ÉGLISE, terrasse, foyer, 1 c.c., style loft, gar. 8755 1 mos grat. 849-8656

GRAND CONDO de luxe ou coloré du centre-ville, 33005 p.c.a., 2 garages 24505 494-2344. Tél. après 13 août

SHERBROOKE/VISITATION, 5 1/2, r.d.c., neuf, calme, clair, tapis m/m, s/d'alarme, stores verticaux, p/patio, stat., lav/séc poêle/frigo inclus, 6505, 526-1749, 522-7341

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2, 5 1/2, garage int., piscine, sauna, tout/elect. 856-6666

165 Propriétés à louer

COTE ST-LUC Bungalow détaché, 4 chambres, 2 s/bains, grande cuisine, 5 appareils ménagers, stat. 4 voitures 591-2919

ILE PERROT, bord de l'eau, maison de luxe en pierre, comp. meublé, 11 pces, 3 s/bains, 200, 2 patios, s/jeu, bar, sud deck, garage, espaces de rangement, vue magnifique. 10005 463-8834

ILE-DES-SOEURS, Darwin, maison de ville, 1er sept. 3 c.c., 1 s/bain, 2 cab. toil., cuisine équipée, s/sol fini, garage, s/lavage, patio, près piscines, tennis, c/corim, nombreuses concessions. 762-5635

LONGUEUIL, coll., près métro, centre comm et écoles, 8 pces, 3 foyers, 2 piscines dont 1 avec tour, s/lavage, gr. espaces de rangement pouvant servir atelier, jardin closuré, ent. meublé et équipé. Pour 12 à 15 mos à partir 1er oct. 10005/mos 402-5028

MAISON SEMI-DÉT. à N.D.G., av. Prince de Wales, coin départ Sept. 92. Bon voilage. 486-9548 ou 486-8878

170 Hors-frontières à louer

RÉGION DE FONTAINEBLEAU, domaine avec jardin, 4 c.c., situé à 1h de Paris. Prix abordable. 392-0329.

176 Chalets à louer

A VALLEYFIELD, 4 1/2, meublé, très propre! 5005/mos août-sept-oct 371-3928

LAC D'ARGENT, bord de l'eau, chalet, 2 chambres, maison 1-297-4869

185 Chambres et pensions

ILE PERROT, bord de l'eau, pour professionnels seulement (68' nouveaux), chambre dans maison de luxe en pierre, 11 pces, 2 s/bains, qual., 2 patios, badminton, s/jeu, bar, sundeck, gar privé, espace de rangement, vue magnifique, une vraie aubaine 5005/mos + services 453-8834

OUTREMONT, près métro, chambre-studio joliment décorée, frigo, 16h, 166, privé, usage cuisine, 855/sem 270-4932

186 Maisons de repos, retraite

AU PLATEAU Mont-Royal Retraité-e.s. vous menez du confort moral et physique, activités, bonne nourriture. Nouvelle administration. 1 mos grat. 527-0722

205 Esp. commerciaux, industriels

LOCAL Indust. à louer, près futur site Hôpital-Dieu, à R.D.P. 648-1595

501 Occasions d'affaires

RENOVATION, meilleurs outils-prix-seize, aussi lavage de tapis. RENOVATEX 337-3969

562 Peintre, peinture

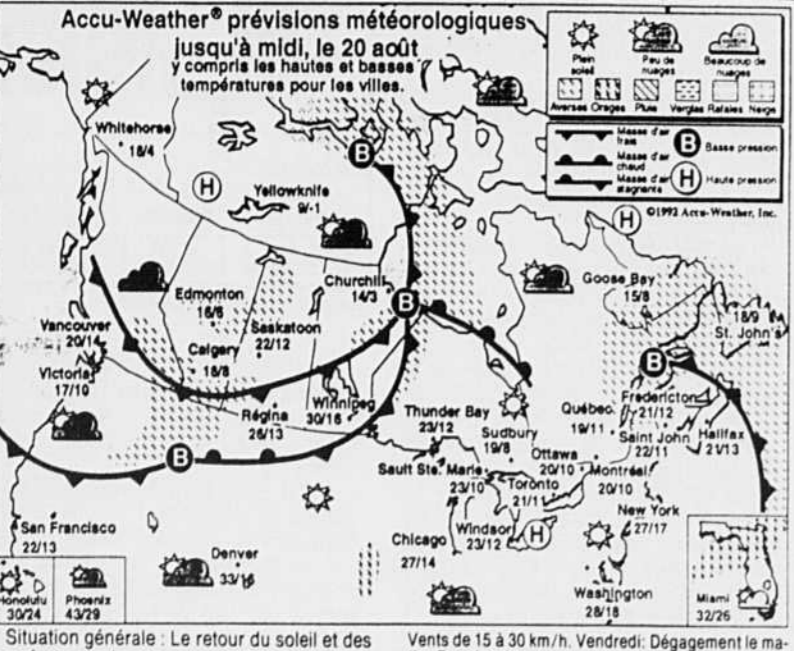
Peinture, réparation de plâtre, vite et surtout bien fait. Benoit 522-2914

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 West boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec), H3R 2R5, Tel. (514) 937-0175

LA METEO



Encadrez votre annonce classée

286-1200

LES MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement

1—Mouillette. — Dette.
2—Béante. — Utiliser.
3—Commerce d'images. — Allié.
4—Fleuve de Sibérie. — Application d'huile.
5—Haussai. — Issu.
6—Garnir un voilier. — Seul. — Lien grammatical.
7—Lieutenant. — Chicaner.
8—Partisan d'un gouvernement intervenant dans l'économie.
9—Plante rappelant l'épinard. — Estonien.
10—Habitant. — Seigneur. — Colère.
11—Coulure. — Homme politique coréen (1875-1965).
12—Arbre. — Gondonnet qui sert d'ornement dans le costume.

Verticalement

1—Fond sur lequel se détache le dessin d'une dentelle. — Salive.
2—Bruit. — Doubler un pion.

3—Convertira.
4—Million de mètres. — Terribum.
5—Prairie. — Erbium. — Eux.
6—Excrément. — Cathédrale.
7—Il s'occupe des vêtements.
8—Instruments pour échanger. — Désert de dunes.
9—Possédé. — Titane. — Enlève. — Hectare.
10—Singe américain. — Vent méditerranéen. — Beaucoup.
11—Liquide excrémentiel. — Mouvement impétueux.
12—Solution d'hier

OLYMPIADE AT
PILOUPI OU UNE
TOLE FROIDE
INTELE CUIR
OC AHURIR IF
NE NE ARSINE
ALCOOL RECOT
COETILIRIPE
A TRADES IRE
ND AG GAULER
OU GICUARIU
TOREE EMINCE



TREMBLAY MAURICE
À Québec, le 16 août 1992 est décédé M. Maurice Tremblay, professeur à la retraite du département de sciences politiques de l'Université Laval, époux de Geneviève de Billy.

La famille recevra les condoléances à la Coopérative funéraire du Plateau, 950 des Érables, Québec, mardi de 19h à 22h, mercredi de 14h à 17h et de 19h à 22h et jeudi de midi à 13h30. Le service religieux sera célébré le jeudi 20 août 1992 à 14h en l'église des Saint-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière Mont Hermon, 1801, chemin Saint-Louis, Sillery.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Hubert, Odile, Solange, Camille et Marie-Eve; ses sœurs: Claire et Lucille (Gilles de Billy), ses beaux-frères et belles-sœurs: Eva Lebel-Tremblay, Rachel Tardif-Tremblay, Jacques de Billy (Juliette Parent), Françoise de Billy, Godefroy de Billy et Louise de Billy-des-Rivières; ainsi que de nombreux neveux et nièces, amis et amies.

Les personnes qui le désirent pourront faire des dons, en mémoire du défunt, à Centraide.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Mobutu accepte Tshisekedi comme premier ministre

KINSHASA (Reuter) — Le président zaïrois Mobutu Sese Seko a accepté hier de ratifier la nomination du premier ministre Étienne Tshisekedi, choisi vendredi dernier par la Conférence nationale sur la démocratisation du pays. Mais l'ordonnance présidentielle ne fait aucune allusion à une charte provisoire, adoptée par la conférence, qui limite strictement les pouvoirs du chef de l'État. Au contraire, le texte fait référence à la constitution actuelle et à un accord passé récemment entre le président et les membres de la conférence à la suite du rejet de la charte par Mobutu Sese Seko. Selon des experts, ce refus de reconnaître l'autorité de la charte prépare une nouvelle crise politique.

Séoul va reconnaître la Chine

TAIPEH (AFP) — La Corée du Sud, alliée de longue date de Taiwan, s'appête à reconnaître la Chine et va donc mettre un terme à ses relations officielles avec Taiwan, a-t-on appris hier de source parlementaire. Les députés, convoqués pour une réunion spéciale au ministère des Affaires étrangères, ont été informés que la Corée du Sud avait conclu récemment un projet d'accord avec la Chine pour reconnaître Pékin et que Taiwan allait ainsi perdre prochainement son seul allié en Asie du Sud-Est. Le ministre des Affaires étrangères Fredrick Chien nous a dit avoir obtenu, par différents canaux, l'information sur la conclusion du projet d'accord à Pékin, a dit un responsable parlementaire. Aux termes de cet accord, la Corée du Sud va reconnaître la Chine, adhérer à la politique d'une seule Chine en vigueur à Pékin, rompre ses liens avec Taiwan, transférer son ambassade sur le continent et accorder d'importants prêts au gouvernement communiste de Pékin, a précisé M. Chang, chef de la commission des Affaires étrangères du parlement. Il n'a pas été possible d'obtenir un commentaire officiel sur cette information.

Dialogue rompu au Pérou

LIMA (AFP) — Les premières discussions entre le gouvernement péruvien et l'opposition pour un retour à la démocratie, ouvertes dimanche dernier, ont échoué, a affirmé mardi soir le président du Parlement dissous le 5 avril 1991, M. Alberto Borea. Parlant au nom de 14 partis d'opposition, M. Borea a affirmé que l'échec des discussions était à mettre sur le compte du « gouvernement dictatorial » du président Alberto Fujimori. M. Borea a notamment dénoncé le fait que « le Pérou continue d'être gouverné par une dictature où la raison du plus fort vaut plus que la force de la raison ». Le président Fujimori avait effectué un coup de force en avril dernier suspendant l'ordre constitutionnel. Les principaux partis de l'opposition reprochent notamment au pouvoir de refuser de tenir des élections municipales à la date prévue en 1992 alors que le gouvernement a choisi la date du 29 janvier 1993. Le premier ministre Oscar de la Puente, qui représentait le gouvernement aux discussions, a rejeté l'échec de celles-ci sur l'opposition qu'il a accusée d'intransigeance et de défendre des intérêts particuliers.

Bains libéré

(LE DEVOIR) — Après quatre mois et demi de détention, le juge Ajit Singh Bains a été libéré sous caution, mardi, par une cour inférieure de Ropar, au Pendjab. Aucune condition n'a été stipulée pour sa libération provisoire, indique un communiqué publié hier à Toronto par le Comité pour la libération du juge.

Bakou prêt à une paix négociée avec l'Arménie

TÉHÉRAN (AFP) — Le ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères Tofik Gasymov a affirmé hier à Téhéran que son pays était prêt à une paix négociée avec l'Arménie au Haut-Karabakh, a annoncé la radio iranienne. M. Gasymov, en visite officielle en Iran depuis mardi, a fait cette déclaration lors d'un entretien avec le président Ali Akbar Hachémi-Rafsanjani, qu'il a remercié pour ses efforts « en vue de rétablir la paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie », selon la radio. M. Gasymov a annoncé par ailleurs que l'Azerbaïdjan souhaitait acheter à l'Iran quelque « 3 à 4 milliards de m³ de gaz » naturel, lors d'un entretien avec le ministre iranien du pétrole Gholamreza Aghazadeh. Il a affirmé que l'Azerbaïdjan était prêt à « coopérer avec l'Iran dans les domaines du forage et de l'exploitation pétrolière en mer Caspienne », selon la radio.

Peres abjure les Arabes de renoncer au juridisme

d'après Reuter et AFP

JÉRUSALEM — Le nouveau ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a abjuré hier les Arabes de renoncer aux manœuvres de procédure et de rejoindre l'État hébreu dans sa volonté d'aller droit au but dans les négociations de paix sur le Proche-Orient.

Les responsables des Affaires étrangères des quatre pays voisins d'Israël et de l'OLP se réunissent le même jour à Damas à cinq jours de la reprise théorique des négociations israélo-arabes sur la paix au Proche-Orient.

Cette nouvelle session de pourparlers bilatéraux est prévue à partir du 24 août à Washington, mais les durs du camp arabe veulent son report à la suite du rapprochement israélo-américain qui a marqué la récente visite d'Yitzhak Rabin aux États-Unis.

Le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk al Chara a affirmé hier à Reuter que ce rappro-

chement n'était « pas conforme au rôle d'honnête courtier » qui avait permis aux États-Unis de lancer la conférence de paix israélo-arabe en octobre dernier à Madrid.

Il a ajouté que les participants à la réunion de Damas avaient l'intention de lancer à Washington un appel pour qu'il rétablisse sa crédibilité de « médiateur honnête qui ne penche pas pour Israël dans les négociations de paix ».

Mais il a assuré que « le report ou le non report n'est pas la préoccupation » des responsables arabes rassemblés à Damas.

Shimon Peres, pour sa part, a exhorté ceux-ci à ne pas commettre « l'erreur tragique d'apparaître négatifs, exigeants, conditionnels et dilatoires ».

S'adressant à la presse étrangère, il a fait part de la volonté du gouvernement de coalition travailliste de discuter sérieusement et d'entamer un dialogue de fond avec ses interlocuteurs arabes.

« Nous allons faire plus attention

au fond des discussions qu'aux subtilités de forme. Nous voulons aller au cœur de la question et non être freinés par des futilités », a-t-il assuré.

Il a souligné que le nouveau gouvernement israélien, qui a chassé le Likoud du pouvoir aux élections de juin, n'ignorait pas les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU qui invitent Israël à se retirer des territoires arabes occupés en 1967.

Mais il a réfuté les informations de la presse israélienne faisant état de la volonté d'Israël de parvenir rapidement avec la Syrie à un accord provisoire fondé sur un retrait partiel des hauteurs du Golan.

Il a assuré que si son gouvernement avait eu le choix il se serait fixé un règlement avec les Palestiniens comme priorité, laissant pour plus tard une éventuelle accord avec la Syrie. Mais, a-t-il fait valoir, la procédure entamée à Madrid prévoit des négociations simultanées entre Israël et ses interlocuteurs syriens, libanais et palestino-jordanais.

Shimon Peres a fait valoir que le nouveau gouvernement israélien avait fait des concessions en gelant les colonies dites politiques dans les territoires occupés et en offrant l'autonomie aux Palestiniens avant un an dans le cadre d'un accord provisoire.

« Que risquent les Palestiniens ? S'ils acceptent l'autonomie — pas l'indépendance — je ne vois pas de problèmes. S'ils sont sincères vis-à-vis de l'esprit et de la lettre d'un accord intérimaire, je crois vraiment que nous pouvons progresser sans à-coups vers la paix car ce gouvernement est vraiment sérieux et vraiment désireux d'accorder l'autonomie au peuple palestinien dans un délai donné », a-t-il encore déclaré.

Par ailleurs, la porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations de paix, Mme Hanane Asharoui, a déclaré hier soir à l'AFP que les États-Unis ont « uniquement fourni des assurances verbales » aux Palestiniens.

Ces assurances portent sur l'attitude de Washington concernant le problème palestinien et le processus de paix, a indiqué Mme Asharoui qui a tenu à souligner que ces assurances n'avaient pas été formulées par écrit.

Elle a précisé qu'elle avait eu mardi à ce sujet un entretien téléphonique avec le secrétaire d'État adjoint américain pour le Proche-Orient, M. Edward Djerejian. « À ma connaissance, aucune assurance écrite américaine n'a été donnée aux responsables palestiniens », a-t-elle poursuivi.

Un de conseillers du chef de l'OLP Yasser Arafat, M. Nabil Chaath cité hier par le journal égyptien *al-Ahram al-Massai* avait indiqué que « le département d'État a présenté (aux Palestiniens) des engagements écrits, affirmant que les États-Unis ne changeront pas leur position à l'égard du problème palestinien, malgré l'aval donné à l'octroi des garanties bancaires américaines à Israël ».

Les Serbes fermeraient les camps

Les combats se poursuivent dans toute la Bosnie

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — Les États-Unis croient savoir que les Serbes seraient disposés à fermer leurs camps de détention en Bosnie-Herzégovine si la communauté internationale prenait en charge les personnes qui y sont emprisonnées, a-t-on rapporté hier de source américaine autorisée.

Un responsable américain a dit que ces informations étaient parvenues à Washington par des canaux diplomatiques.

« Il existe des indications selon lesquelles les Serbes pourraient offrir de vider leurs camps si la Croix rouge et la communauté internationale les prenaient en charge », a-t-il dit à Reuter sous le couvert de l'anonymat.

Cette offre, a-t-il noté, pourrait placer la communauté internationale devant un dilemme. Elle aurait à choisir entre la non-intervention — ce qui reviendrait à ne pas s'occuper des prisonniers — et une aide, qui pourrait être interprétée comme une contribution à la purification ethnique, a estimé ce responsable.

Selon les services de renseignement américains, environ 170 000 personnes sont internées dans les camps, pour la plupart tenus par des Serbes mais dont quelques-uns sont aussi administrés par des Croates et des Musulmans.

Après la diffusion de reportages et d'images consacrés aux camps serbes qui ont indigné la communauté internationale et remis en mémoire les camps de la mort nazis, l'ONU a exigé l'ouverture des camps à des inspecteurs.

Certaines informations ont signalé jusqu'à 170 camps, mais les services américains n'ont jusqu'ici confirmé que le quart de ce nombre environ. On s'emploie à vérifier s'il en existe davantage ou non.

D'ex-prisonniers de centres de détention ont déclaré à la presse durant la semaine écoulée qu'ils n'avaient été libérés qu'après avoir renoncé par écrit à leurs biens et s'être engagés à émigrer, dans le cadre de la politique de purification ethnique menée par les forces serbes.

Selon le responsable américain, les États-Unis estiment que plus de 10 000 personnes ont été tuées à ce jour en Bosnie. Mais il a ajouté que le bilan réel des affrontements ne serait pas connu avant des années.

« Nous ne pensons pas que ce soit dans les camps que sont enregistrées les victimes les plus nombreuses, mais dans des villages isolés où des habitants disparaissent (...) Il se pourrait que l'on découvre des fosses communes dans certains cas », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, les combats en Bosnie ont fait une cinquantaine de morts en deux jours, les forces croato-musulmanes et serbes s'étant affrontées hier sur tous les fronts y compris dans les faubourgs de Sarajevo proches de l'aéroport fermé la veille aux vols humanitaires à la suite de menaces de tirs contre un avion britannique par des forces non-identifiées.

Le pont aérien qui ravitaillait Sarajevo « devrait reprendre jeudi », a déclaré un représentant du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) dans la capitale bosnienne, Mme Vesna Vukovic.

Le commandant en chef de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), le général indien Satish Nambiar, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Sarajevo avoir reçu de la part de la présidence bosnienne et des Serbes qui assiègent la ville l'assurance que les vols humanitaires ne seraient plus menacés.

Les combats, incluant l'artillerie,

les blindés et l'infanterie, se sont déroulés aux abords de Sarajevo, notamment à Stup, ainsi qu'à Bugojno (centre), Brcko et Doboj (nord), Bi-hac (ouest) et Celici (est), selon Radio Sarajevo et des sources serbes.

Les Croates de Bosnie ont lancé une opération commando hier contre l'aéroport de Banja Luka (nord de la Bosnie, contrôlé par les Serbes), détruisant plusieurs avions serbes et endommageant des radars, selon l'agence croate Hina. L'attaque a été confirmée par l'agence yougoslave Tanjug qui a fait état de dégâts mineurs.

L'incident avec l'avion britannique, dont l'équipage a affirmé avoir été visé par une batterie au sol, s'est produit alors que l'appareil survolait une zone sous contrôle croate, a indiqué à l'AFP le porte-parole de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), M. Fred Eckhart.

Le radar à l'origine de l'incident, vraisemblablement doté d'un système de défense anti-aérien, est situé près du lac Rama, en zone tenue par les Croates qui ont saisi ce matériel sophistiqué dans une ancienne usine d'armement de l'armée yougoslave à Travnik (centre), ont précisé à l'AFP des experts ayant requis l'anonymat.

Selon un officier de la FORPRONU à Sarajevo, le pilote avait observé que le radar qui l'avait verrouillé se trouvait à 54 km au nord-ouest de l'aéroport. Le lac Rama se trouve à cette distance et dans cette direction.

« Il ne s'agit pas forcément d'une menace de tirs, cela pouvait être un contrôle ou de l'entraînement car il n'était pas difficile d'abattre cet avion », ont précisé les experts en minimisant la portée de l'incident.

Le HCR a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'in-



Un convoi de dix camions chargés d'aide alimentaire de la Croix-Rouge yougoslave a quitté Belgrade hier pour Sarajevo et Gorazde.

cident et identifier les responsables, a indiqué un officier de liaison de la FORPRONU à Belgrade, Mme Jeanne Peterson.

Après la France qui avait annoncé la première mettre 1100 hommes à disposition pour la protection des convois humanitaires en Bosnie, la Grande-Bretagne a décidé d'envoyer 1800 soldats (un bataillon d'infanterie) pour participer à l'opération. L'ONU avait adopté la semaine

dernière une résolution autorisant l'usage de la force pour protéger l'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine.

À la suite d'une erreur technique dans notre publication de lundi, le coordonnateur du Comité musulman bosniaque à Montréal, M. Sadat Kazi, a indiqué hier au DEVOIR que les Montréalais pouvaient venir en aide aux Bosniaques en communiquant avec le Comité au 748-8841.

La violence accompagne la mission de l'OEA en Haïti

Sylviane Tramier

LA MISSION de bons offices qu'effectue depuis mardi en Haïti une délégation de l'Organisation des États américains (OEA) est accompagnée d'une recrudescence de la violence dans le pays et d'une reprise des actions d'intimidation à l'endroit des partisans du président déchu Jean-Bertrand Aristide.

L'agence de presse haïtienne (APH) rapporte que trois jeunes gens, sympathisants du président en exil, arrêtés lundi soir, ont été trouvés morts, le corps criblé de balles, hier, à la morgue de l'hôpital général de Port-au-Prince. Gabriel Jacquelin, Philippe Ancey et Matiné Rémielien étaient accusés d'avoir affiché des photos du président Aristide sur les murs de la capitale haïtienne. Matiné Rémielien était co-fondateur du parti Louvri Barrière (PLB), for-

mation favorable au père Aristide.

La veille de l'arrivée en Haïti de la délégation de l'OEA, une perquisition avait été menée par les forces de l'ordre dans le presbytère de Léon, provoquant les protestations de Mgr Willy Roméus, évêque de Jérémie (sud ouest de l'île). Des ressortissants haïtiens interrogés à Montréal ont jugé grave cette intrusion sans précédent sur les propriétés de l'évêché.

C'est la troisième série de discussions, engagées par l'OEA, pour tenter de résoudre la crise politique en Haïti et rétablir la démocratie. Cette fois, la délégation de l'OEA est conduite par le secrétaire général de l'organisation internationale, Joao Baena Soares. Il est accompagné de deux représentants du secrétaire général des Nations-Unies, d'un représentant de la CEE et des ambassadeurs auprès de l'OEA de 8 pays. Le

Canada est représenté par un haut-fonctionnaire d'Ottawa.

Un porte-parole de l'OEA, rejoint au téléphone à Port-au-Prince, a confirmé que M. Joao Baena Soares avait rencontré dès son arrivée mardi des membres de la Commission présidentielle haïtienne, nommée par le président Aristide et dirigée par un des ses proches, le père Adrien. Hier, le secrétaire général de l'OEA a eu un entretien de trois heures avec le commandant en chef de l'armée haïtienne, le lieutenant-général Raoul Cédras. Des discussions avec le premier ministre Marc Bazin et des responsables parlementaires ont été tenues et les entretiens se sont poursuivis hier avec des représentants des principaux partis politiques, de l'épiscopat.

Aujourd'hui, troisième et dernière journée de la mission de l'OEA en Haïti, le secrétaire général rencon-

tre des représentants d'organisations de défense des droits et libertés, des syndicats et des églises protestantes et vaudois.

L'objectif de la mission est « d'aider les Haïtiens à trouver entre eux une solution négociée à la crise », selon le porte-parole de l'OEA.

Au moment où se déroule cette nouvelle tentative de renouer le dialogue entre les différentes parties en conflit, l'organisation mondiale de défense des droits de la personne Amnistie internationale rapporte une recrudescence des atteintes aux droits de la personne, rappelant l'époque Duvalier.

Près d'un an après le coup d'État qui a renversé le président Aristide, « les anciennes structures répressives se sont reconstituées », affirme Amnistie internationale dans un rapport rendu public hier à Montréal.

L'organisation révèle des centai-

nes de cas de tortures depuis le mois d'octobre 91. La répression et le régime de terreur a conduit des milliers de Haïtiens à entrer dans la clandestinité pour fuir les persécutions.

« Haïti sombre dans l'anarchie et les forces de sécurité multiplient les violations des droits de la personne en sachant pertinemment qu'elles ne seront pas inquiétées. Il règne en Haïti un climat de terreur et plusieurs milliers de Haïtiens sont obligés de se cacher dans leur propre pays », affirme Amnistie internationale.

Amnistie internationale critique le refus des États-Unis de recevoir les demandeurs d'asile haïtiens. « Il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse la gravité de la situation en Haïti et qu'elle assume enfin ses responsabilités », conclut le rapport.

La campagne sur Maastricht s'ouvre en France

PARIS (Reuter) — Partisans et adversaires de l'Union européenne ont donné hier le coup d'envoi de la campagne pour le référendum sur la ratification par la France du traité de Maastricht.

Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale et animateur de la campagne du gouvernement, a souligné que les Français se prononceraient pour un « oui coloré et vif, un oui allégre et communicatif ».

Dans une interview publiée par *Le Monde*, il se félicite que les appels à voter « oui » viennent de tous les horizons politiques et il attaque vivement les tenants du « non », notamment le député UDF de Vendée, Philippe de Villiers, le président du Front national, Jean-Marie Le Pen et Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste.

« Beaucoup de gens ressentent le combat des partisans du non comme le combat des archéops de tout poil. M. Philippe de Villiers rêve d'une Europe d'avant la révolution ; M. Jean-

Marie Le Pen d'une Europe d'avant la Libération ; M. Georges Marchais rêve d'une Europe d'avant la chute du mur de Berlin », affirme Jack Lang.

Lors d'une conférence de presse, Philippe de Villiers et quelques parlementaires de l'UDF et du RPR, ont officiellement ouvert leur campagne sous un double « non » : non à Maastricht qui pour eux est la « fin de l'Europe » et non au président François Mitterrand dont ils font l'artisan principal de ce traité « social-démocrate ».

Le sénateur UDF Michel Poniatowski a déploré que Jack Lang ait « fait une présentation (de Maastricht) qui débute par l'insulte ».

« M. Lang est un clown distingué, c'est un esprit qui est contaminé par le socialisme... et il défend une thèse contaminée avec Maastricht », a lancé l'ancien ministre de l'Intérieur de Valéry Giscard d'Estaing qui, lui, milite pour le oui.

« Maastricht c'est le chômage,

Maastricht c'est l'insécurité, Maastricht ce sont les impôts nouveaux », a-t-il affirmé.

Chef de file du « non » au sein du RPR avec Charles Pasqua, Philippe Séguin a dénoncé une nouvelle fois les abandons de souveraineté et l'Europe fédérale que prépare, selon lui, Maastricht. Il a réaffirmé la nécessité d'ouvrir la Communauté aux nouvelles démocraties d'Europe de l'Est.

« Il ne faut pas s'arrêter aux frontières définies par Maastricht », a-t-il dit à La Baule, première étape d'une tournée dans une quinzaine de villes. « Avec Maastricht, nous substituons au rideau de fer un rideau non moins efficace entre les nantis et les autres ».

Pour Philippe de Villiers, « être Européen c'est être contre Maastricht. Maastricht c'est aussi une certaine conception de la démocratie qui est moralement touchée », a-t-il dit en affirmant que l'Europe

de Bruxelles serait un « gouvernement de hauts fonctionnaires déconnecté de la réalité populaire. Selon lui, c'est le traité de François Mitterrand ».

« Nous disons non au lifting de François Mitterrand (...) Maastricht est une idéologie de substitution du socialisme finissant, a-t-il affirmé. Maastricht est une idéologie social-démocrate ».

« François Mitterrand (...) est pressé de réaliser une opération de politique intérieure en prévision de la future échéance des élections législatives (mars 1993), a estimé le député vendéen pour qui la première chance du non c'est le ras-le-bol du socialisme ».

« Prié de dire s'il y avait « divorce » entre lui et le président de sa formation, Valéry Giscard d'Estaing, qui estime que Maastricht est un traité libéral, Philippe de Villiers a répondu :

« Oui, il y a une différence de lecture du traité de Maastricht avec les par-

tisans du oui qui bien qu'étant libéraux ont la même lecture que François Mitterrand (...) Le filigrane du traité de Maastricht est social-démocrate ».

Mais, a-t-il ajouté, « ce n'est pas un divorce, non c'est une différence d'interprétation ».

Michel Poniatowski a estimé qu'après le référendum et quelle qu'en soit l'issue, « il n'y aura pas de difficulté à ressouder l'action (de l'opposition) pour les législatives ».

La Coordination pour l'Europe des nations de Philippe de Villiers tiendra des meetings communs avec Charles Pasqua et Philippe Séguin, notamment à Paris le 12 septembre, huit jours avant le référendum.

Jack Lang a pour sa part annoncé que François Mitterrand et le premier ministre, Pierre Bérégovoy, s'engageraient dans la campagne sans préciser la forme que prendraient les interventions du chef de l'État.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE
Conditions et renseignements
1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

GESTION CLUB PRICE CANADA INC.
PRICE CLUB CANADA HOLDINGS INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie GESTION CLUB PRICE CANADA INC./PRICE CLUB CANADA HOLDINGS INC.,

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
AVIS D'INTENTION
AVIS est par les présentes donné que la Banque Laurentienne du Canada a l'intention de demander au ministre des Finances la délivrance de lettres patentes pour la constitution d'une société de prêt fédérale sous la dénomination Société Laurentienne Bank Savings and Mortgage Corporation,

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
CHambre civile, NO: 500-02-01684-923. ANDRÉ SICARD, Partie demanderesse, vs. Dr. LOUIS ST-ARNAUD, Partie défenderesse.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT HELEN CARCIANN FLETCHER

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 août 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Services de Baggage Dorval International Inc./Dorval International Baggage Services Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 13ième jour d'août 1992, sous le numéro 4533211.

PRENEZ AVIS QUE GESTION ROSLIER LITEE MANAGEMENT LTD., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Chambre des huissiers du Québec
Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02183-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-019478-929. ABET ENTREPRISE LTÉE. Demanderesse, vs. MARIA ACELIN, Défenderesse. Le 5 septembre 1992, à 14h30 de l'après-midi, au lieu d'entrapose du cadastre, au no 5375 Côte-de-Liesse, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1) un ensemble de marbre Ingris; 1 réfrigérateur de marque Ingris; et autres biens.

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 1571c du Code civil, le 24 juillet 1992, SUMBLY, Virander, pharmacien, exerçant sa profession dans le district de Montréal, a cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes à recevoir et autres comptes et dettes, présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée à la division d'enregistrement de Montréal le 30 juillet 1992 sous le numéro 4529474, et que copie de ladite cession générale de créances a été déposée au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, le 6 août 1992. Banque Royale du Canada.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT MARCEL QUINTANILLA

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT MARIE-SCOFFIELD

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ALAN CUNNINGHAM

VILLE DE RIMOUSKI
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RIMOUSKI
COUR MUNICIPALE
VILLE DE RIMOUSKI - CONTRE -

AVIS
Avis est par les présentes donné en vertu du paragraphe 212(2)(b) de la Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral de non intention de dissoudre les sociétés suivantes en l'absence d'une opposition justifiée reçue avant le 15 décembre 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-019478-929. ABET ENTREPRISE LTÉE. Demanderesse, vs. MARIA ACELIN, Défenderesse. Le 5 septembre 1992, à 14h30 de l'après-midi, au lieu d'entrapose du cadastre, au no 5375 Côte-de-Liesse, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1) un ensemble de marbre Ingris; 1 réfrigérateur de marque Ingris; et autres biens.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE TRUST PRET ET REVENUE

ORDRE est donné à MARC THÈSSEREAULT, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALBERT DAMOND, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'à défaut de comparaitre en Cour aux dates et heures mentionnées, un jugement par défaut sera prononcé contre les intimés.

ELAINE M. COLLINS
Directeur adjoint
Qui régissent les sociétés par actions de régime fédéral
Place du Portage
Hull/Ottawa
K1A 0G9

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-01191-918. GUS CANADA INC., DIVISION LEGARE

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02183-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT SHING FUNG

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-8

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT JEAN-BRUNO DERIVAL

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT SHING FUNG

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-7

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT MIREILLE ST-MARTIN

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-01191-918. GUS CANADA INC., DIVISION LEGARE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-6

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ROBERTA OWENS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-5

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT BILFORD LEWIS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-4

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ROBERTA OWENS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-3

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ROBERTA OWENS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-2

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ROBERTA OWENS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-1

Canada
Logo and branding for the newspaper.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT ROBERTA OWENS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-02531-929. LES HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE et 2945-2802 QUÉBEC INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT RICHARD BARABÉ

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à RAOUIL CADOCHE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

ORDRE est donné à ALAN CUNNINGHAM de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, le 10 août 1992, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1310-0

Canada
Logo and branding for the newspaper.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les troupes afghanes lancent une offensive contre les rebelles

KABOUL (Reuter) — Les troupes gouvernementales afghanes ont lancé hier une offensive de grande envergure contre les rebelles du Hezb-i-Islami qui assiègent Kaboul.

Dans un discours à la nation prononcé le jour du 73e anniversaire de l'indépendance afghane, le président Bourhanouddine Rabbani a assuré que ses troupes « écraseraient les aventuriers » qui se livrent à des bombardements meurtriers sur la capitale depuis deux semaines, rapporte Radio Kaboul.

Les autorités ont appelé les Nations unies à venir en aide à la population de Kaboul, a déclaré à Islamabad le vice-ministre afghan des Affaires étrangères, Hamid Karzai.

Le ministère de la Défense a rapporté que des combats de rue faisaient rage dans le sud-est de Kaboul entre les troupes gouvernementales et les rebelles du Hezb-i-Islami pour le contrôle de la colline stratégique de Cheikh Mohammedi.

Les soldats fidèles au gouvernement installé depuis trois mois tentaient de repousser les fondamentalistes et de détruire leurs armements lourds, a déclaré un officier à quelques kilomètres du front.

Une offensive du Hezb contre le sud et l'est de la ville a été repoussée et les troupes gouvernementales, soutenues par des chars ont progressé plus vite que prévu, a ajouté un porte-parole du ministère.

Les combattants ont tenté de reprendre la colline stratégique de Tapa Taj Bik dont se sont emparés lundi les hommes de Goulboudine Hekmatyar. Cependant, un porte-parole du Hezb a déclaré dans la ville frontalière de Peshawar, au Pakistan, que les combats semblaient avoir débouché sur un status quo.

Au moins 100 miliciens ouzbeks ont par ailleurs été tués et 20 autres faits prisonniers lors de combats de rue ayant pour enjeu la colline Shirdawaza, au sud de Kaboul.

Le Hezb a lancé un assaut terrestre contre le palais Bala Hissar, une importante base militaire gouvernementale dans le sud de Kaboul et a bombardé la capitale à coups de roquettes, dont plusieurs sont tombées sur le palais présidentiel.

L'imprimerie où sont fabriqués les journaux de Kaboul a été touchée par un projectile, mais il n'y a pas eu de blessés, les ouvriers étant en congé pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance, a déclaré le directeur adjoint Abdoul Samad.

Des dizaines de personnes ont été tuées ou blessées depuis mardi, ce qui porte le nombre des victimes à 1000. « La nuit a été mauvaise, il y a peut-être des tués parmi les habitants », a dit un proche des moudjahines installé à Peshawar, en contact radio avec Kaboul.

L'Afghanistan a demandé que le problème de l'aide aux populations

soit mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies qui doit débiter le 15 septembre.

Dans une lettre au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, rendue publique hier, Kaboul demande que « l'aide internationale d'urgence pour la reconstruction de l'Afghanistan déchiré par la guerre » soit inscrite dans un nouveau calendrier.

Dans une note explicative jointe à sa lettre, l'ambassadeur Abdoul Rahim Ghafourzai écrit que « l'État islamique d'Afghanistan a pris le pouvoir dans un pays physiquement dévasté, psychologiquement affecté, économiquement dépouillé, politiquement et sociologiquement désintégré ».

Boutros Boutros-Ghali a appelé le 5 juin au versement à l'Afghanistan d'une aide d'urgence de 180 millions de \$ mais seuls 40,5 millions ont pour le moment été envoyés.

Des responsables des Nations unies, qui négocient actuellement avec les deux camps pour arranger l'évacuation de quelque 230 diplomates et leurs familles, bloqués dans la capitale afghane, ont dit avoir obtenu satisfaction, a-t-on appris de source proche de l'ONU. « Il semble que le gouvernement et Hekmatyar soient prêts à garantir le libre passage sans condition », a déclaré un proche de l'ONU.



PHOTO AP

Gorbatchev rend hommage aux victimes d'août 91

L'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a rendu hommage hier aux victimes de la tentative de coup d'État d'août 1991. Il a placé des gerbes de fleurs sur les tombes de trois hommes tués lors d'une confrontation avec des soldats.

L'aide arrive en Somalie mais les combats se poursuivent

NAIROBI (AFP) — L'aide internationale aux Somaliens affamés s'accroît hier avec notamment le début du pont aérien français et l'arrivée d'une mission américaine d'évaluation à Baidoha, dans le sud-ouest, alors que des combats se poursuivaient entre factions rivales dans le sud de la capitale somalienne, Mogadiscio.

Un premier avion Hercules C130 de la compagnie Qualitair, affrété par le gouvernement français, était attendu en début d'après-midi à Baidoha, après être parti de Djibouti dans la matinée avec 20 tonnes de riz, d'huile et de légumes secs, achetés sur le marché djiboutien.

Au total, l'avion doit apporter 200 tonnes de vivres à Baidoha, en effectuant une rotation quotidienne, a précisé l'ambassade de France à Nairobi.

Cette aide sera remise aux responsables sur place du Comité international de la Croix rouge (CICR), qui ont installé dans la ville des cuisines collectives pour les personnes affamées qui viennent du bush, où récoltes et bétail ont disparu après plus de 19 mois de guerre civile.

Une équipe de soldats américains est également partie hier matin de Mombasa pour Baidoha, afin d'évaluer la situation, selon l'attaché de presse de l'ambassade américaine à Nairobi, T.J. Dowling.

La Maison Blanche avait annoncé vendredi sa décision d'envoyer 145 000 tonnes d'aide alimentaire à la

Somalie.

Les militaires américains, dont 33 sont déjà arrivés à Mombasa, doivent acheminer l'aide par avion et la remettre aux organisations humanitaires travaillant sur place, a précisé hier T.J. Dowling.

Onze avions de transports, dont quatre C-141 et huit C-130 seront utilisés pour l'opération américaine Provide Relief, qui devrait impliquer 150 personnes au total. Une centaine d'autres soldats, selon le Pentagone, doivent assurer la sécurité des opérations.

L'ambassade américaine n'a pu préciser quand l'opération Provide Relief commencera ses premiers vols. Les vols pour Wajir, dans le nord-est du Kenya, et destinés aux réfugiés somaliens, commenceront au plus tôt vendredi, selon l'ambassade américaine.

La mobilisation internationale s'accroît alors que des combats se poursuivent entre factions rivales, dans le village Medina, situé dans le sud de Mogadiscio. Ces combats, selon une source informée, opposent depuis jeudi dernier les clans Awadle et Abgal, appartenant tous deux à la confédération des Hawiye.

La Médina, considérée comme une poche Abgal dans la partie sud de Mogadiscio tenue par le général Mohamed Farah Aidid, avait jusque-là échappé aux combats fratricides dans la capitale somalienne entre partisans du général Aidid et du président par intérim Ali Madhi Moha-

med, tous deux des Hawiye.

Sur le port de Mogadiscio, où régulièrement des affrontements éclatent entre factions en raison de l'arrivée de l'aide alimentaire, la situation était mardi extrêmement volatile comme d'habitude, selon un membre d'une ONG de retour de la capitale somalienne.

500 casques bleus des Nations unies doivent être déployés prochainement sur le port et l'aéroport de Mogadiscio pour assurer la sécurité des opérations de débarquement et de convoyage de l'aide alimentaire, dans la capitale somalienne.

Collor contre-attaque en ouvrant les coffres de l'État

RIO DE JANEIRO (Reuter) — Menacé par une procédure de destitution, le président brésilien Fernando Collor de Mello a contre-attaqué hier en débloquent plusieurs centaines de millions de dollars pour des oeuvres sociales.

« Le gouvernement propose un milliard de dollars contre la destitution », titre le quotidien *Folha de Sao Paulo*, l'un des journaux les plus respectés au Brésil.

Le gouvernement a commencé par débloquent 2000 milliards de cruzeiros (400 millions \$) en faveur du ministère de l'Action sociale pour des projets de logement social et

d'installations sanitaires.

Le ministre de l'Action sociale, Ricardo Fiuza, est membre du Parti du front libéral (PFL), principal allié du président au Parlement. Les ministres bénéficiant de cette décision ont assuré qu'elle n'était pas prise avec des arrières-pensées politiques.

Le gouvernement a expliqué que ces dépenses n'aggraveront pas l'inflation — qui est de 21 % par mois — car elles seront compensées par des réductions d'autres postes de dépenses.

Des responsables du ministère de l'Économie sont ressortis d'écus d'une réunion avec le chef de l'État au cours de laquelle ils comptaient

discuter de restrictions budgétaires pour assainir l'économie. Selon eux, le président Collor n'a voulu entendre parler que de nouvelles dépenses.

« Les prochains jours décideront de notre présence dans le gouvernement », a déclaré Roberto Macedo, secrétaire à la politique économique, au quotidien *O Estado de Sao Paulo*.

Une commission d'enquête du Congrès brésilien a dit avoir suffisamment d'éléments pour justifier une demande de procédure de destitution du président, mis en cause dans une affaire de corruption.

Signature d'un accord de paix au Rwanda

ARUSHA (AFP) — Le gouvernement rwandais et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR) ont signé un accord de paix et de partage du pouvoir mardi soir à Arusha, en Tanzanie, qui met fin à 22 mois de guerre civile, a-t-on annoncé hier officiellement.

Cet accord conclu une semaine d'après négociations, au cours desquelles le FPR a demandé des réformes démocratiques approfondies et des assurances du gouvernement sur le respect des droits de l'homme.

Le ministre rwandais des Affaires étrangères Boniface Nguinzira a signé le document au nom de son gouvernement, tandis que les rebelles étaient représentés par le pasteur Bizimungu.

L'accord stipule que les deux parties ont admis que l'état de droit constituait la meilleure garantie de l'unité nationale, du respect des libertés individuelles fondamentales, et d'un gouvernement démocratique.

« Nous nous engageons solennellement à faire tout ce qui est possible pour préserver ces valeurs, dans l'intérêt des générations rwandaises présente et futures », affirment le FPR et le gouvernement dans l'accord.

Un cessez-le-feu signé le 31 juillet est déjà globalement respecté.

Les deux parties, qui étaient réunies sous l'égide des autorités tanzaniennes, ont décidé de se rencontrer de nouveau à Arusha le 7 septembre, afin de discuter du partage du pouvoir et de la formation d'un gouvernement d'union anationale.

Elles se sont engagées à parvenir à un accord politique total d'ici le 10 octobre, afin que l'accord de paix définitif entre en application en janvier.

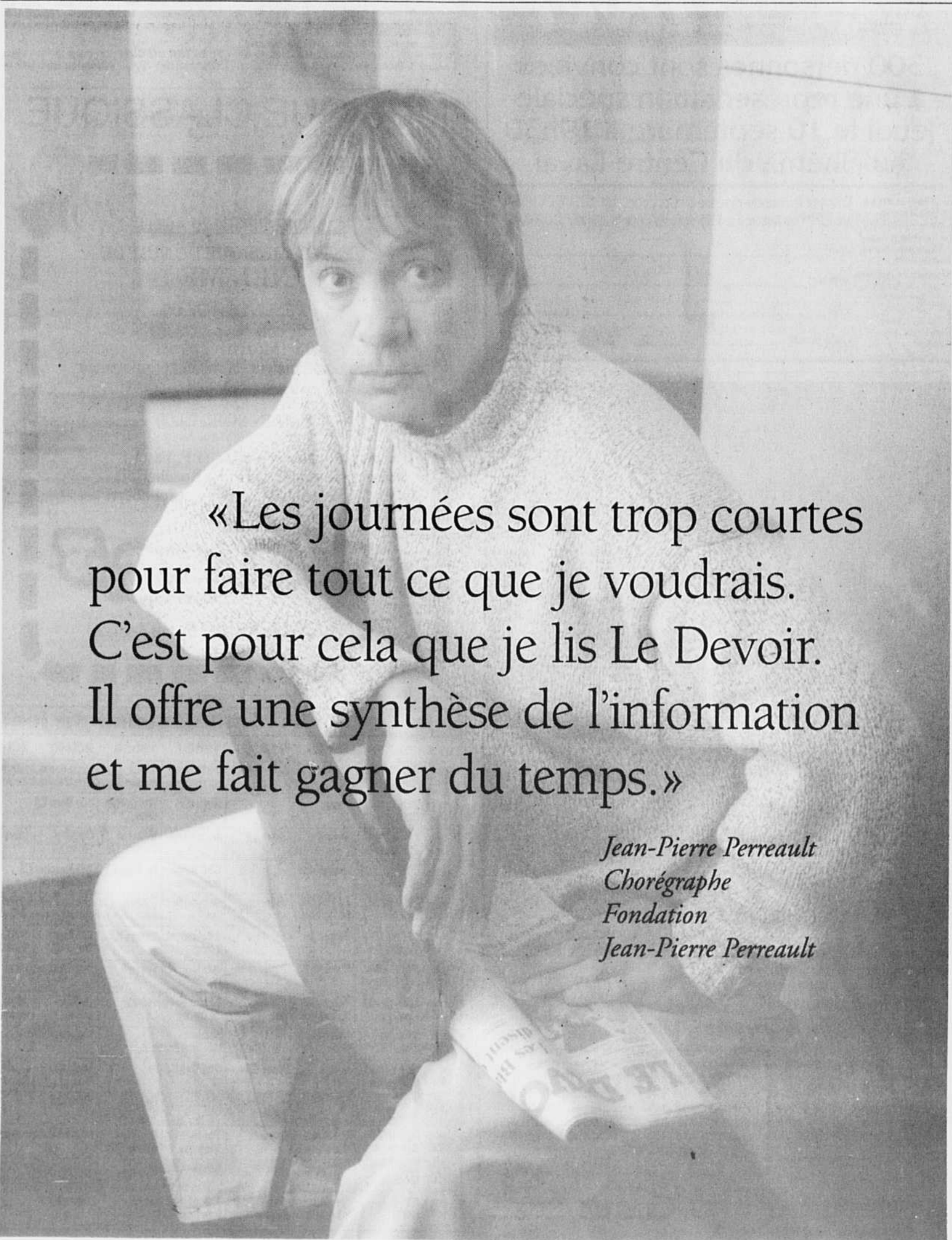
L'intégration des forces du FPR dans l'armée, et le retour de milliers de réfugiés, restent deux questions encore en suspens.

La Tanzanie, l'Ouganda, le Zaïre,

le Burundi, les États-Unis, la France, la Belgique et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avaient fait pression sur les deux parties pour qu'elles trouvent un accord politique mettant fin à la guerre. Des représentants de ces sept pays, ainsi que de l'OUA, assistaient aux négociations de paix en tant qu'observateurs.

Le conflit rwandais a débuté en octobre 1990, quand les rebelles du FPR ont envahi le nord du Rwanda à partir de l'Ouganda pour tenter de renverser le gouvernement du président Juvénal Habyarimana, au pouvoir depuis 19 ans.

Le FPR recrute l'essentiel de ses forces parmi les Tutsis, l'ethnie minoritaire qui a dirigé le Rwanda jusqu'au soulèvement massif des Hutus, l'ethnie majoritaire du chef de l'État, dans les années soixante.



« Les journées sont trop courtes pour faire tout ce que je voudrais. C'est pour cela que je lis *Le Devoir*. Il offre une synthèse de l'information et me fait gagner du temps. »

Jean-Pierre Perreault
Chorégraphe
Fondation
Jean-Pierre Perreault

**ALCOOL...
TROP,
TROP
SOUVENT,
C'EST RISQUÉ!**

Santé et Services sociaux
Québec

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Stay Tuned* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15; *Death Becomes Her* 2 h 55, 7 h 9 h; *Honey I Blew Up the Kid* 1 h 5, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; *Single White Female* 1 h 3, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30; *Raising Cain* 7 h 40, 9 h 30 — **3 Ninjas** 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h.

BERRI I: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Impardonnable* 7 h, 9 h 30, jeu, 9 h 30 — *Tirelire combines et cie* 1 h 30, 3 h 15, 5 h, 7 h, 9 h; *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Obsession fatale* 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 15; *Une ligue en jupons* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Ligue en jupons* 7 h, 9 h 30; *Impardonnable* 9 h 30 — *Obsession fatale* 7 h 15; *Orange mécanique* 7 h, 9 h 30.

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Tirelire combines et cie* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10 — *Impardonnable* 7 h 05, 9 h 35; **2:** *Orange mécanique* 1 h 30, 4 h 05, 7 h, 9 h 35; *Single White Female* 1 h 40, 3 h 55, 7 h 05, 9 h 20; *Raising Cain* 1 h 35, 3 h 30, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 15; *Ligue en jupons* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30; *La mort vous va si bien* 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35, 11 h 35, 13 h 35, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 35 — **3 Ninjas** 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h.

CENTRE EATON 1: MII — *Unforgiven* 12 h 15, 3 h, 6 h, 9 h; **2:** *Stay Tuned* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10; *Toto le héros* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Diggstown* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 25; *Le monde cool* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15; **3:** *Ninjas* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Single White Female* sem. 5 h 7 h 10, 9 h 20; *Playboys* sem. 5 h 7 h 10, 9 h 20.

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) — *CINÉMA JEAN-TALON:* MII — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30.

CINÉMA LANGELETT 1: *Impardonnable* 1 h 15, 3 h 35, 7 h 10, 9 h 30 — **3:** *Unité spéciale* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — **4:** *Obsession fatale* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 — **5:** *La mort vous va si bien* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — **6:** *Jeune femme cherche colocataire* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.

CINÉMA OMEGA 1: — *Diggstown* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 — **2:** *Le retour de Batman* 1 h, 3 h 30, 7 h — *Basic Instinct* 9 h 30; *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; **4:** *Pinocchio* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10, 11 h 30, 13 h 30.

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7284) — *The Good Woman of Bangkok* 2 h 30, 9 h 30 — *Howards End* 4 h 30 — *Rhapsody in August* 7 h 15.

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 10; **2:** *A League of Their Own* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15 — *Mo Money* 9 h 15; **4:** *Death Becomes Her* 2 h, 4 h 25, 7 h, 9 h 15; *Single White Female* 1 h 50, 4 h 15, 7 h, 9 h 20; *Unlawful Entry* 1 h 40, 4 h 05, 7 h 30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Marilyn Monroe/Am Stram Gram* 18 h 35 — *The Apprenticeship of Duddy Kravitz* 20 h 35.

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — Fermé temporairement.

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Unité spéciale* mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. lun. mer. jeu. 3 h, 5 h, 7 h, 9 h. **2:** *La reine blanche* mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. lun. mer. jeu. 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. **3:** *Unité spéciale* mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. lun. mer. jeu. 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. **4:** *Le retour de Batman* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. **5:** *Raising Cain* mar. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05, lun. mer. jeu. 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05. **6:** *Basic Instinct* mar. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05, lun. mer. jeu. 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05. **7:** *Universal Soldier* mar. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, lun. mer. jeu. 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10. **8:** *Death Becomes Her* mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. lun. mer. jeu. 3 h 25, 7 h 05, 9 h 25, 11 h 05, 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

COMPLEXE DES JARDINS 1: (849-3456) — *Playboys* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 25; *Orange mécanique* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30; **III:** *Léolo* 2 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 40; **IV:** *La vitesse d'un cheval au galop* 1 h 40, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Le steak* 18 h, 20 h (du 20 août).

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — *Highlander* le 20 h.

CRÉMAZIE: (849-FILM) — *La cité de la joie* 8 h.

DAUPHIN I: (849-3456) — *Orange mécanique* 7 h, 9 h 30; **II:** *Horizons lointains* 8 h 30.

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *Death Becomes Her* 7 h, 9 h 25; *Raising Cain* 7 h 35, 9 h 35.

DORVAL I: (631-8586) — *Stay Tuned* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 15; **II:** *Diggstown* 12 h 15, 2 h 45, 7 h, 9 h 05; **III:** *Clockwork Orange* 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15; **IV:** *3 Ninjas* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

DU PARC 1: (844-9470) — *Stay Tuned* 7 h 15, 9 h 25; *Whispers in the Dark* 7 h 20, 9 h 30; **3:** *Unforgiven* 6 h 45, 9 h 15.

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Diggstown* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15; **2:** *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE 1: — *Sister Act* 7 h 20, 9 h 30 — *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 45, 7 h, 9 h 05; **II:** *Clockwork Orange* 12 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05; **3:** *Ninjas* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 — **4:** *Unforgiven* 12 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10; **5:** *Whispers in the Dark* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 — **6:** *Honey I Blew Up the Kid* 12 h, 2 h 15, 4 h 30 — *Stranger Among Us* 6 h 40, 9 h 10 — **7:** *Diggstown* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25; *Stay Tuned* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 10.

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 15; **2:** *Death Becomes Her* 2 h 30, 5 h 05, 7 h 35, 9 h 45, lun. mer. jeu. 2 h 30, 5 h 05, 7 h 35, 9 h 45; *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30; **4:** *A League of Their Own* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30.

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Stay Tuned* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h; **2:** *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10 — *Whispers in the Dark* 7 h, 9 h 10; **3:** *Ninjas* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15.

IMAX: Vieux Port de Montréal (499-4629) — *Antarctica* version française: 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 15, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05, 23 h 05, version anglaise: 12 h 25, 18 h 30 — *Les Rolling Stones* 21 h 30 (jusqu'au 13 sept. tous les jours).

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Clockwork Orange* 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20.

LAVAL: (688-7776) — **1:** *Clockwork Orange* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 20; **2:** *Stay Tuned* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10; **3:** *Le monde de cool* 12 h 35, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 20; *Unforgiven* 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h — **5:** *Whispers in the Dark* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 10; **6:** *Toto le héros* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 20 — **7:** *Rock 'N Nonne* 12 h 40, 3 h, 5 h, 7 h 25, 9 h 40; **8:** *Pinocchio* 2 h, 4 h — *Indochine* 6 h, 9 h; **9:** *Diggstown* 12 h 40, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h 10; **10:** *Boomerang* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 20; **11:** *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30; **12:** *3 Ninjas* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10.

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 7 h 10, 9 h 20; *Obsession fatale* 7 h — *Unité spéciale* 9 h 10.

LOEW'S I: (861-7437) — *Whispers in the Dark* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 30; **II:** *Sister Act* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15; **III:** *Diggstown* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45; **IV:** *Batman Returns* 12 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; **V:** *Stranger Among Us* 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 35.

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Chambre avec vue* 19 h — *Jules et Jim* 21 h 15 — Salle 2: *Edward* 11 h 19 h 15 — *Les rois du mambo* 21 h.

OUTREMONT: (278-FILM) —

PALACE 1: — *Stay Tuned* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20; *Unforgiven* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h, 11 h; *Patriot Games* 12 h 45, 3 h 40, 6 h 30, 9 h; **II:** *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 45 — *Boomerang* 6 h 50, 9 h 25; *Lethal Weapon* 3 h, 9 h, 11 h — *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50; **III:** *Whispers in the Dark* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 10; **IV:** *Toto le héros* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 15, 7 h 15, 9 h 15; **V:** *Prince Lazarus* 4 h 30, 6 h 15 — *Maitresse de maison* 5 h, 8 h 50 — *Basic Instinct* 6 h 45 — *Horizons lointains* 9 h 15 — *Le cobaye* 9 h 45.

PARISIEN I: (866-3856) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10; **II:** *Toto le héros* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25; **III:** *Rock 'n Nonne* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20.

IV: *Docteur Petiot* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30; **V:** *Indochine* 12 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; **VI:** *Les clés du paradis* 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15; **7:** *Indochine* 1 h, 4 h 30, 8 h.

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Single White Female* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 15; *Buffy Vampire Slayer* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; **III:** *Mo-Money* 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 15, jeu. 1 h 45, 4 h, 9 h 30.

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 7 h, 9 h 15; **2:** *La mort vous va si bien* 7 h 15, 9 h 20.

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — **1:** *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30; **2:** *A League of Their Own* 1 h 40, 4 h 15, 7 h, 9 h 25; **3:** *Mo Money* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20; **4:** *Buffy Vampire Slayer* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 15; **5:** *Death Becomes Her* 1 h 40, 4 h 10, 7 h 05, 9 h 25; **6:** *Single White Female* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30; **7:** *Howards End* 2 h, 5 h, 8 h.

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *City of Hope* 7 h — *Mean Streets* 9 h 30.

VERSAILLES I: (353-7880) — *Stay Tuned* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; **II:** *Single White Female* 1 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40; **III:** *Pinocchio* 12 h, 3 h, 5 h — *Le monde cool* 7 h, 9 h 30; **IV:** *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 45 — *Unforgiven* 7 h, 9 h 30; **5:** *Rock 'N Nonne* 9 h — **3 Ninjas** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h; **VI:** *Diggstown* 12 h 30, 3 h, 5 h, 7 h 30, 9 h 40.

CINÉMA QUÉBEC

CINÉMA LIDO: — *Jeune femme cherche colocataire* 19 h, 21 h 15 — *Impardonnable* 13 h, 18 h 45 — *La mort vous va si bien* 13 h, 19 h, 21 h 15 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 13 h — *Basic Instinct* 21 h 10 — *Une ligue en jupons* 13 h, 18 h 45 — *Unité spéciale* 21 h 10 — *Indochine* 12 h 30, 19 h 45.

LE CLAP: (650-CLAP) — *Retour à Howard's End* 13 h 30, 19 h 30 — *Léolo* 21 h 45 — *Orange mécanique* 16 h 15, 21 h 45.

GALERIE CAPITALE 1: (628-2455) — *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 30 — *Le monde cool* 4 h 30, 7 h, 9 h 15 — *Diggstown* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 15 — *Single White Female* 12 h 30, 2 h 40, 7 h, 9 h 15, 9 h 25 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 45, 2 h 45, 7 h 15 — *Unforgiven* 4 h 45, 9 h 20 — *Indochine* 12 h 10, 3 h 05, 6 h 10, 9 h.

10: *Rock 'N Nonne* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 30.

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Jeune femme cherche colocataire* 13 h 15, 16 h, 19 h, 21 h 30 — *Impardonnable* 12 h 50, 16 h 10, 19 h 10, 21 h 40 — *Basic Instinct* 13 h, 15 h 45, 19 h, 21 h 40 — *Le retour de Batman* 13 h 30, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 45 — *La mort vous va si bien* 13 h 45, 16 h 45, 19 h 45, 21 h 50 — *Une ligue en jupons* 13 h, 18 h 15, 19 h 10, 21 h 45 — *Unité spéciale* 12 h 40, 15 h 30, 19 h, 21 h 30 — *Obsession fatale* 13 h 30, 16 h 30, 19 h 30, 21 h 55.

PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — *Clockwork Orange* 6 h 30, 9 h 10 — *Indochine* 8 h 15.

STE-FOY 1: (656-0592) — *Stay Tuned* 7 h 15, 9 h 15; *Raising Cain* 7 h 25, 9 h 25 — *Whispers in the Dark* 7 h 05, 9 h 10.

SUR SCÈNE

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Blue Noise Band et Geraldine Hunt, le 20 août à 22h30.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h à 24h, mer. au ven. 17h30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/ chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le Trio de Bernard Brémont, les dim. de 18h30 à 24h.

BOÎTE À CHANSONS LES DEUX PIÉROTS: 104 est St-Paul, Montréal — Le Groupe Red et Dany Pouliot, du 20 au 23 août à 20h.

LA BUTTE ST-JACQUES: 50 rue St-Jacques, Vieux-Montréal (748-7288) — « Toujours l'amour » revue théâtrale dans une m. en s. de Robert Maltais, jusqu'au 5 sept., les jeu. ven. sam. à 21h.

FÊTES DE LACHINE: Arènes de Lachine, 1925 St-Antoine, Lachine — Concert-brunch Beachline, avec l'Orchestre philharmonique de l'Isle, dir. Boris Brott, le 20 août à 20h.

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port, Montréal (849-1612) — Exposition internationale, Art Nouvelles Technologies et Communication, ouvert tous les jours, du 15 mai au 20 sept. 92, de 10h à 23h, dim. jusqu'à 21h.

LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Dan Bigras en spectacle les 20-21 août.

LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 300 Le Moyne, Vieux-Montréal (288-5506) — Michelle Sweeney, les 20-21-22 sept. à 10h30.

LE CIRQUE: 2112 St-Denis, Montréal (987-7658) — Snack'n Jazz tous les lun. et mar. à 21h, avec C. Pappasoff et L. Soulier.

LES SERRES DU VIEUX-MONTRÉAL: 310 Le Moyne, Vieux-Montréal (288-9788) — Sylvie Paquette, les 20-21-22 sept. dès 19h.

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion — Clavinet, flûte, clarinette, hautbois, basson et piano, œuvres de Debussy, Honegger, Emmanuel, Glinka, Milhaud et Magnard, le 20 août à 20h.

PLACE DU 350e: Place Berri angle Berri/Ste-Catherine, Montréal — Le Gamelan de l'Université de Montréal présente un concert de musique balinaise dont le « Gamelan Angklung », du 20 août à 19h30.

RESTO-BAR DES GOUVERNEURS: 458 Place Jacques-Cartier, Montréal (861-0188) — John McGale en spectacle, les mer. à 21h — L'Ensemble de Dave Turner, les jeu. à 20h30, les ven. et sam. à 21h30.

THÉÂTRE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux Montréal (845-7306) — Opéra tou. / spectacle de

marionnettes, conception et m. en s. Vladimir Ageev, sam. et dim. à 15h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des arts, Montréal (842-2112) — La nouvelle création de Carbone 14 — Le Café des aveugles — conçue et m. en s. Gilles Maheu, du 18 au 22 août à 20h30.

BÂTEAU-THÉÂTRE L'ESCALIER: autoroute 20, sortie 112, St-Marc-sur-Richelieu (584-2226, 584-2271) — « Mal de mères » de Chantal Cadieux, m. en s. Robert LePage, à compter du 12 juin, mar. au ven. à 21h, sam. 19h, et 21h.

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON: 414 boul. Baron Louis-Empan, Ste-Marguerite (514-228-2513) — « Les amuse-gueules » du 23 juin au 6 sept. mar. au jeu. et sam. à 20h, ven. 21h30, dim. à 19h30.

MANOIR LA LORRAINE: 450 Béthanie, Lachute (514-562-5256, Mtl 476-1302) — « Les délices de Madame Foucart » du 23 juin au 29 août, mar. au sam. à 20h30.

STUDIO-THÉÂTRE DA SILVA: 1155 Morel, Ste-Sophie (514-431-2373) — « Les grands chemins » adaptation de Denis Chouinard du roman de Jean Glion, m. en s. Jean-Guy Sabourin, du 7 août au 5 sept., les ven. et sam. à 20h20 — Spectacle de marionnettes pour enfants « Il était une fois » du 28 juin au 30 août, les dim. à 16h.

THÉÂTRE DE LA BUTTE: 2554 Montée Val-David (819-322-3474) — « La Virée des Prêtres », du 26 juin au 5 sept. — « Bouffe et frisson », du 26 juin au 5 sept.

THÉÂTRE DES CASCADES: Autoroute 40 ouest jusqu'à Vaudreuil, route 540 direction Toronto, ouest Dorion, route 338 direction Pointe-des-Cascades (514-455-8855) — « Corn Flakes » de Jack Sharkey, m. en s. Denise Filiatrault, du 5 juin au 29 août, mar. au ven. à 20h30, sam. à 19h, et 22h.

THÉÂTRE LE CHANTECLER: Hôtel Le Chantecler, sortie 67 de l'autoroute des Laurentides, Ste-Adèle (514-229-3591) — « Cherchez l'homme » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Louis Lalande, du 18 juin au 23 août, mar. au dim. à 20h30.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne-de-Sorel (743-8446, Mtl 353-9022) — « Sous-sol à louer » de Anthony Marriott et Bob Grant, traduction et adaptation Robert Lavoie, m. en s. André Montmorency, à compter du 12 juin, sem. 20h30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE LA CHEVÈRE: route 263, St-Fortunat (819-344-5550) — « Je n'aime que toi » de Renée Taylor et Joseph Bologna, du 24 juin au 29 août.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-5828) — « Histoire fantastique d'une nuit blanche » de R. Blackburn, du 19 juin au 23 août.

THÉÂTRE DES ÉRABLES: 870 Montée Laurin, St-Eustache (473-3357) — « J'irai d'été vedette », du 19 juin au 30 août, mer. jeu. 20h30, ven. sam. à 21h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BELOEIL: 600 rue Richelieu, Beloeil (464-4772) — « La chatte et le hibou » de Bill Manhoff, m. en s. Fernand Rivault, du 23 juin au 22 août, mar. au sam. à 20h30.

THÉÂTRE D'ÉTÉ LES FEMMES COLLIN: 248 rang des Continuations, St-Esprit (514-839-6105,

LE DEVOIR CFGL 1057 présentent

Daniel Auteuil **Emmanuelle Béart** **André Dussollier**

un film de **Claude Sautet**

Un Cœur en Hiver

300 personnes sont conviées à une représentation spéciale jeudi le 10 septembre à 19h30 au cinéma du Centre Laval

COMPÉTITION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 1992

Le concours débute le 18 août 92 pour se terminer le 25 août 1992.

Fac-similés du coupon de participation faits à la main acceptés.

Le texte des règlements relatifs à ce concours sont disponibles chez CFP Distribution.

La valeur des prix offerts est d'environ \$2000.00

Envoyez le coupon-réponse à : Concours "UN COEUR EN HIVER" a/s: CFP Distribution, c.p. 5135, succ. St-Laurent, Montréal (Qc) H4N 4Z7

Nom: _____

Adresse: _____

Maurice : petite île, grand dessein

L'île de l'Océan Indien est un lieu de convergence des grandes cultures mondiales

**Geneviève de la Tour
Fondue-Smith**

collaboration spéciale

« NOTRE ÎLE est petite — sa superficie n'est que de 1865 kilomètres carrés. Mais Maurice est un creuset de convergence des grandes civilisations et cultures mondiales. On appelle Maurice 'la population arc-en-ciel', une réalité à la fois fascinante et fragile. »

Hindou d'origine, Gurudev Pertaub, qui me tient ce propos, s'exprime dans un français impeccable, travaille au gouvernement à Port-Louis en anglais, mais n'a nullement renié son héritage ancestral.

Cet été, il représentait son pays à Montréal, à la Conférence des ministres de l'Éducation de la francophonie, à titre de secrétaire permanent du ministère de l'Éducation, Arts et Culture de l'île Maurice. Il vient d'être nommé membre du nouveau Bureau de la CONFEMEN. Nomination importante quand on sait que c'est à l'île Maurice que se tiendra en 1993 le prochain Sommet des chefs d'État de la francophonie.

Découverte par les Portugais, vers 1530, puis colonisée par les Hollandais de 1638 à 1710 — d'où son nom en l'honneur de Maurice de Nasseau — l'île Maurice devint l'île de France sous l'occupation française de 1715 à 1810. Mais par le sort des batailles, l'île changea de mains, et si les Anglais consentirent lors du Traité de Paris en 1814 à restituer l'île Bourbon (La Réunion) à la France, ils ne voulurent jamais lâcher la clé de la Mer des Indes (la devise de l'île est « Stella clavisque Maris Indici ») qu'ils détenaient enfin ! Étrange paradoxe : Port-Louis, sa capitale, — fondée par le marin et audacieux administrateur français

Mahé de la Bourdonnais, originaire de Saint-Malo comme Jacques Cartier — garda son nom. Alors que l'île redevint Mauritiuis, acceptable aux Anglais.

Un pays pluriculturel

Au fil des ans de cette saga coloniale se constitua une immigration hétérogène provenant aussi bien des deux côtes de l'Afrique : Madagascars, Gorée, le Mozambique, Zanzibar, que de l'Asie : Inde et Chine, où bientôt les Hindous devinrent majoritaires.

Dès le début, un problème de communication se posa entre Européens, Malgaches, Cafres, Malais, Mozambicains, Chinois, Arabes, etc., aux cent dialectes. Et c'est alors que le créole, dérivé populaire de la langue française, s'imposa comme lien indispensable à la compréhension, l'élite restant fidèle à la pureté originelle de la langue. Une réalité incontournable avec laquelle le pouvoir anglais a dû composer, comme au Québec.

Mais en revanche le pluralisme religieux s'épanouit sans complexe : 200 lieux de cultes — mosquées, pagodes, églises, temples — accueillent des fidèles de toutes sortes : musulmans, bouddhistes, catholiques, anglicans. Le pluralisme culturel suit.

Ces cultures ont été amenées dans l'île par des érudits, selon M. Pertaub, car il n'y avait pas que des travailleurs esclaves qui s'installèrent à Maurice. Dès leur arrivée, ils ont ouvert des écoles du soir pour la transmission de leur spiritualité. Les Mauriciens sont motivés pour garder vivantes ces philosophies millénaires. Maurice est unique au monde à cet égard. Au cœur de l'Océan Indien, à 4600 kilomètres de Bombay, l'éloignement des sources les a pré-

servées intactes. Demandez à des Hindous de retourner actuellement dans leur pays d'origine, continue M. Pertaub, ils seront déçus, car l'Inde d'aujourd'hui a changé à bien des égards. »

Il est d'ailleurs tellement convaincu du rôle que la spiritualité doit jouer au sein de la population — « peu importe le dieu qui l'anime » — qu'il a parcouru son île pour en parler. « Il y a dans nos écoles un programme obligatoire d'éducation des valeurs humaines et je crois essentiel de sensibiliser notre jeunesse à cet égard. »

Un rayonnement international

Devenue nation souveraine et indépendante depuis le 12 mars 1968,



Gurudev Pertaub, secrétaire permanent du ministère de l'Éducation de l'île Maurice.

l'exercice du pouvoir revient au premier ministre et au cabinet dans cette île Maurice, rare démocratie exemplaire en Afrique, qui demeure néanmoins membre du Commonwealth. Mais elle possède l'art de jouer sur tous les claviers, celui de la francophonie, bien sûr, mais aussi en profitant de tous ses atouts de micro-monde.

« Il y a quelques mois, nous avons tenu à l'île Maurice un Séminaire international de culture chinoise, le premier du genre à l'étranger », précise M. Pertaub.

— Et quelles sont vos relations avec Madagascar ?

— « Il existe une Commission de l'Océan Indien, la COI qui regroupe, outre Maurice, Madagascar, la Réunion, les Seychelles et les Iles Comores pour une coopération à plusieurs niveaux : économique, culturelle et sociale, la langue française étant leur trait d'union. »

Il y a une vingtaine d'Alliances françaises à Madagascar, huit à l'île Maurice qui gère notamment le fameux lycée La Bourdonnais à Curepipe, et trois aux Comores. Tous participent aux Championnats d'orthographe de Bernard Pivot. La presse locale, la radio et la télévision ont largement soutenu l'opération. Même la Mauritius Broadcasting Corporation a retransmis la finale mauricienne et une « grande nuit de l'orthographe » a été organisée conjointement par l'Alliance française de l'île Maurice et RFO.

Et cette année, Radio Média France, « la radio au cœur tricolore » traverse les océans : munie d'une toute nouvelle parabole, la station émet, via un satellite, un programme de chansons et musiques françaises à destination de la Réunion, de l'île Maurice, de Madagascar... et de Majorque.

Bénéficiant d'une dizaine de journaux totalement en français ou presque — il n'est pas rare que la presse anglophone publie côte-à-côte des articles en anglais et en français, captant régulièrement les nouvelles de la Radio-télévision française, doté d'un système d'éducation où même le Royal College enseigne le français, conforté par un Institut de bilinguisme qui lui enlève tout complexe, comment le Mauricien, quelle que soit son origine, ne ferait-il pas une percée dans les lettres ? N'a-t-on pas vu des Sino-Mauriciens écrire même des poèmes en excellent français ?

« L'île Maurice possède une longue tradition littéraire. Plusieurs de ses écrivains ont été publiés à Paris et à Londres et ont obtenu des Prix littéraires, précise M. Pertaub. Les noms de Loys Masson, Auguste Toussaint, Édouard Maunick se sont imposés par leur talent et leur originalité. Et, nouvelle gloire du roman français contemporain, Jean-Marie Le Clézio, bien que né à Nice, est issu de parents mauriciens et reste inspiré par l'Afrique et les civilisations anciennes. »

Et qui dit mieux : en 1987, à l'occasion du Festival international de la mer, qui s'est déroulé à l'île Maurice, un Prix international francophone Loys-Masson a été décerné par un jury où figurait, notamment, Antoinette Maillet représentant le Canada.

Aussi l'an prochain, dans la foulée du Sommet des chefs d'État de la francophonie, l'Alliance française de l'île Maurice, dont le président Shantil Dhanjee est aussi d'origine indienne, organisera un « Congrès des alliances françaises des pays ayant en commun l'usage du français », où les échanges culturels auront une large place et qui ne peut manquer d'avoir un retentissement international.



Enfin l'AUEPLF-UREF effectuera une mission exploratoire prévue pour fin 1992 à l'université de Maurice, visant à mettre en place le programme Videotex et à implanter un centre SYFED (Système francophone d'édition et de diffusion), strictement réservé aux universités, comme il en existe déjà dans certains grands pays d'Afrique.

Soulignons également le tout récent choix de Port-Louis comme site, l'été prochain, de la XIIIe Assemblée générale de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, que présidera Jacques Chirac, maire de Paris. « La protection du capital historique des villes » sera au programme.

L'île Maurice, on le voit, n'est pas seulement la « perle de l'Océan Indien » aux pages d'or qui sont devenues la coqueluche des Français, où les Gérard Depardieu et nombre d'autres viennent tourner leurs films ou se reposer. Elle attire maintenant des touristes du monde entier, dans un environnement aux noms enchanteurs : Souillac, Trou-aux-biches, Tamarin, Flic-en-Flac, le Gris-Gris, Mahébourg, le Morne, Quatre-Bornes, si différents et si proches dans l'esprit du paysage québécois.

« Le tourisme est un apport capital pour nous. C'est un peu notre « industrie lourde » à côté de notre industrie sucrière, et c'est pourquoi Maurice est fière de son infrastructure touristique, hôtelière particulièrement, qui est renommée », affirme M. Pertaub.

Maurice, c'est peut-être avant tout une aventure humaine où la francophonie trouve enfin sa vraie vocation et où le dialogue spirituel permet d'espérer en l'avenir.

Maisonnette et le « maître de la chaîne »

Une enquête pour mépris de l'autorité eut lieu à Québec sur le compte de Maisonnette, trois mois avant son départ pour Ville-Marie

André Surprenant

collaboration spéciale

ON A UN amusant exemple de la façon dont l'image de Maisonnette s'est fabriquée dans un épisode que raconte Étienne-Michel Faillon dans son *Histoire de la colonie française en Canada*.

L'historien écrit vers 1865 et, on le devine, il voit tout avec les yeux de son temps. Au XIXe siècle, on a un goût plutôt prononcé pour les figures d'autorité, genre « père » ou « mère » de la nation, et Faillon ne manque pas, en effet, de « pousser » le récit dans cette direction.

Il met en scène une Jeanne Mance que malgré son assez jeune âge, les

engagés (présentés typiquement comme des soldats qu'on devine plutôt rustauds) « honoraient comme si elle eût été leur mère » et dont les moindres volontés sont suivies avec « une soumission d'enfants ». Maternelle, elle est évidemment « chargée de tous les détails du ménage ».

L'événement comme tel eut lieu fin janvier, début février 1642, au fief Saint-Michel près de Québec, propriété du vieux De Puyseaux qui avait accueilli la troupe des « Montréalistes » (on ne disait pas Montréalais à l'époque) pour leur permettre de préparer leur installation dans l'île de Montréal au dégel. D'abord, le 25 janvier, jour de la Fête de la conversion de saint Paul, on festoya un

La petite histoire de Ville-Marie

peu bruyamment pour l'anniversaire de naissance de Maisonnette, tirant des décharges de mousquets et des coups de canon « une heure et demie avant le jour et une heure après la nuit close ».

Abus de pouvoir

Le jeune commandant avait donné son accord et Jeanne Mance, « par une attention pleine de délicatesse » avait distribué la poudre à canon. Sur pression des voisins incommodes, le gouverneur Montmagny crut nécessaire de sévir contre le groupe. Mais plutôt que d'en viser la tête qui manifestement avait tout organisé, il préféra quelque chose un tantinet plus symbolique et fit emprisonner quelques jours l'un des participants de la fête, Jean Gorry, maître de barque, qui s'était chargé des tirs de canon.

Faillon est un écrivain remarquable, son récit est un petit chef-d'œuvre d'analyse psychologique fine qui nous expose ce qu'auraient pu être les délibérations intérieures d'un chef militaire aux prises avec un délicat problème d'équilibre de l'autorité. Son Maisonnette est donc dans la même veine que sa Jeanne Mance : paternel et distant avec ses hommes, soucieux d'agir sagement, prudemment, de façon à ne pas perdre le respect de sa troupe, ni l'inciter au mépris de l'autorité, dans une situation qui nous est décrite comme un abus de pouvoir de la part du gouverneur, dont l'enjeu tournerait autour d'une question de droit du port d'armes.

Mais Montmagny n'est pas Lauzon : il se contenta de menacer les « jeunes fous » qu'au fond, il aimait bien. Tout ce qu'on sait va dans le sens d'un abandon des procédures. Trois mois plus tard, il veillait personnellement à la protection du groupe qui s'installait dans l'île de Montréal.

Notons tout de même que lors du banquet en l'honneur du « maître de la chaîne », Maisonnette promit solennellement à ses hommes : « Quand nous serons à Montréal, personne ne nous empêchera de tirer ». Et, en effet, le 15 août suivant, lors de la première grande fête célébrée dans l'île, celle de l'Assomption de la Vierge, la Relation de 1642 nous apprend que « le tonnerre des canons fit retentir toute l'île », au point que « les Diables, quoique accoutumés aux foudres, furent épouvantés ».

Attendez qu'on arrive chez nous !

Le document ne laisse guère d'équivoque : Maisonnette perçut la condamnation de son homme carrément

comme un affront qui passait les bornes et, loin de s'en tenir là-dessus à une réserve mentale sophistiquée, il rua dans les brancards. La solution de Montmagny lui permettait d'obtenir la libération immédiate de son homme en allant rencontrer personnellement le gouverneur, mais sa vexation fut telle qu'il prétendit que « Jehan Gorry aurait bien été quatre mois en prison devant qu'il (lui, Maisonnette) eût été prié (supplier) pour sa délivrance », quitte, bien sûr, à répliquer à sa façon dans les jours qui venaient.

De fait, lorsque Jean Gorry fut libéré par Montmagny quelques jours après, Maisonnette l'attendait sur le pas de la porte avec un repas et une chopine de vin, il l'embrassa et lui dit dans le style de l'époque : « Je suis bien aise de te voir ». Il fit mieux : il fit chômer l'octave de la fête de la conversion de saint Paul et organisa un banquet en l'honneur du prisonnier qui, de maître de barque, fut joyeusement proclamé « maître de la chaîne » pour ses jours de captivité endurés au nom de tous.

Maisonnette ne se contenta pas de faire la fête à quelqu'un que le gouverneur avait déclaré délinquant, il s'y permit quelques paroles d'éclat qui mettaient les points sur les i : « Jean Gorry, je te promets de rehausser tes gages de dix écus : tu as été à la chaîne pour moi, tu as reçu la peine et moi j'en ai reçu l'affront » ; « Que ne sommes-nous à Montréal, nous serions les maîtres ! ».

La réplique de Maisonnette fut jugée suffisamment cinglante pour que Montmagny en ressentit à son tour un affront et qu'il menaçait cette fois directement Maisonnette et Jeanne Mance pour atteinte au « service du Roi » et à l'autorité du gouvernement. En tout cas, ce sont bien les paroles du jeune commandant et les attitudes d'une fille nommée Mademoiselle Mance (et non pas une dérogation aux ordonnances royales réglementant le transport des armes) qui sont sondées dans l'enquête judiciaire des 3 et 4 février 1642.

Mais Montmagny n'est pas Lauzon : il se contenta de menacer les « jeunes fous » qu'au fond, il aimait bien. Tout ce qu'on sait va dans le sens d'un abandon des procédures. Trois mois plus tard, il veillait personnellement à la protection du groupe qui s'installait dans l'île de Montréal.

Notons tout de même que lors du banquet en l'honneur du « maître de la chaîne », Maisonnette promit solennellement à ses hommes : « Quand nous serons à Montréal, personne ne nous empêchera de tirer ». Et, en effet, le 15 août suivant, lors de la première grande fête célébrée dans l'île, celle de l'Assomption de la Vierge, la Relation de 1642 nous apprend que « le tonnerre des canons fit retentir toute l'île », au point que « les Diables, quoique accoutumés aux foudres, furent épouvantés ».

Rien, ou presque, ne se vend à l'enchère du mois d'août de l'Hôtel des Encans

Stéphane Baillargeon

NAISSANCE d'une nouvelle pratique de vente, mardi soir à l'Hôtel des Encans de Montréal : le système du tout-à-la-tribune comme on dit le tout-à-l'égoût. Sauf que, dans ce cas précis, le mécanisme n'a pas servi qu'à ramasser des croûtes et des crottes, mais aussi un tas d'œuvres de qualité fort appréciable, dédaignées par une assemblée d'environ 350 acheteurs engourdis.

Engourdis ou peu en moyens. De toutes façons, le résultat est le même. Madame de Saint-Hypolite, qui du haut de la tribune manifestait le droit de réserve au nom des clients de sa Maison, a dû intervenir à maintes reprises pour sauver les œuvres de la braderie. Ce droit se manifeste par un prix minimum fixé par le vendeur, au-dessous duquel l'objet n'est pas adjugé, quelle que soit la dernière enchère. Le privilège du retrait oblige le propriétaire du tableau ou du meuble à « ravaier » la mise, en payant habituellement un pourcentage (3% à 5%) de la proposition ultime.

La Maison a d'abord appliqué cette logique de « vente à l'élastique » à Jean-Paul Lemieux. Son œuvre, *Le chapeau vert* de 1967, a été appelée par Madame de Saint-Hypolite à 70 000 \$. La dame a aussi retiré des enchères une encre de 1980 intitulée *Femme* (à 1000 \$) et l'huile sur carton pressé *Réverie dans le jardin, Menton, France*, de 1955, qui n'a pas dépassé la barre des 12 000 \$. Hochelaga, une grande aquarelle de Marc-Aurèle Fortin, a forcé le rappel à 16 000 \$. Un *Sans titre* de Jean-Paul Riopelle, une huile sur toile de taille moyenne (46 cm x 61 cm) datée de 1964, n'a pas atteint les 40 000 \$. Une autre de Marcelle Ferron, de 1960, a été retirée à 2500 \$.

Beaucoup de ces œuvres n'en étaient pas à leur première déception. En mai, on avait déjà refusé près du double pour cette œuvre de Ferron. À la même vente, on avait aussi proposé 1000 \$ de plus pour l'aquarelle de M.-A. Fortin. La toile de Lemieux est même devenue une habitude de la Maison et on s'étonne d'autant plus que le vendeur s'obstine puisque, de fois en fois, le montant de la dernière offre est toujours plus bas au printemps, son propriétaire a refusé 81 000 \$, puis 75 000 \$.

Mardi dernier, l'Hôtel du commissaire Léger de Saint-Hypolite a également retenu des œuvres moins im-

portantes, notamment de Maurice Domingue, Gilles Gingras, John Geoffrey Little, Pierre Patry, Moe Reinblatt et Fernand Toupin. Et, quand la femme du commissaire-prieur ne ravalait pas les ventes, son compagnon de tribune, Serge Joyal, l'expert-conseil de l'Hôtel des Encans, achetait pour des clients inconnus. L'ancien député libéral à Ottawa a acquis pour un certain « Monsieur T », *Le peleur de pommes de terre*, de Clarence Gagnon. 17 000 \$ pour cette œuvre atypique, alors qu'on en avait refusé 2000 \$ de plus il y a trois mois. Monsieur Joyal a aussi acquis « son ordre » et à bon prix (600 \$), *Profil d'une religieuse*, une huile sur carton entoilé d'Alfred Laliberté et deux Riopelle, *Sans titre*, une encre sur papier de 1960 (7500 \$) et une aquarelle de 1965 (9500 \$).

Les acheteurs présents dans le salon rouge de la Maison de la rue Batus ont mis la patte sur des œuvres moins recherchées : trois huiles de Léo Aoyote, *Barque échouée* (1200 \$), *Paysage* (1000 \$) et *Nature morte aux citrons* (1400 \$), un bronze patiné d'Yves Trudeau, *Mur fermé ouvert, numéro 21* (1000 \$) et *Les vieux bâtiments* de Francesco Iacurto (2500 \$, mais l'œuvre en valait probablement deux fois plus).

Le petit royaume de la brocante

L'Hôtel des Encans de Montréal ne fait pas que dans les tableaux. Chaque mois, la fameuse vente de mardi est suivie, le mercredi et le jeudi, par deux soirées où l'on offre des antiquités, des bijoux, des tapis. Ce week-end, les amateurs de ce genre d'objets pourront aussi se rendre au 4521, boul. St-Laurent, dans l'ancienne banque qui a servi pendant plusieurs années de quartier général à l'Étude Saint-Hypolite, où sera organisé un « petit salon » de la brocante, sous le thème *Objets de collection, objets de passion*.

En prenant prétexte de ce mot d'ordre, une quinzaine d'exposants y proposeront des timbres, des vases, de la porcelaine, des livres d'art, des armes, des bijoux, des antiquités, de la minéralogie et des objets d'Art africain ou précolombien. « On veut en faire une habitude, dit Léger de Saint-Hypolite. On va commencer par organiser une expo-vente par mois, mais on espère rapidement faire davantage. » Les acheteurs sont attendus samedi le 22 et dimanche le 23, de 10 à 18 heures. Le prix d'entrée sera de 2 \$.



La statue de Maisonnette, Place d'Armes à Montréal.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

ARTS VISUELS

Les grandes migrations de René Derouin

Jean Dumont

LE 12 SEPTEMBRE prochain, René Derouin installera au Centre d'exposition CIRCA, une oeuvre intitulée « Place Publique », laquelle, dit-il, « se situe dans la continuité de mes recherches sur le territoire : Suite Nordique (1975-80), Mémoires et cris génétiques (1985-86), et Migrations... (1990-91). Ce dernier événement a donné lieu à la co-production mexico-québécoise d'un vidéo, et à la production d'un livre qui seront dévoilés durant l'exposition. Dans Place Publique, l'homme est sur une place; il fait face à la densité des lieux et à la mémoire de l'accumulation historique et génétique. Place Publique se veut une réflexion sur l'espace d'un lieu public, les pouvoirs qui s'y confrontent et les rituels des foules de passage... ».

Plus qu'une « continuité », on pourrait peut-être dire que ce qui est à l'oeuvre dans « Place Publique » est surtout une autre facette des préoccupations qui sous-tendaient les recherches précédentes, en particulier celles qu'évoque sa gigantesque installation « Migrations », qui vient de remporter, au début de l'été, un remarquable succès, à la fois médiatique, critique et public, au Musée Rufino Tamayo, de Mexico, et dont on pourra voir une version à partir du mois de septembre, au Musée du Québec. Une facette qui, sans en être l'illustration, ne serait pas moins l'indice de la dimension spirituelle que René Derouin attache à la notion de migration.

La notion physique de la migration est chez Derouin volontairement ambiguë; une ambiguïté qui l'universalise, aussi bien géographiquement qu'historiquement. À quoi se rattache, en effet, les 20 000 personnages de terre cuite qui, arrivant de nulle part, traversaient sur des plaques de bois gravées de contours topographiques, le plancher du Musée Tamayo, sans autre destination que d'en ressortir? L'absence de points de départ et d'arrivée, et l'attention portée au territoire traversé, suggèrent l'idée d'un nomadisme qui ne se définit pas que dans la réalité quotidienne construite du territoire parcouru. Un nomadisme, porteur de sa propre culture, et qui influençait celle des Empires à la frange desquels il se développait, autant qu'il était transformé par la leur.

D'un autre côté, le nombre des personnages impliqués dans cette installation de quelque 50 mètres de longueur, aussi bien que la dynamique qui les anime, les lignes de force et les flux d'énergie qui traversent la foule, ne sont pas sans rappeler les grandes pèlerinages du Moyen-Âge. Qui, croyant ou non, n'a jamais rêvé de Compostelle et de la « Route des étoiles »? Voyages initiatiques, leur justification était autant dans l'expérience du chemin quotidiennement parcouru que dans celle du sanctuaire découvert au bout de la route. Ces incroyables mouvements de foules étaient aussi d'étonnantes quêtes personnelles. Être transformé par le voyage, se définir, en partie, par les compagnons de route et par ceux dont on a croisé le chemin. Ou reconnaître, dans l'inconnu rencontré, une part de soi qu'on ne savait pas être...

Le gigantisme de l'oeuvre, les trois années de patiente réalisation des deux dizaines de milliers de personnages, l'importance insitée de l'entreprise dont l'artiste a assuré la charge, mais qui ne fut rendue

possible qu'avec l'aide du ministère des Affaires culturelles du Québec et celle des ministères des Affaires extérieures et des Communications du Canada, rien de tout cela ne suffit à expliquer le succès populaire qu'a connu cette manifestation au Musée Rufino Tamayo de Mexico, un musée d'État, rappelons-le, consacré à l'art contemporain. La longue connaissance que Derouin a du Mexique, — à l'âge de 19 ans, il y étudiait déjà les arts, avec les conseils d'ailleurs de Tamayo, en l'honneur duquel le musée fut nommé, et qui fut son Maître —, n'est pas non plus toute la réponse.

Il faut aller chercher les raisons ailleurs. Dans cette idée de la foule, dotée de sa propre identité et de ses propres réactions, mais qui n'en est pas moins composée d'individus particuliers qui s'en nourrissent. Dans ce que l'idée de migrations comporte de notion de métissage culturel et du caractère continu et expérimental de ce dernier. Il faut aller chercher dans la pluralité que Derouin reconnaît à la mémoire... Ce n'est pas pour rien que, depuis des années, l'oeuvre de cet artiste est un véritable « Work in progress ».

« Je ne me suis pas lancé dans cette aventure à partir d'un savoir que j'aurais mis en pratique, dit Derouin, c'est pourquoi l'installation ne peut être considérée comme un résultat final, elle ne peut être qu'un temps de l'expérience. Je ne connaissais rien à la céramique. Si j'ai été à Oaxaca c'est parce que c'est le territoire de la céramique noire. Les potiers qui y pratiquent sont des artisans. Je ne les connaissais pas. Je me suis installé au village, et quand ils m'ont vu modeler mes premiers personnages, ils ne comprenaient pas ce que je faisais. Moi non plus d'ailleurs. D'où sortent ces personnages? Le seul trait qu'ils ont en commun, c'est de paraître porter leurs biens sur leurs épaules. Ce sont des personnages de passage. Ils ne sont personne en particulier, ni race ni culture. Je ne les connais pas, et pourtant je les reconnais... Comme s'ils venaient d'une mémoire longue que je ne me savais pas ».

« Ce qui est étonnant, c'est que tous ceux qui les ont regardés de près se reconnaissent dans l'un ou l'autre d'entre eux. Il faut dire que les notions des grandes migrations et du métissage culturel est inhérente à l'identité du Mexique. Nous n'avons pas idée, au Québec, de ce que sont les foules mexicaines, dans lesquelles, à cause de leur densité même, aucun ne peut échapper à la présence et au contact de ceux qui l'entourent. C'est pourquoi d'ailleurs j'emploie la notion de « place publique » comme lieu de la rencontre et de l'échange. En même temps qu'elle est le lieu de passage des migrants. Cette idée de l'échange (et du changement) est si naturelle chez les Mexicains, que nombreux sont ceux qui regardant mes pièces et s'y retrouvant, m'ont dit : tu devais nous rencontrer... ».

« Je pense aussi que cette idée du mouvement, de l'expérience, de la transformation continue, porte en elle la possibilité d'un rêve qui appartient à tous et que chacun peut faire sien. Je me souviens, par exemple, qu'à Oaxaca, la cuisson des premiers personnages a été un désastre. Tous ont éclaté. Pour les artisans de l'endroit c'était un échec... Mais j'ai ramassé les morceaux et, dans l'installation, j'en ai fait un cimetièrre : l'expérience continuait, et avec elle le rêve... ».

Je sais pas où mènera l'expérience de René Derouin, mais je sais la richesse du chemin parcouru.

THÉÂTRE

Dans des cafés désespérément déserts

Le Café des aveugles

Un spectacle écrit, chorégraphié et mis en scène par Gilles Maheu. Scénographie de Gilles Maheu. Éclairages de Alain Lortie. Avec Jerry Snell et Terez Montcalm (chanteurs), Gaétan Gingras, Jeff Hall, Mireille Leblanc, Johanne Madore, Rodrigue Proteau, Guylaine Savoie (danseurs), et Gilles Maheu. Musique de Claude Vendette et Claude Frenette. Musiciens : Claude Vendette, Bernard Poirier, Rémi Leclerc et Patrick Hamilton. Une co-production de Carbone 14, Expo 92 de Séville, le CNA à Ottawa et les Fêtes du 350e à Montréal. Une présentation de la Société de la Place des arts. À la salle Maisonneuve jusqu'au 26 août.

Robert Lévesque

GILLES MAHEU l'avait annoncé, c'est une comédie musicale qu'il signe avec *Le Café des aveugles*. Une comédie musicale sans trame narrative ou action particulière, sans début ni fin, comme s'il ne faisait plus confiance à rien d'autre qu'à la musique, avec des numéros de chanteurs intercalés entre des numéros de danseurs, ceux-ci et ceux-là enchaînés par la lecture en voix-off de lettres que Maheu écrit à sa mère lorsqu'il suivait au Danemark des cours de danse. En projection sur écran, des images de ses parents, de sa vie d'artiste, de lui ici, de lui là, bouts de films, un *scrap-book* en somme, montrant même en final le polonaise allant voir *Le Dortoir* au *Teatr Polski*...

C'est l'intrusion du journal intime dans un concert rock, ou vice-versa. Mais dans un sens ou dans l'autre de l'intrusion, c'est une rencontre fort imprécise et très inefficace entre deux genres aux lois fort différentes. Musicalement intéressant à l'occasion (Jerry Snell s'y révèle excellent chanteur), c'est théâtralement faible.

Glacial et répétitif, *Le café des aveugles* n'est superbe qu'à certains moments longtemps attendus (des images à la Maheu : corps montant comme des crucifiés vers le ciel des cintres, corps d'un homme et d'une femme entrelacés qui s'immobilisent au sol, corps déchaînés qui font tourner des tables aux nappes blanches) mais le tout demeure prisonnier de la formule besogneuse et restrictive du récit et du showbiz, un numéro suivant l'autre avec des silences où l'on cherche en vain du sens.

Ce nouveau spectacle de Carbone

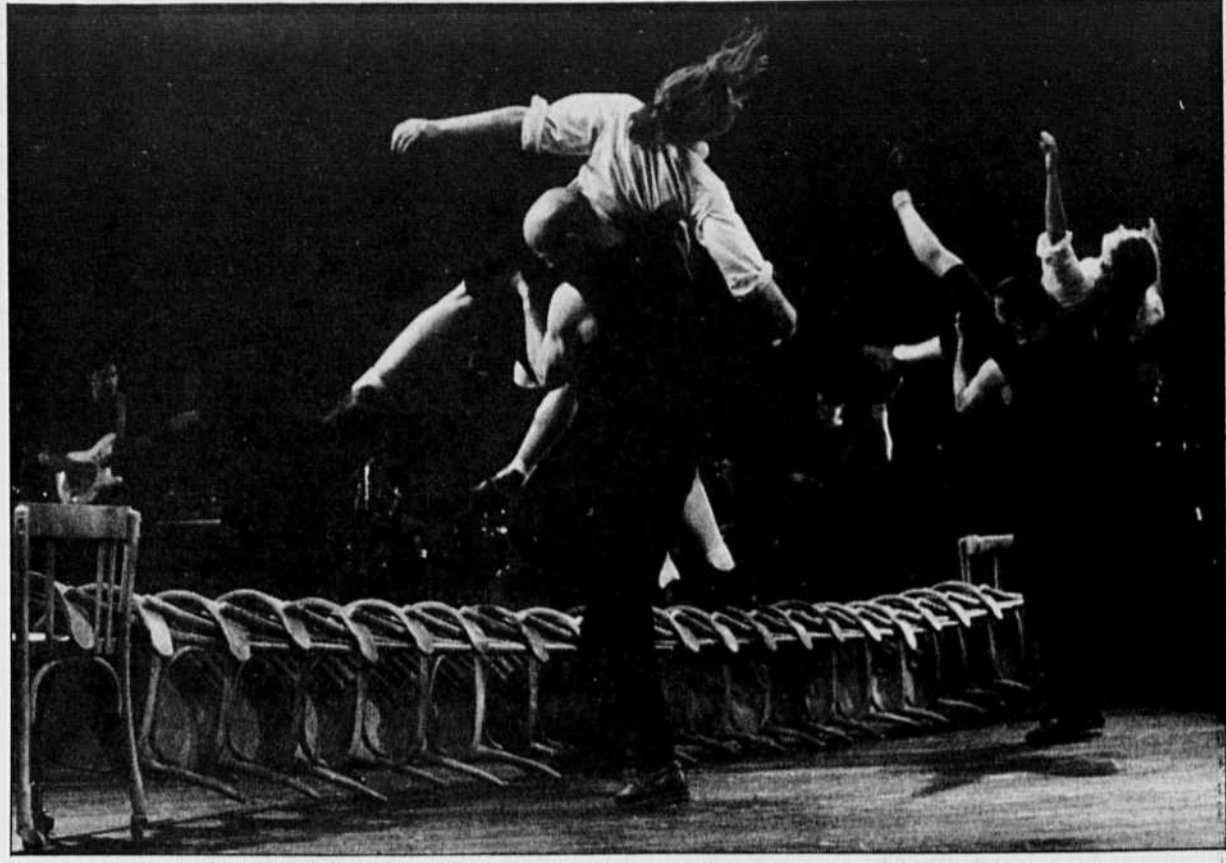


PHOTO NIR BAREKET

Les danseurs Rodrigue Proteau, Johanne Madore, Raymond Brisson et Mireille Leblanc.

14 est à la fois agaçant et froid, inclassable, et lassant; il est surtout l'occasion d'un narcissisme certain chez Maheu, un narcissisme qui réduit le spectacle, parce que ce trajet affectif et artistique qu'il expose, au premier degré, sans transposition, demeure étranger à ce que l'on voit en scène. C'est comme de l'anecdote en aparté. Au lieu d'un portrait du monde dont on est en droit d'attendre de l'auteur du *Dortoir*, Maheu nous offre le portrait cru de son propre nombril.

On reste perplexe devant ce saupoudrage d'intime (alcoolisme de son père, petits violents dans l'enfance, rupture amoureuse) et de banal (il se demande s'il va aller voir *Les belles-soeurs* à l'Espace Cardin!) dans les interstices d'un spectacle par ailleurs dévoué au blues et au rock. Il y a incommunicabilité entre les deux approches.

Et puis c'est platement nombriliste. Dans *L'Homme rouge*, dans *Le Rail*, dans *Le Dortoir*, Gilles Maheu, en causant moins directement de lui,

en disait plus long sur sa vision du monde, et le drame d'une enfance dure et ingrate. Dans ce *Café des aveugles*, il s'affiche sans vergogne au centre de la scène avec ses « portraits », avec de « vraies » lettres à sa mère...

Or, il n'y a rien de plus faux au théâtre que le vrai. Un vrai arbre, sur scène, a un air de fausseté. Une vraie lettre aussi. Même s'il sait cela, et s'il dit dans une des lettres à sa mère qu'il « continue à inventer des mensonges pour une compagnie de théâtre », Maheu semble avoir voulu contrecarrer la loi fondamentale du théâtre. Alors, sans mensonge, *Le Café des aveugles* est-il encore du théâtre? D'un tel mélange des genres, à ce point où Maheu en est arrivé, il résulte un déséquilibre non contrôlé, et le spectacle coule au niveau d'un show rock à la mise en scène sophistiquée.

Dependant, du côté de la musique, Jerry Snell fait un travail très correct. La matière d'un disque qu'il a enregistré, *Live in the Suicide Riots*,

donne les meilleurs moments du spectacle musical. Il chante avec une force étonnante, une voix riche. La chanteuse Terez Montcalm a une voix qui peut faire penser à celles de Marjo ou de Janis Joplin, mais sans la rage et la grâce de ces modèles.

Quant aux danseurs de Maheu, Johanne Madore et Rodrigue Proteau sont superbes, énergiques, souples, tous les autres aussi. On retrouve le style et l'art de Maheu dans certaines images, tours de force des danseurs qui prennent des risques accablés à des chaises s'élevant sur les cintres, images de corps qui montent gravement, ou qui courent et se lancent à l'assaut des obstacles.

Mais ces corps circulent dans des cafés qui demeurent aussi déserts que le spectacle est vide de sens; *Le Café des aveugles* est une oeuvre à laquelle il aura manqué une métaphore qui aurait ramassé et proposé une vision du monde qui soit signifiante, mensongère et vraiment théâtrale.

T.-M. s'attaque au dimanche soir

Paule des Rivières

TÉLÉ-MÉTROPOLE s'apprête à livrer une bataille sans merci à Radio-Canada pour la conquête des téléspectateurs le dimanche soir, comme l'indique la concentration des vedettes dans la grille horaire du dimanche, notamment Gaston L'Heureux, Pierre Nadeau, Pierre Lalonde et Lise Payette. De plus, le principal présentateur du bulletin de nouvelles du réseau, Jacques Moisan, commencera sa semaine le dimanche avec des nouvelles à 21 h30, question sans doute de ne pas être en reste devant *Le point* du dimanche de Bernard Derome et Jean-François Lépine.

Mais ces vedettes ne seront pas nécessairement cantonnées au dimanche soir. Ainsi, le samedi à 17 h, Pierre Nadeau rencontrera des joueurs de hockey. Quant à Gaston L'Heureux, nous le verrons animer une émission littéraire à Radio-Canada, le dimanche à 16 h, pour le revoir à 17 h30 avec ses vins et fromage, à Télé-Métropole cette fois. Pierre Nadeau reviendra avec *L'Événement*, faisant le tour de l'actualité politique de la semaine, et Pierre Lalonde animera *Star d'un soir* dans le studio dans lequel il animait, il y a 20 ans, le célèbre *Jeunesse d'aujourd'hui*. Suivra Lise Payette avec une émission qui porte son nom, qui durera une heure et pendant laquelle elle interviewera une personnalité politique « du Québec ou d'ailleurs ».

Mme Payette présentera aussi

trois émissions spéciales de deux heures en cours d'année sur *Les choix d'une nation*, sur la politique, l'économie et l'éducation.

L'autre soirée problématique de Télé-Métropole, c'est le vendredi. Le réseau réussit un bon coup en y plaçant son émission d'humour *Rira bien* à 19 h30. Les scénaristes ont eu pour mission d'inclure des sketches pour jeunes, car l'auditoire est plus jeune le vendredi que le dimanche. Le dimanche, *Rira bien* souffrira de la compétition de *Surprise sur prise*.

Le jeudi, Claire Lamarche et Denise Bombardier se feront la lutte, chacune à leur réseau.

Le vice-président à la programmation, M. Michel Chamberland, n'a d'ailleurs pas manqué d'attaquer Radio-Canada qui a le culot de confronter son concurrent directement avec des émissions du même genre à la même heure. D'ailleurs, le téléroman de l'année à Télé-Métropole, *Au nom du père et du fils*, qui doit prendre l'antenne en février, pourrait être présenté à la même heure que *Scoop 2*, ce qui a soulevé l'ire de Télé-Métropole qui tente frénétiquement « d'éviter de présenter deux gros produits québécois à la même heure ».

« Je trouverais cela ridicule. Au Québec, l'on ne peut se permettre une telle chose », dit-il en se demandant « quelle est l'utilité de doubler le produit ». De la même façon, il ne comprend pas pourquoi Radio-Canada a placé *Métropolis* le samedi à la même heure que *Top Musique* car cela nuit à nos vedettes qui ne béné-

ficiant plus de deux plages de temps à des heures différentes.

Dans l'ensemble, Télé-Métropole ne modifie pas ses bulletins de nouvelles. Le responsable de ce secteur, M. Philippe Lapointe, préfère conserver la formule gagnante de 18 h, refusant de croire que l'arrivée de Simon Durivage à la même heure lui fera du tort. Le midi, le journaliste Alain Gravel se joindra à l'équipe de *Mongrain de sel* parce que « les habitudes des gens changent et de plus en plus de personnes veulent des nouvelles tôt ». Pierre Bruneau présentera les nouvelles à midi. L'émission du matin, *Salut Bonjour*, reste.

L'heure juste de Jean-Luc Mongrain se retrouvera par ailleurs le samedi soir, et mettra l'accent sur l'actualité, plus que l'an dernier.

Aucune saison n'est complète au Québec sans nouveau téléroman, le cru de la saison, présenté le lundi soir, aura pour nom *La Montagne du Hollandais*, qui transportera les téléspectateurs dans les années cinquante, dans une colonie de Francophones installée sur les bords du lac Supérieur.

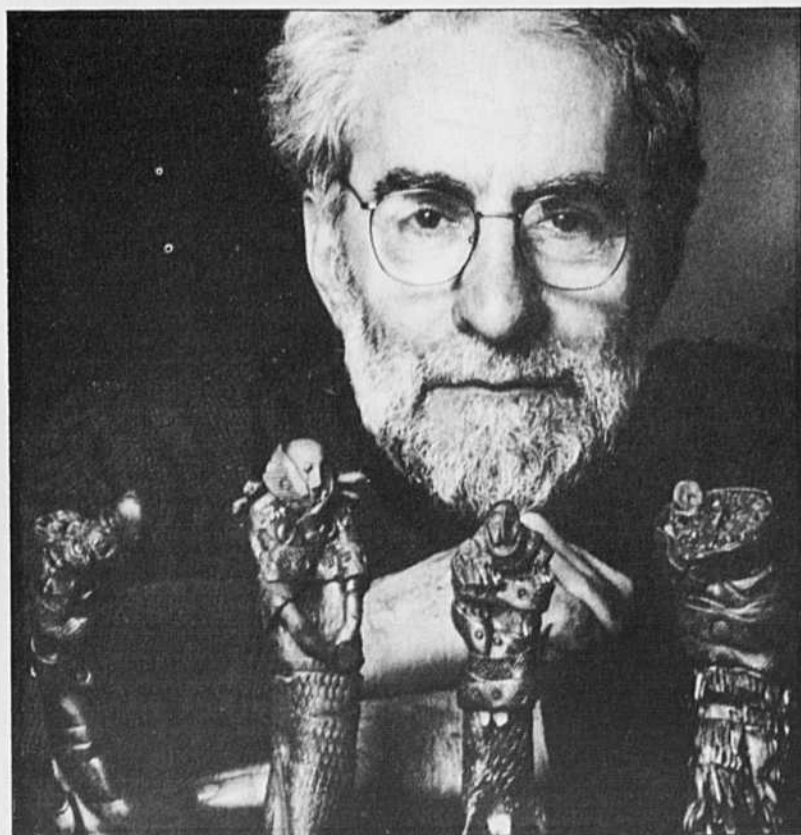
Chambres en ville revient le mardi, plaçant Mme Payette fille (Sylvie) contre Mme Payette mère, puisqu'à cette heure Radio-Canada présentera *Marilyn* de Lise Payette. *Chop-Suey*, l'autre téléroman populaire auprès des jeunes, ne suivra plus *Chambres en ville* mais aura sa place le jeudi. À la place, Télé-Métropole présentera *La Trentaine* puis *La Misère des riches*. Les épisodes de *La Trentaine* (traduction de *Thirty Something*) que Télé-Mé-

pole présentera ont déjà été vus à Radio-Québec mais, selon M. Chamberland « n'avaient pas atteint leur potentiel ». *Le match de la vie* suivra.

Le mercredi, il y aura du hockey mais peut-être pas pour longtemps puisque les téléspectateurs fondent comme neige au soleil. À moins que le Canadien ne retrouve son allure des bonnes années, Télé-Métropole pourrait laisser tomber le hockey. Télé-Métropole est jalouse de Télévision Quatre Saisons qui a les droits de présentation sur les matches des Nordiques, qui ont une bonne équipe cette année « du moins sur papier ».

L'or du temps qui devait tirer sa révérence, revient une autre année.

Enfin, le président de Télé-Métropole, M. Mario Bertrand, a révélé hier que l'entreprise, qui avait terminé l'année dernière avec un déficit de 20 millions \$ n'est plus dans le rouge cette année. « C'est grâce aux gens de la boîte », a-t-il dit. Il n'a rien ajouté sur les sociétés en commandite qui ont fait l'objet d'une longue enquête l'année dernière. Les agences gouvernementales vérifient présentement le résultat des enquêtes, a-t-il dit. « Mais nous n'aurons plus de nouvelles sur ce sujet ».



René Derouin

NOS CHOIX TÉLÉ

MAISON TRESTLER

Chemin de la Commune, Dorion (455-6290) — Récital d'été, Clavivent, oeuvres de Debussy, Honegger, Emmanuel, Glinka, Milhaud et Magnar. Ce soir à 20 h.

PLACE DU 350e

Place Berri, Berri/Ste-Catherine, Montréal — Grande Scène : Mille et une voix présente le Choeur Fleur de Lys, à 12 h30 — Ciné-Piétion présente À soir on fait peur au monde, de François Brault, à 21 h30 — Petite Scène : Le duo jazz Touchette Co-dette, à 17 h.

☆☆☆

Adrian Croll, mixeur émérite de l'ONF, meurt à 43 ans

Nathalie Petrowski

ADRIAN CROLL, mixeur émérite de l'ONF depuis 1975, est mort subitement lundi matin dans les couloirs mêmes de l'ONF. Le mixeur travaillait avec le réalisateur John Smith sur la bande son d'une mini-série inspirée des événements du Mont Caschel et intitulée *The boys of Saint-Vincent*.

Pour le commun des mortels, le nom d'Adrian Croll ne dit probablement pas grand-chose. Il suffit pourtant de connaître un peu le cinéma de l'ONF pour savoir que son nom revenait systématiquement au générique de tous les films produits par l'institution. Avec Hans Peter Strobl, Adrian Croll était une sorte de chef d'orchestre devant lequel venaient amarrer les films inachevés au son encore brouillon que Adrian Croll s'ingéniait à égaliser. Mixeur à l'oreille fine et aux doigts agiles, Croll

fut récompensé avec ses collègues Strobl et Yvan Benoit par un Prix Génie en 88 pour leur travail sur le son d'ensemble de *Un zoo la nuit*. L'année précédente, il remportait le même prix avec Richard Besse et Jean-Pierre Joutel pour le son du *Déclin de l'empire américain*.

Né en Angleterre, Adrian Croll était arrivé au Canada en 1951 avec son père George Croll, lui-même mixeur à l'ONF et sa mère qui devait également travailler à l'ONF comme monteuse de négatifs. Avant de venir travailler à l'ONF, Croll passa sept années chez Bellevue-Pathé comme mixeur et signa le son d'ensemble de plusieurs films comme *L'apprentissage de Duddy Kravitz* et *Réjeanne Padovani*.

Depuis le départ de l'ONF de Hans Peter Strobl il y a deux ans, Adrian Croll qui avait longtemps été son assistant, devint le mixeur attiré de la production française. Jacques Godbout qui a souvent travaillé avec lui,

n'en dit que du bien : « C'était un homme qui avait une excellente oreille, une grande sensibilité. Il maîtrisait aussi bien le français que l'anglais ce qui lui permettait de saisir les nuances des voix et des dialogues. C'était surtout quelqu'un qui avait un sens de l'humour assez grand pour faire des suggestions toujours positives, bref c'était un vrai professionnel ».

Même son de cloche de la part de John Smith. « Adrian avait un regard neuf et frais quand il travaillait sur nos films. Il avait une énorme compétence technique en même temps il se mettait toujours dans la peau du grand public. Travailler avec lui était un charme même dans l'atmosphère tendue d'un studio de mixage ».

Adrian Croll laisse dans le deuil sa femme Arlene et leurs deux enfants. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à Dorval.

NOS CHOIX TÉLÉ

Passeport

Un grand reportage sur une ville de Sibérie dont l'existence est tenue secrète et qui serait la plus radioactive au monde!

(Radio-Canada, 21 h)

☆☆☆

Qui a vraiment tué John F. Kennedy ?

Si vous avez encore l'énergie pour vous poser la question, début d'un documentaire en trois parties sur le sujet. Quelqu'un a-t-il déjà pensé aux extra-terrestres ?

(Radio-Québec, 22 h)

☆☆☆

Molière

Le film d'Ariane Mnouchkine frère le chef d'oeuvre. Mais heure tardive, commerciaux et diffusion en deux parties (suite demain) en font ici un beau cas de magnétoscope.

(Quatre Saisons, minuit)

— Paul Cauchon

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Ramper pour un plat de lentilles

L'effondrement de Robert Bourassa ou la conspiration du silence

Alain-G. Gagnon

Professeur agrégé et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill

CONTRAIREMENT à ce qui s'était produit lors des négociations constitutionnelles qui devaient conduire à l'échec de l'entente de principe du lac Meech, les leaders des formations politiques aspirant à déloger les chefs des gouvernements provinciaux et fédéral se font fort discrets, au moment de ces négociations de la dernière chance.

Dans la capitale fédérale, Jean Chrétien et Audrey McLaughlin sont absents des débats. Il en va de même dans les capitales provinciales où les leaders provinciaux se sont tus. Tous restent à l'écart, de peur de mettre de l'avant une formule qui, une fois projetée contre les rochers du lac Meech, perdrait sa pureté imaginée.

Alors que le caractère élitiste de l'opération qui a conduit aux accords du lac Meech était dénoncé par la plupart des groupes d'intérêts, il s'en trouve peu aujourd'hui pour se plaindre de cet aspect de la « ronde Canada ».

Ayant goûté aux fruits de la table constitutionnelle, Ovide Mercredi revendique une place permanente. Exclu depuis une semaine des pourparlers entre les premiers ministres, le chef autochtone s'est remis à dénoncer ce qu'il voit comme des tractations tenues derrière des portes closes par la classe politique.

L'entente du 7 juillet ou la victoire du Canada

Très peu, au « Canada hors Québec » s'insurgent contre l'entente de principe du 7 juillet, même si elle fut adoptée derrière des portes closes. La raison saute aux yeux, puisque cette fois-ci c'est le Canada hors Québec qui en sort le grand gagnant et que les anglophones et les autochtones ont pu imposer leur vision du pays.

En reconnaissant aux autochtones le droit à l'autonomie gouvernementale, le Canada hors Québec se donne bonne conscience tout en ne cédant rien au Québec, vu comme l'éternel insatisfait des négociations constitutionnelles tenues depuis 1988 au Canada alors que Pierre Elliott Trudeau accordait au poste de premier ministre du Canada.

Avec l'entente de principe du 7 juillet, l'égalité des provinces prend de l'ascendant sur l'égalité des régions, le principe des deux peuples fondateurs est délesté au profit du concept de la « nation canadienne ». Les autochtones obtiennent le « droit inhérent » à l'autonomie gouvernementale en autant qu'ils acceptent de respecter la Charte canadienne des droits et libertés.

Dans quelle situation cela laisse-t-il le Québec ? M. Bourassa se sert-il adéquatement des moyens de pres-

sion que les Québécois lui ont donnés depuis l'échec de l'entente du lac Meech ? Tout laisse croire que Robert Bourassa gaspille nonchalamment les munitions que le rapport Allaire, que la commission Bélanger-Campeau et que la loi 150 lui avaient procurées pour obtenir le respect du Canada hors Québec.

Robert Bourassa fait présentement porter l'essentiel de ses interventions sur la réforme du Sénat, laquelle n'a jamais fait l'objet d'un débat public au Québec même si elle va le pénaliser lourdement en faisant une quantité négligeable dans l'ensemble canadien.

La stratégie fédérale est claire : il s'agit d'emprisonner le Québec dans les institutions fédérales. Bourassa se voit ainsi piégé puisqu'il est sur le terrain de l'autre, ce qui l'amène à laisser tomber les demandes traditionnelles du Québec. Qu'est-il advenu du droit de veto du Québec, des mesures qui devaient corriger les injustices de 1982 alors que le Canada hors Québec changeait les règles du jeu au Canada sans avoir obtenu l'accord du Québec ?

Détournement de débat sur des vétilles

À Québec, on s'active pour que, s'il y a dérapage, ce soit sur autre chose que sur l'essentiel négocié dans la précédente ronde. On donne peu d'importance aux demandes traditionnelles du Québec sur la formule d'amendement, la notion de la société distincte, l'enclassement de nouveaux pouvoirs et le respect de sa personnalité internationale dans les champs de compétence provinciale, selon la formule Gérin-Lajoie.

Le premier ministre du Québec se plait maintenant à ramener les demandes traditionnelles du Québec à des questions de détail. Il donne l'impression que le Québec peut se satisfaire d'ententes administratives au chapitre du partage des pouvoirs, de ne pas tenir à la vision dualiste du Canada si chère à André Laurendeau et à René Lévesque. Il se préoccupe peu de présider à l'affaiblissement de l'Assemblée nationale du Québec menacée par la réforme du Sénat envisagée présentement.

Le premier ministre cherche à rassurer, en s'appuyant sur le peu d'intérêt que le Québec porte à ce dossier comme il l'a fait au congrès de son parti en mars 1991, alors qu'il s'évertuait à minimiser l'importance de ce changement dans l'évolution constitutionnelle du Canada.

M. Bourassa n'a plus auprès des Québécois et de ses homologues la crédibilité et l'influence qu'il a eues par le passé.

Pour le constater, il faut voir comment les autres premiers ministres ne le prennent plus au sérieux. D'ailleurs pourquoi feraient-ils autrement, devant un Robert Bourassa qui se drape du drapeau canadien à chaque fois qu'il doit défendre les intérêts du Québec ?



PHOTO JACQUES NADEAU

Tout au long des négociations, Robert Bourassa a gaspillé les munitions du Québec.

On imagine mal Ovide Mercredi utiliser une telle stratégie sans soulever la réprobation et la colère chez ceux qu'il représente à moins que le premier ministre du Québec ait choisi de ne plus représenter la nation québécoise.

Allaire et compagnie jetés aux orties

La stratégie politique de Robert Bourassa constitue un échec total pour deux raisons : d'une part, le premier ministre n'était pas là pour défendre les intérêts du Québec à la table et, d'autre part, il n'a pas utilisé la force de frappe que lui procuraient les rapports Allaire et Bélanger-Campeau.

La stratégie de la chaise vide aurait pu fonctionner si et seulement si le premier ministre avait été déterminé à se rendre jusqu'au bout avec l'option souverainiste telle que proposée par la commission Bélanger-Campeau. Les moyens de pression que lui donnaient le rapport Allaire et le rapport Bélanger-Campeau ont été littéralement gaspillés.

L'absence de M. Bourassa à la table constitue d'autant plus une erreur stratégique qu'il décide une fois l'entente du 7 juillet coulée dans le béton, ou presque, de mettre fin à son boycottage aux conditions fixées par les provinces anglophones et les nouveaux partenaires autochtones qui seront désormais à la table constitutionnelle.

De toute évidence, M. Bourassa a pris peur devant les pressions exercées par ses homologues provinciaux. Il est rentré dans le rang, sans égard pour les militants de son parti qui appuient le rapport Allaire, ni pour l'ensemble de la population du Québec qui se retrouve dans le rapport Bélanger-Campeau.

Le premier ministre du Québec s'est livré au Canada anglais pieds et

maines liés. Il ne s'est donné aucune marge de manoeuvre et le Québec risque d'en payer le prix à moins que M. Bourassa accepte de rectifier le tir et d'inviter les Québécois à prendre position dans un référendum portant sur la souveraineté pleine et entière du Québec.

Pour que la stratégie du Québec puisse avoir quelque chance de succès que soit, le premier ministre doit être prêt à se rendre jusqu'au bout de la logique inscrite dans la loi 150. Or, M. Bourassa bluffe depuis le début des négociations et tout le monde le sait, sauf lui.

La stratégie élaborée par les conseillers politiques de M. Bourassa amenuisera le pouvoir politique du Québec si la réforme constitutionnelle envisagée par les neuf provinces anglophones et les communautés autochtones est acceptée. M. Bourassa sortira perdant de la ronde Canada alors que le Québec se verra minorisé.

Le veto politique que M. Bourassa s'approprié à accepter pour sauver la face confinerait le Québec à être un quémandeur dans l'ensemble canadien, puisqu'il n'offrirait au Québec qu'une protection morale sans aucune force juridique.

La faiblesse de M. Bourassa dans les présentes négociations exige de la part des Québécois de toutes allégeances politiques qu'ils le forcent à déclencher un référendum non pas sur des offres qui menotteront le Québec mais sur l'indépendance de la nation québécoise. Le temps est peut-être venu pour le chef de l'État du Québec de tirer sa révérence. Il s'en trouvera d'autres pour qui le droit d'aïnesse du Québec ne se trouve pas pour un plat de lentilles.

M. Bourassa ne peut servir deux maîtres

Le temps est venu pour M. Bourassa

de respecter l'engagement solennel pris à la suite de l'échec du lac Meech alors qu'il déclarait le 24 juin 1990 : « Le Québec a la liberté de ses choix. Il doit faire son choix dans la lucidité, dans le calme et dans la lucidité. Quant à moi, je puis vous assurer que mon seul guide sera l'intérêt supérieur du peuple québécois. »

M. Bourassa n'a pas le droit d'affaiblir le Québec en donnant son assentiment à la ronde Canada. Il ne peut servir deux maîtres. Il a l'obligation morale et politique de défendre d'abord les intérêts du peuple québécois. Il doit reconnaître que sa stratégie constitutionnelle l'a conduit à l'impasse actuelle et faire les choix qui s'imposent pour que le Québec ne sorte pas diminué de la présente ronde.

Lui qui dénonçait, lors du dépôt du rapport Beaudoin-Dobbie, le caractère « dominateur » du fédéralisme canadien, n'est même plus en mesure de constater que l'entente de principe du 7 juillet entre les premiers ministres anglophones minorise encore davantage le rôle du Québec dans la fédération canadienne.

L'opposition, rappelons-le, est surtout venue du Parti québécois et... des sénateurs francophones à Ottawa, dont Mme Chaput-Rolland, MM. Beaudoin, Bolduc, et quelques autres.

La conspiration du silence ne peut plus durer. Il est impératif que nos élites rendent des comptes et cessent de faire l'autruche. L'inquiétude est grande chez les Québécois, puisque la proposition débattue actuellement ne constitue en rien une réparation au coup asséné au Québec par les provinces anglophones et le Parti libéral du Canada en 1982. La ronde Canada réduira davantage la marge de manoeuvre du Québec et affaiblira sa place au niveau international.

Hull-Ottawa, une capitale pour unifier le pays

Yvon Valcin

LE CANADA gagnerait à faire d'Ottawa-Hull sa capitale officielle. Certes, cette décision ne serait pas en soi suffisante pour aménager et offrir au Québec un espace politique plus confortable au sein de la fédération canadienne et, plus spécifiquement pour rendre acceptables à ses yeux les offres du 7 juillet 1992 ou toute autre offre éventuellement cuisinée avec la même de farine.

Cette piste indiquerait néanmoins la direction que devrait emprunter la démarche constitutionnelle sur bien d'autres plans pour que le Québec s'y sente à l'aise et trouve la voie de sa plénitude au sein de la confédération canadienne, en tant que société distincte et partenaire fondateur dans le deal de 1867.

Hull-Ottawa, nouvelle capitale officielle du Canada ! Mais, de quoi s'agit-il, au juste ? Telle que je l'envisage, la nouvelle capitale du Canada garderait intacte la personnalité respective de la ville de Hull et de la ville d'Ottawa, qui en constitueraient respectivement la composante française et la composante anglaise.

Chaque composante garderait son conseil municipal et continuerait, en tant que ville, à vaquer à ses obligations habituelles envers ses citoyens et citoyens contributables.

C'est plutôt à l'intérieur de la nouvelle entité bi-urbaine (Hull-Ottawa), capitale d'un pays officiellement biculturel, que s'effectuerait la concertation entre Hull et Ottawa sur une base strictement égalitaire. Évidemment, cette formule est loin de la *Washington du nord* à laquelle, déjà à son époque, avait songé Sir Wilfrid Laurier.

Une façon originale de s'assurer du lien indéfectible entre le Québec et le reste du Canada.

Ma nouvelle capitale serait même l'antithèse du district fédéral qui, avec fracas, rebondit régulièrement dans l'actualité régionale. La symbolique politique et binationale qui l'anime commande, dans l'appellation de cette nouvelle institution canadienne, le maintien et le respect scrupuleux du trait d'union dicté de toute façon par la configuration géographique de la région et plus particulièrement par les ponts jetés au fil des ans sur la rivière des Outaouais. S'agissant de ponts, celui baptisé Macdonald-Cartier prendrait une couleur politique et institutionnelle prédestinée dans le contexte de la nouvelle capitale du Canada.

Cette nouvelle institution devrait être inscrite dans toute clause Canada digne de ce nom. Elle appelle évidemment certaines modifications à la loi sur la capitale nationale et à celle instituant la Commission de la capitale nationale chargée de son application.

Il convient enfin de résumer brièvement les mérites politiques de la nouvelle capitale bi-nationale du Canada.

La nouvelle capitale du Canada contribuerait d'abord et avant tout à renchérir dans la constitution canadienne la notion de « Québec, société distincte ». Elle est en ce sens potentiellement porteuse d'une dernière rare par les temps qui courent sur le marché canadien : unité canadienne !

En second lieu, elle recèle un potentiel catalyseur d'un mouvement significatif de rapprochement entre le Québec et le reste du Canada, de même qu'entre anglophones et francophones par le message percutant que cette institution enverrait aux Québécois et aux Franco-Canadiens hors Québec quant à l'importance (au point de la constitutionnaliser) attachée au fait français dans une institution très influente logée au coeur même de la vie du pays.

Troisièmement, à la lumière de ce qui précède, elle actualiserait et réactiverait, dans le contexte de l'impasse actuelle, l'esprit de 1867.

Quatrièmement, elle aménagerait un pont entre toute clause Canada et la clause de l'accord du lac Meech, reconnaissant le Québec comme société distincte en transformant la capitale du pays en une institution binationale à travers laquelle se reconnaîtraient le Québec par Hull et les autres francos du Canada.

Cinquièmement, pour Hull tout particulièrement, la nouvelle capitale binationale, dont elle ferait partie jusqu'au nom du Québec et de la francophonie canadienne, obligerait le gouvernement du Canada, et celui du Québec plus particulièrement, à regarder Hull et, par ce truchement, l'Outaouais québécois à travers des lunettes différentes, en tout cas moins négligées.

Sixièmement, enfin, nul ne connaissant l'avenir avec certitude, cette nouvelle capitale binationale offre un soupape de sécurité scellant des liens indéfectibles entre le Québec et le reste du Canada et entre les deux rives de l'Outaouais, quel que soit le statut politique futur du Québec.

La longue route du libre-échange à trois

Jean-Yves Grenon

Diplomate à la retraite, ancien directeur des Traités, l'auteur est professeur invité à l'Université Laval et à l'ENAP

LES JURISTES devront attendre de voir le texte de l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALÉNA, dans son libellé juridique, avant de pouvoir se prononcer avec le plus d'assurance possible sur sa qualité, sa clarté et sa cohérence.

Or, le texte final, le seul à engager définitivement les Parties, ne deviendra public normalement qu'au moment de la signature. C'est là du moins la pratique internationale habituelle en matière de traités. Ceci dit, quelques observations préliminaires peuvent être d'ores et déjà avancées.

Pour le moment, ce qui existe publiquement n'est pas un texte en forme juridique mais un ensemble d'éléments et de principes sur lesquels les négociateurs sont tombés d'accord. On sait que des équipes de juristes s'emploient maintenant à peaufiner la forme juridique, une tâche qui ne va pas sans embûches au plan linguistique (trois langues) et qui peut réserver des surprises si des malentendus surgissent quant au contenu dont le principe a été agréé.

Il est souhaitable, et probable, que le texte de l'ALÉNA soit d'une facture mieux ordonnée et comprenant moins d'ambiguïtés et de répétitions que le texte de l'actuel Accord de libre-échange canado-américain.

La marge d'incertitude d'interpré-

tation juridique devrait être moins grande que celle que rencontre souvent les groupes bi-nationaux chargés de trancher les différends en vertu des chapitres 18 et 19 de l'accord bilatéral actuel. Par exemple, en matière de règles d'origine, l'affaire Honda oblige !

La portée d'une poignée de mains inusitée

Bien entendu, l'ALÉNA n'entrera en vigueur, devenant juridiquement obligatoire pour ses Parties, qu'une fois signé et ratifié par les trois États membres.

Il semble que l'accord n'ait pas fait l'objet d'un paragraphe, ni d'une signature *ad referendum* par les négociateurs, mais qu'il repose sur une simple poignée de mains trilatérale (largement diffusée) en procédure pour le moins inusitée en matière de traités.

Ceci dit, on peut estimer qu'il existe une sorte de contrat verbal, un peu comme un *gentlemen's agreement*, qui lie les Parties à mener à bien la rédaction et la signature d'un texte satisfaisant, pour ensuite entreprendre le processus constitutionnel interne en vue de la ratification et de la mise en oeuvre législative et administrative de l'accord.

Ces deux dernières étapes restent lointaines et ne seront probablement pas franchies avant 1994. Quant à la signature, elle pourrait intervenir avant ou après les élections américaines selon que le président Bush le jugera électoralement opportun. Il n'y a pas de temps prescrit en droit.

Une élection fédérale canadienne ainsi que le dénouement éventuel de la crise constitutionnelle canadienne pourraient également influencer le choix d'une date pour la signature.

Ce n'est qu'après celle-ci que le processus d'approbation par le Parlement canadien, et les législatures américaine et mexicaine, devra être enclenché. Ensuite, interviendrait la ratification formelle, c'est-à-dire l'engagement définitif d'exécuter l'accord et d'engager la responsabilité juridique internationale des Parties.

À noter qu'une fois signé, les Parties devront s'abstenir de bonne foi de faire quoi que ce soit qui nuirait à l'exécution future de leur accord. Le droit international est formel à ce sujet. Cette obligation existe sans doute déjà implicitement depuis la désormais célèbre poignée de mains.

De l'accord à deux à l'accord à trois

L'Accord trilatéral est conçu de manière à remplacer en grande partie l'accord bilatéral actuel, sans toutefois l'abroger.

La plupart des droits et obligations de ce dernier se trouveront repris *mutatis mutandis* dans le nouvel accord. Ce qui se trouve dans l'accord bilatéral actuel restera en vigueur entre le Canada et les États-Unis dans la mesure où il n'aura pas été repris dans l'ALÉNA.

Ceci dit, l'accord bilatéral reste pleinement en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et, après cette échéance, il reste exécutoire

dans tous ses éléments qui n'auront pas été incorporés dans l'accord trilatéral ; il s'agirait d'une portion mineure.

Le degré de chevauchement entre l'ALE et l'ALÉNA sera important et complexe. C'est pourquoi, en cas de conflit d'application ou d'interprétation entre l'ALE et l'ALÉNA, ce sera ce dernier qui l'emportera entre le Canada et les États-Unis.

Le Parlement du Canada (et peut-être les Assemblées provinciales) sera appelé à adopter des mesures législatives que l'on dit mineures, pour que l'ALÉNA ait force de loi au Canada. Il en sera de même aux États-Unis.

C'est évidemment le Mexique qui devra apporter les modifications les plus nombreuses à ses lois et pratiques administratives actuelles, mais sa Constitution ne serait pas affectée.

Les pouvoirs du GATT seront érodés

Un traité comme l'ALÉNA constitue une zone préférentielle qui irait à l'encontre de l'article I du GATT (la fameuse « clause de la nation la plus favorisée ») s'il n'était autorisé, à certaines conditions, en vertu de l'article XXIV (5) de l'Accord général du GATT.

À ce sujet, les Parties contractantes du GATT se sont réservées un droit de regard explicite *a posteriori* sur la création des unions douanières et des zones de libre-échange. L'ALÉNA devra donc être soumis éventuellement à l'examen du GATT, une

fois qu'il aura été ratifié, comme ce fut le cas pour l'ALE.

Cet examen pourrait s'avérer fort complexe et imprévisible, particulièrement s'il survient après l'entrée en vigueur des accords qui normalement seront conclus au terme des négociations de l'Uruguay Round.

Par exemple, qu'advierait-il de la protection maintenue par l'ALÉNA en faveur des Offices de mise en marché (lait et produits avicoles) que le Rapport Dunkel envisage de remettre en question ? Un futur GATT pourrait amener les Parties de l'ALÉNA à amender celui-ci ; comme d'ailleurs l'ALÉNA pourrait influencer le GATT de demain.

On peut s'attendre à ce que les parties contractantes du GATT qui s'estimeraient lésées dans le commerce de leurs produits par la future zone préférentielle nord-américaine (probablement la première puissance commerciale mondiale), mènent un interrogatoire serré à Genève au sujet de la comptabilité juridique de l'ALÉNA avec le GATT. Sans doute une chaude lutte en perspective dont le Japon et la CEE ne seront pas absents.

Enfin, les différends commerciaux à venir entre le Canada, les États-Unis et le Mexique trouveront leur règlement plus souvent dans le cadre de l'ALÉNA que dans celui du GATT. Ceci ne fera qu'accroître l'érosion (amorcée par l'ALE) des pouvoirs du GATT comme arbitre largement tenu pour impartial. Qui sait si le droit économique international en sera aussi bien servi ?

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditeur), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration); Raymond Guay (responsable du financement privé); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blais, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor Inc., 612, ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-3738. LE DEVOIR (USPS 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Orphelins de Duplessis

UN GROUPE de pression, rassemblé sous l'étiquette d'« Orphelins de Duplessis », mène actuellement un blitz médiatique dans le but d'attirer l'attention sur les injustices commises à l'endroit de ceux et celles qui auraient été internés dans des institutions psychiatriques au Québec sous le diagnostic erroné, ou peut-être même falsifié, d'« arriération mentale ». L'objectif : obtenir réparation pour le préjudice subi, en faisant appel aux tribunaux si nécessaire.

Orphelins ? Non que ces personnes, lors de leur internement, avaient perdu père et mère. Il s'agit d'enfants qui, selon les moeurs de l'époque, avaient été confiés à l'adoption dès leur naissance « illégitime » d'une « fille-mère », pour reprendre le vocabulaire qui avait cours.

Duplessis ? Si le nom de l'ancien chef de l'Union nationale est mêlé à cette campagne, c'est que la plupart des faits pertinents se rapportent à la période de l'après-guerre immédiat, de 1945 à 1960, soit au plus creux de la « grande noirceur ». Cette période coïncide avec un fort développement du nombre de places dans les hôpitaux psychiatriques. Il semble que monsieur Duplessis, grand défenseur de « notre butin », aura voulu que le Québec reçoive sa part de la manne qui tombait alors du gouvernement fédéral sous la forme de crédits pour la construction d'établissements de santé. Ces nouvelles institutions ont servi de déversoir à ces deux monstruosité qu'étaient déjà Saint-Jean-de-Dieu à Montréal et Saint-Michel-Archange à Québec, ainsi qu'à des crèches.

Prenons le cas du Mont-Providence, devenu l'hôpital Rivière-des-Prairies, une des institutions pointées du doigt. Le Mont-Providence tire son origine d'une initiative des religieuses de Saint-Jean-de-Dieu qui avaient créé en 1920 une très modeste école à l'intention des jeunes déficients intellectuels. Lors de son déménagement de Gamelin à Rivière-des-Prairies en 1950, l'école comptait 64 élèves, garçons et filles. Quatre ans plus tard, les religieuses — « pour des raisons incontrôlables », en réalité faute de moyens financiers — renoncèrent à cette oeuvre et ouvrirent leurs portes à une clientèle de tous âges et très diversifiée (infirmes, idiots, imbéciles, épileptiques, déments, ainsi s'exprimait-on à l'époque). Dix ans plus tard, le Mont-Providence abritait pas moins de 1200 patients ! Une « maison de fous » comme les autres.

Ainsi de l'hôpital Saint-Julien, de Saint-Ferdinand, près de Thetford-Mines. Fondée en 1872 comme « maison de charité », l'institution était ouverte « non seulement aux pauvres et indigents des biens de la fortune, mais à ceux plus mi-

serieux encore, privés des dons de l'intelligence ». Reconstituée après un incendie en 1917, et plusieurs fois agrandie par la suite, Saint-Julien s'orientait vers la garde (on n'ose pas dire les soins) des malades mentaux et connaît un développement spectaculaire : 1468 places en 1961, des femmes de tous les âges.

C'est dans des institutions de ce type qu'un nombre indéterminé d'orphelins hébergés dans des crèches complètement débordées (c'était avant la diffusion des moyens anticonceptionnels et l'accessibilité des cliniques d'avortement pour adolescentes) ont été internés sous un diagnostic de déficience mentale posé dans des conditions rien moins que douteuses. Combien ? Cela reste à établir. Par exemple, à l'hôpital Saint-Julien en 1960, le directeur médical de l'institution faisait état du placement

moyenne en dollars de 1992).

Les services étaient à l'avenant. Aujourd'hui le personnel de ces institutions est plus nombreux que le nombre des patients. À l'époque, le ratio était de 10 à 100 fois plus élevé.

À la lumière des faits qui ont été mis à jour ces dernières années, on peut se demander si les communautés religieuses n'ont pas été un peu téméraires d'accepter — et parfois même de solliciter — pareils mandats, imposant à leurs membres des charges de travail proprement inhumaines. Mais il y a plus grave. Si l'ensemble de ces enfants — et non seulement les « orphelins » mais les enfants laissés dans leur famille — ont pu subir un préjudice en raison des conditions qui leur étaient faites, attribuables à l'insuffisance d'un système de protection sociale encore embryonnaire, certains des enfants internés ont été l'objet de sévices qui, selon les témoignages publiés, dépassent l'entendement, de véritables crimes contre l'humanité, et cela de la part de religieuses (devenues démentes ou quoi ?) que les congrégations ont tolérées dans leurs rangs. Il y a là matière à enquête policière.

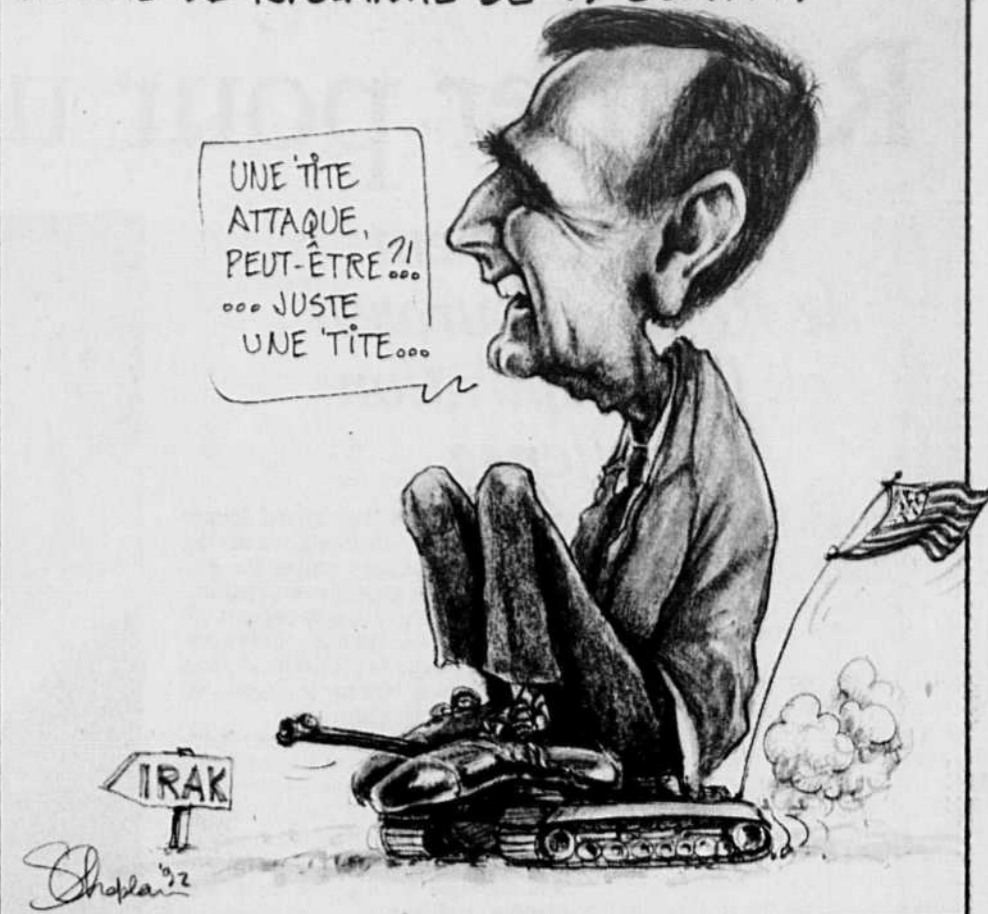
La solution d'un recours collectif est-elle vraiment la meilleure ?

dans des familles rurales de plus d'une centaine de jeunes filles admises vingt ans plus tôt et venant des orphelinats. Et, selon ses dires, il en restait une trentaine.

On connaît depuis longtemps quelle était la grande pitié de ces institutions qu'on appelait asiles. La référence obligée reste toujours le rapport d'une commission d'étude sur les hôpitaux psychiatriques, déposé il y a tout juste 30 ans. Cette enquête avait été déclenchée au lendemain de la publication du témoignage percutant d'un ancien interné de Saint-Jean-de-Dieu (Jean-Charles Pagé, *Les Fous crient au secours*, postface du Dr Camille Laurin, aux Éditions du Jour alors dirigées par Jacques Hébert). Fait assez unique dans les annales, le président de cette commission, le Dr Dominique Bédard, avait été appelé par le ministère à appliquer lui-même ses propres recommandations.

Avant 1960, période qui intéresse les Orphelins de Duplessis, les gouvernements avaient mis beaucoup d'argent dans la brique et le mortier. Très peu cependant dans le fonctionnement des institutions. L'estimation la plus généreuse qu'on puisse en faire (en tenant compte de l'inflation et en n'oubliant pas d'inclure la main-d'oeuvre gratuite fournie par les religieuses et le produit des fermes qu'elles cultivaient) donne à penser que le Québec consacrait à cette clientèle à peine 20 % des coûts d'aujourd'hui (10 000 contre 50 000 en

COMMENT FAIRE POUR REMONTER LA COTE DE POPULARITÉ DE M. BUSH ???



Maurice Tourigny

La chronique du paresseux

JE L'AVOUE, je m'en confesse, de temps à autre, je me laisse aller à la paresse. À la campagne surtout. Hier, par exemple, je me suis éveillé au son d'un très animé dialogue de corneilles. Rien n'aurait pu les faire taire; j'ai eu beau gueuler plus fort qu'elles, nenni; les gros oiseaux sombres bien installés dans le marronnier devant ma fenêtre ont redoublé de loquacité.

En cherchant une nouvelle position pour essayer de me rendormir, j'ai senti un délice. Soudain, une pesanteur s'emparait de mon corps. Quelque chose d'irrésistible : l'appel à la paresse. Comme un bébé repu, je fais claquer ma langue une fois puis deux; je bouge mes jambes lourdes dans la fraîcheur des draps; je savoure la brise sur mon visage peut-être souriant. Ça y est, je capitule, je ne suis pas de force quand la paresse attaque.

Résigné, je m'abandonne à Morphée, chère divinité. À mon second réveil, elle est toujours là, plus présente encore; elle me fait souhaiter que quelqu'un fût là pour préparer mon café mais en vain. Je suis seul avec elle et je sais bien qu'elle ne lèvera pas le petit doigt pour moi. Quand même, nous nous entendons pas mal. Si je lui livre bataille, je la déteste mais, lorsque je m'en fais une alliée, nous passons habituellement quelques bonnes heures ensemble.

La paresse est un don dont il faut savoir jouir.

Le café au lait est délicieux, le *New York Times* rempli des atrocités fascinantes de Pat Buchanan et des autres dangereux pantins de la convention républicaine à Houston. Je tourne si vite les pages puis la paresse me dit : « Va tout de suite aux mots croisés, oublie les éditoriaux pour aujourd'hui. » Sans hésiter, je suis son conseil.

Après cet effort soutenu, je vais au jardin. Enfin, les volubilis ont fleuri; les glâfeuls se tiennent droit et dominant mon humble plate-bande; la menthe s'étend et parfume le coin de terre. J'observe longuement l'oiseau-mouche entiché d'un glâfeul rose; je le comprends, moi aussi j'ai un faible pour cette fleur, la plus jolie du jardin.

Je commence à avoir faim. « Allons déjeuner au village », suggère la paresse. Quelle bonne idée ! « Tu n'as pas le temps de te raser. On part maintenant », me lance-t-elle.

Malgré mon allure de bagnard, je saute dans ma salopette de fermier puis sur ma bicyclette et je m'achemine vers le village proprement. D'épais nuages gris traversent le ciel rapidement, régulièrement, comme si une mécanique infaillible les régissait. Le temps est à l'orage.

SUR LA RUE principale, les vacanciers marchent le regard fixe, la mine renfrognée. Il pleut depuis une semaine et ils ne savent plus quoi faire avec les enfants; la maison semble trop petite, les humeurs sont explosives. Les petits n'ont qu'à bien se tenir parce que par temps gris, papa et maman ne comprennent pas la plaisanterie. La paresse et moi marchons lentement sur le trottoir, à contre-courant, sourires en coin à la vue de ces familles silencieuses et à bout de nerfs.

À restaurant, la serveuse s'amuse, pas pressée; je pense qu'elle aussi a sa paresse à ses côtés. Les oeufs brouillés et le bagel : un franc succès. Je sirote un autre café, je fais attendre les impatients qui veulent ma table; la paresse approuve mon comportement.

Tout à coup, un éclair me perce; ô douleur ! un accès de réalité : cet article à finir, les comptes à payer, tous ces appels à rendre... La paresse, amie sensible, a tout vu; elle me relève, elle me bichonne, elle me souffle à l'oreille : « Viens voir l'océan. » Par principe, j'essaie de rétorquer : « Mais il pleuvra bientôt. »

Je n'entends plus que sa voix : « Viens, viens, viens. » Ah ! Circé, charmante et maudite.

La campagne est verte, les routes sans automobiles. Je pédale doucement, je respire l'air chargé d'humidité. En passant près du « country club », j'entends les jurons d'un golfeur qui n'arrive pas à tirer sa balle d'un trou de sable. Devant moi, la paresse me guide; je la suis, aveuglé et ravi.



Lettre de New York

Une odeur de varech me dit que la plage est proche; au bout d'une petite route bordée de champs de maïs, l'Atlantique et le ciel en vert et en gris. L'écume jaune roule les algues rouges. La paresse avait raison, il me fallait voir l'océan. Je regarde ce spectacle répété mais jamais le même. J'essaie de prévoir l'éclatement des vagues, la distance parcourue par le mince voile d'eau avant sa volte-face.

Le vent semble se réchauffer, la plage est déserte, la paresse n'a pas besoin de m'inviter : je jette mes vêtements et mes lunettes et je plonge. Le rصاص me secoue, je ris à voix haute. Rien ne remplace l'océan. La pluie commence. Je sens chaque goutte froide sur mes épaules à peine adaptées à la température des vagues. Je chante très fort la ballade de Senta pour le Hollandais volant. La paresse applaudit à mon euphorie.

Avec la fin de la pluie se termine ma baignade. Je m'assois sur ma veste, laisse le vent me sécher. J'admire les couleurs du paysage. Un cri strident me tire de ma rêverie : l'orfraie cherche une proie. L'oiseau plane, passe et repasse; il a dû repérer un banc de bluefish. Son oeil jaune, ses ailes découpées et son bec crochu rappellent ceux de l'aigle. À une cinquantaine de mètres de moi, un enfant et son chien courent. Je saute dans ma salopette. La fillette doit avoir sept ans.

— Je ne vous ai pas vu venir, lui dis-je.
— Tes cheveux sont mouillés. Elle rit. Et puis, tu as une algue rouge sur le dessus de la tête. Elle rit encore plus fort.
— Je me suis baigné, voilà pourquoi.
— T'as un maillot sous ça ? soudainement sérieuse.
J'hésite. « Non. » L'enfant n'en peut plus tant elle trouve ça drôle. Elle rit, elle en pleure, elle s'étouffe, mais rien n'arrête son rire, ce grand rire dont seuls les enfants sont capables, ce rire qui ignore le reste de la planète, qui est complet. Je ris avec l'enfant.
— Tu veux nous amener faire une balade en voiture ?
— Je n'ai pas de voiture.
— Ben comment t'es venu ici ? demande-t-elle incrédule.
— À bicyclette.
— Moi aussi, j'ai une bicyclette. Viens Mopsy, on s'en va.
La fillette s'est éloignée à la course avec son labrador blond.

Alors, la paresse qui riait encore m'a dit : « Pas mal comme journée, hein ! Pauvre imbécile qui voulait passer sa journée à signer des chèques et à parler au téléphone. Maintenant, viens prendre un scotch avec moi au bar ! »

LETTRES AU DEVOIR

Ces amendes honorables...

CE N'EST PAS l'Église qui a inventé la formule des amendes honorables ou, du moins, elle ne leur a pas donné leur forme la plus élevée, la plus exigeante. Les dictatures modernes ont trouvé mieux. Sous Staline, on a assisté, au cours de procès notoires, à des exercices remarquables de cet ordre, de la part de prisonniers à peine reconnaissables à la suite des sévices par eux subis entre les mains d'honorables camarades et serveurs du peuple.

Je crains que nos démocraties ne soient en passe de continuer ces saints exercices, sous des formes à peine retouchées. Aussi pour préparer la population à ces nouvelles amendes honorables, d'où qu'elles viennent, j'en ai préparé une première liste, à laquelle chacun pourra ajouter à son gré et suivant son caprice.

Je demande, au nom de Maisonneuve et de Jeanne Mance, pardon aux Iroquois du campement alors absent d'Hochelega d'avoir ici fondé une ville pour l'évangélisation des Amérindiens, et de s'y être laissé glorieusement massacrer, au lieu de retourner sur le champ en France, rapportant avec eux chaudrons de fer, hôpitaux et hospices et le service de leur charité empressée et toujours présente.

Je demande, au nom de Mme Marguerite d'Youville et de celles qui l'ont imitée, pardon aux petits enfants qu'elles ont arrachés à la mort et condamnés à l'existence misérable de leurs crèches, en leur prodiguant, dans l'indifférence générale et en dépit de leur propre dénuement, soins, vêtements, nourriture et ce qu'elles pouvaient d'éducation et d'instruction.

Je demande, au nom de Marie de l'Incarnation, pardon du fait qu'elle ait décidé de rester ici avec ses soeurs, quand le Gouverneur et toute la population ne demandait qu'à rentrer en France à cause des guerres iroquoises, et cela pour la raison que « Dieu l'avait amenée ici pour travailler au salut des petites Amérindiennes et qu'elle n'en partait pas sans que Dieu lui-même lui en donnât congé.

Je demande pardon, au nom de toutes les congrégations enseignantes, du fait qu'elles ont prodigué leur temps et leur vie entière, pour des salaires de famine, à l'éducation d'une jeunesse qui ne demandait qu'à jour paisiblement de son ignorance, loin des grammaires, des dictionnaires, des cahiers et des livres et au prix de corrections affligeantes et humiliantes, comme d'avoir à apprendre par coeur des vers d'Homère ou de Virgile, ou à copier pendant les récréations des fables de Lafontaine.

Et je demande enfin pardon à nos politiciens, francs-maçons, humanistes, prisonniers de droit commun et autres de n'avoir pas suffisamment apprécié la sagesse de leur jugement et de leur refus habituel de jamais s'engager dans ces secteurs, ainsi que du désintéressement dont ils font preuve en nous livrant comme peuple à la merci

d'un chantage qui remplace la justice et d'un athéisme théorique ou militant qui substitue chez nous, au code de l'amour de Dieu et du prochain, celui de la violence, de l'exploitation de l'homme par l'homme et du plaisir à tout prix. Amen. Alléluia !

Edmond Robillard, o.p.
Montréal, 18 août 1992

Bonheur demandé

VOUS NOUS fabriquez un pays, dans votre effarante solitude. Vous êtes en train de remanier les multiples idéaux qui « crapaudent » d'une mare à l'autre. Vous ne vous marrez point. Vous nous montrez votre visage unifié tous les soirs et vous racontez avec une exacte confusion, avec un vague très précis, l'idée du pays où nous serons chacun chez nous dans nos infatigables différences.

Mais le plus souvent... le plus souvent vous chavirez dans l'espace économique. Vous êtes sûr que l'*homo québécois* n'est que le miroitement de l'*homo Canadiensis*, qui lui se confond à l'*homo economicus* alter ego de l'*homo sapiens*, c'est-à-dire vous-mêmes devant la multitude des micros et des doses de pigistes. Vous êtes là verbeux, devant la disparité disparue, nous croyons deviner un rêve de voteurs sans couille, d'enuuqués taxables, d'impuissants à la poche bien garnie de dollars, silencieux et consommateurs.

Savez-vous que de vos discours, nous en avons ras le bol, que nous zappons quand vous jappez, que nous filons magnifiquement bien quand vous filez. Savez-vous que c'est du bonheur que nous avons besoin, moins clients, moins automatiques, moins artificiels; du bonheur, Dieu de Dieu et rien d'autre. Nous urgeons de gens qui se tiennent droit, les épaules hautes, les yeux regardant « espérément » vers l'avenir et loin. Nous urgeons de sourires; est-ce donc si difficile ?

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directrice : LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux
Directeur délégué à l'administration André Leclerc
Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur
Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté, Guy Deshaies
Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

Vous n'êtes tout de même pas des joueurs du Canadien !

Moi si j'étais vous, je serais d'abord un marchand de sourires francs et de bonheur et de simplicité... et j'arrêteraient de mentir comme je parle. Redressez vos pavillons, écoutez-moi bien; j'arrêteraient de mentir, de raconter tous les mensonges officiels de la politique à tous prix, de la polémique à tous prix. Je ne serais plus pseudo-dur, pseudo-mou, pseudonyme.

Je marcherais droit parce que nous avons besoin de gens qui se tiennent droit... et qui avancent.

Normand D. Genois
Saint-Raymond, 6 août 1992

Mieux vaut se taire

BOURASSA SE trompe d'histoire. Il s'imaginer en Panoramix se rendant à la forêt des Canutes éblouir ses confrères avec sa célèbre potion magique (*Astérix chez les Goths*). Il n'est que le centurion Caïus Bonus du camp de Petibonum qui, ayant bu un ersatz de la potion originale, incapable de soulever une pierre, hisse un caillou, au bout de ses bras, déclare : « Ça y est, je suis un surhomme » (*Astérix le Gaulois*). Se trouverait-il quelque chose pour lui dire « qu'il n'y a pas grand prodige » à négocier à 17 après avoir fait le fanfaron avec son intention de négocier un an. Quand on n'a pas les moyens de ses ambitions, vaut mieux se taire ou passer la main à d'autres.

François Béland
Laval, 11 août 1992

Initiatives heureuses

C'EST UN PETIT bonheur pétillant chaque matin que de découvrir le regard que pose Serge Chapeau sur notre actualité. C'était aussi une très bonne idée que de demander un billet sur les Olympiques à Guy Deshaies. Je trouve toujours sa vision des choses intéressante et parfois même touchante. Un dernier mot enfin sur la mise en pages du DEVOIR ces derniers jours. J'ai adoré voir une caricature en première page (Monument de Gaulle) et la page sportive était attirante, même pour moi qui n'adore pas cette section habituellement...

Chapeau Chapeau !

QUELLE EXCELLENTE idée de faire appel aux services de Chapeau pour vos caricatures. J'estime que les journaux négligent beaucoup l'importance d'avoir un bon caricaturiste. Avec Chapeau, vous avez probablement le plus talentueux des caricaturistes au pays. Son empreinte vous arrache souvent un sourire; toujours, un coup d'oeil admiratif.

Paul-André Allard
Montréal, 12 août 1992